

Vers une prise en compte holistique et dynamique des besoins des enfants et des jeunes migrant-e-s à Genève

Analyse des besoins des requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA)



Sylvia Garcia Delahaye, Jérôme Mabillard, Nicole Peccoud, Luca Decroux et Valérie Frossard

Recherche sur mandat du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Version du 19 septembre 2019 ; Fin des travaux : 31 mai 2019

À toutes/tous les enfants et les jeunes qui parcourent des milliers de kilomètres seul-e-s dans l'espoir de construire un avenir meilleur, et particulièrement à Ali Reza Hossaini¹

¹ Ali Reza Hossaini, disparu à Genève le 29 mars 2019, à l'âge de 18 ans. Ali a participé à un atelier de cette recherche, sans qu'il ne se soit exprimé ouvertement. Nous avons fait le choix de conserver des images sur lesquelles il apparaît à visage couvert.

« Un homme (...) ne peut voir sa dignité respectée, que s'il est inséré dans une communauté politique et juridique. (...) Sans capacité de parole et sans citoyenneté, la consécration du respect de la dignité humaine est vaine »

(Fierens 2003, 75-76).

« Écrire la parole ? Non. Mais renouer les fils de la vie, oui. »

(Chamoiseau, 1992. Texaco)

Remerciements	6
I. Introduction	7
II. Synthèse	9
III. Quelques définitions et considérations théoriques	22
1 « RMNA » et « ex-RMNA » : des catégories discriminantes et productrices d'exclusion	22
2 La pyramide de Maslow, un principe d'organisation biaisé des besoins et des motivations des individus	24
3 La notion de participation : articuler les droits humains et l'approche des capacités	25
4 Facteurs de vulnérabilité, un frein à l'émancipation ?	27
5 L'accueil ou l'absence d'intégration ? À la croisée de paradoxes multiples.	28
6 Droit d'asile et droits de l'enfant, un cadre légal et réglementaire en tension	31
IV. Méthodologie : regards croisés E&J – professionnel-le-s sur les besoins des E&J	33
1 Atelier photo participatif « Ma Voix en images » pour les E&J	33
2 Focus groups et entretiens individuels pour les professionnel-le-s	35
3 Limites	37
V. Résultats	38
1 Perception de l'accueil	38
1.1 <i>Selon les enfants et les jeunes</i>	38
1.2 <i>Sentiment global des professionnel-le-s</i>	58
2 Besoins des E&J pour bien grandir dans le canton de Genève ?	60
2.1 <i>La sécurité administrative pour pouvoir développer ses capacités et être libres</i>	62
2.2 <i>Un soutien social et éducatif et des liens affectifs indépendamment de l'âge des jeunes</i>	65
2.2.1 <i>Besoin de la présence d'une figure parentale de substitution, d'un lien chaleureux</i>	68
2.2.2 <i>Besoin de se sentir en sécurité, soutenu et rassuré</i>	70
2.2.3 <i>Le besoin d'un suivi proche et digne au-delà de la majorité</i>	72
2.2.4 <i>Le besoin en gestion administrative et financière</i>	76
2.3 <i>Une égalité des chances en matière d'éducation, de formation et d'emploi</i>	78
2.3.1 <i>L'égalité des chances à travers une approche individuelle et soutenue des E&J à l'école, dans le cadre de la formation professionnelle et des mesures d'insertion</i>	78
2.3.1 <i>Solutions pour l'accès à des formations professionnelles certifiantes et pour l'insertion</i>	81
2.4 <i>Un logement comme lieu de vie digne plutôt qu'un hébergement</i>	85
2.4.1 <i>Des caractéristiques d'hébergement en faveur du développement des enfants et des jeunes</i>	85
2.4.2 <i>Un lieu de vie familial et à taille humaine</i>	89
2.4.3 <i>De la diversité dans les lieux de vie ? Des avantages et des limites</i>	91
2.4.4 <i>Penser les autres modalités d'hébergement</i>	93
2.4.5 <i>Un lieu de vie comme base à la réalisation d'autres besoins</i>	93

2.5	<i>Une prise en considération personnalisée de la santé y compris pour les situations vulnérabilisées</i>	95
2.5.1	Conditions pour une prise en considération de la santé	96
2.5.2	Une considération différenciée en deux axes : santé somatique, santé psychique	98
2.5.3	Des outils de prévention et de promotion de la santé	105
2.5.4	Situations particulièrement vulnérabilisées	109
2.6	<i>De l'accueil à l'intégration</i>	114
2.6.1	Des ressources et un réseau pour l'intégration.....	114
2.6.2	Éviter la stigmatisation pour construire une identité positive.....	118
2.7	<i>Un environnement institutionnel cohérent et lisible</i>	122
2.7.1	Guichet unique d'information pour les E&J	122
2.7.2	Mécanisme de coordination interinstitutionnelle intégrant la société civile	123
2.7.3	Formation des professionnel-le-s	124
VI.	Conclusion	126
	Bibliographie	129
	Liste des abréviations	135
	Liste des figures et tableaux	136
	Annexe 1 : Tableau des résultats, par besoins	137
	Annexe 2 : Grille entretiens Professionnel-le-s – Analyse des besoins RMNA	141

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier tous les enfants et les jeunes (E&J) qui ont participé aux ateliers photo. Leur franc parlé, la force de leur témoignage ainsi que la profondeur de leur analyse nous amènent à proposer des pistes d'intervention nouvelles en faveur de la participation des jeunes en lien avec la suite de cette recherche.

Ensuite, nous aimerions aussi remercier l'ensemble des professionnel-le-s et tous les partenaires associatifs rencontré-e-s dans le cadre des focus groups et des entretiens individuels. Leur contribution a été centrale pour la construction de regards croisés *Enfants/jeunes & professionnel-le-s* sur la thématique des besoins des jeunes migrant-e-s. Le soutien pour la mise en place des ateliers par la transmission du lien de confiance avec les jeunes a été déterminant afin d'assurer de parfaites conditions permettant une parole libre et impliquée.

Nous remercions également les interprètes partenaires des ateliers photo « Ma voix en image ». Leur indispensable mise en mots sensible dans la langue de référence des jeunes reste une allégorie d'un pont entre les cultures et les langues, précieux en termes d'intégration.

Enfin, nos remerciements vont aussi à la Direction générale de l'Office de la jeunesse (DGOEJ) et à la direction de l'Hospice général qui ont suivi le mandat et soutenu ce projet, et particulièrement au support opérationnel de la DGOEJ.

I. INTRODUCTION

Ces quelques lignes sont dédiées à la contextualisation de l'évaluation de l'analyse des besoins et à la structure choisie pour ce rapport permettant de rendre compte de la démarche élaborée.

Demande

Ce mandat d'analyse des besoins des enfants et des jeunes requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA) à Genève se base sur la recommandation n°1 du rapport n°136 de la Cour des comptes (2018) déterminant cinq domaines d'analyse :

Tableau 1 . Domaines à couvrir pour l'analyse des besoins

1) Hébergement : caractéristiques à définir concernant la taille et la structure d'hébergement, la capacité d'accueil, la population pouvant y être accueillie (RMNA seul-e-s ou avec des familles),

2) Encadrement social et éducatif (apprentissage des règles de vie en Suisse, contraintes horaires, tutorat scolaire, gestion d'un budget, alimentation et hygiène, suivi médical) en tenant compte des taux d'encadrement définis par l'OPPM, des différents types d'hébergement, de l'âge des RMNA, de leur développement personnel, du niveau d'intégration et d'une continuité de prise en charge,

3) Formation scolaire et d'insertion professionnelle : identifier les solutions permettant aux RMNA ne pouvant pas intégrer les formations professionnelles genevoises d'accéder à une formation professionnelle certifiante (revoir les conditions d'accès à une formation professionnelle certifiante, valoriser l'expérience acquise et développement de formation alternative avec la délivrance d'une attestation cantonale),

4) Santé : dépistage précoce quant à la prise en charge des problèmes de santé mentale, déterminer de manière uniforme les indices de décompensation ou de violence devant faire l'objet d'une prise en charge,

5) Prestations d'entretien : modalités de gestion des repas, des achats courants (par exemple, vêtements, produits d'hygiène) et de l'argent de poche ; approche éducative et accompagnement (Cour des Comptes, 2018).

Le Département de l'instruction publique de Genève a mandaté la Haute école de travail social (HETS Genève) pour mener cette analyse. Elle a été réalisée en concertation avec l'ensemble des actrices et acteurs compétent-e-s ainsi que sur la base des besoins spécifiques des RMNA. Ainsi, l'analyse intègre les cinq domaines identifiés et propose une approche holistique et dynamique des besoins spécifiques de la population cible, à partir des propos recueillis auprès des E&J et de l'ensemble des acteurs et actrices concerné-e-s (professionnel-le-s et membres de la société civile).

Organisation et collaboration

L'équipe de recherche de la HETS-Genève est composée de :

- Sylvia Garcia Delahaye, adjointe scientifique qui a piloté le travail scientifique de cette analyse des besoins
- Jérôme Mabillard, collaborateur scientifique qui a accompagné l'ensemble du processus de recherche
- Nicole Peccoud, assistante HES qui a contribué à toutes les étapes de la recherche
- Luca Decroux, assistant HES qui a contribué à toutes les étapes de la recherche
- Valérie Frossard, photographe qui a co-animé les ateliers photo participatifs « Ma Voix en images ».

L'équipe a pu compter sur le soutien de Melissa Monnier, assistante HES pour la conception des schémas de ce rapport.

Un comité de pilotage a été constitué afin de valider les orientations générales de l'étude et de garantir les conditions de sa réalisation. Ce comité s'est composé de :

- Madame Daniela Di Mare Appéré, Directrice générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse, Département de l'instruction publique
- Madame Ariane Daniel Merkelbach, Directrice de l'Aide aux migrants, Hospice général
- Madame Fabienne Benninghoff, Adjointe scientifique, DGOEJ, Département de l'instruction publique

Structure du rapport

Ce rapport présente en cinq points les résultats obtenus à travers l'analyse des besoins de ces enfants et jeunes. Tout d'abord, il propose une synthèse des points principaux de l'étude (II). Il expose ensuite quelques éléments théoriques et définitions utiles pour la compréhension de l'analyse (III) ainsi que la méthodologie choisie permettant la construction de regards croisés entre enfants-jeunes et professionnel-le-s sur les besoins des premier-e-s (IV). Enfin, une analyse des résultats est proposée à partir du regard des E&J sur leurs propres besoins étayés par des images produites par les jeunes et aussi à partir des propos des professionnel-le-s, actrices et acteurs associatifs (V). Sur la base des résultats obtenus, des recommandations sont présentées en faveur de la construction d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse incluant les RMNA. Une telle politique devrait se définir avec la participation active des enfants et des jeunes y compris les RMNA, ce qui renforcerait la position d'actrices et d'acteurs des E&J du canton de Genève en lien avec les différents services de l'État impliqués (VI).

II. SYNTHÈSE

Présentation de la recherche et du contexte

Pour répondre au mandat d'analyse des besoins des requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA), nous avons choisi de croiser les regards des différentes personnes impliquées. Ainsi, nous avons recueilli, d'une part, l'expression des besoins identifiés par les professionnel-le-s des institutions et les membres de la société civile (collectifs et associations) en lien avec cette population. D'autre part, nous avons mis en place un atelier participatif collectif auprès des jeunes « RMNA » pour leur permettre d'élaborer leurs points de vue. Le dispositif, avec le recours à un médium adapté – la photographie – a pour but de respecter la symétrie, afin que leur parole ait le même poids que celle des adultes. Ils et elles ont pu ainsi construire, par des échanges sur leurs points de vue singuliers, une vision générale, orientée sur la prise de décision pour l'action publique. La compilation de ces multiples expertises éclaire les problématiques actuelles, les champs de tension, ainsi que les perspectives d'amélioration de la prise en compte des jeunes.

Une égalité pour toutes les paroles

Cette étude s'inscrit dans un contexte particulièrement sensible. Toutes les institutions et organisations se trouvent depuis plusieurs années soumises à une pression qui fait émerger différentes problématiques systémiques. Les actrices et acteurs sont touché-e-s et affecté-e-s par ces tensions, quel que soit leur rôle dans le système. Pour les jeunes, cela se traduit par l'expression d'une absence de perspectives dans tous les domaines de leur vie. Le point culminant ayant été atteint avec la disparition d'un jeune en avril dernier. La souffrance et les inquiétudes sont également très présentes du côté des professionnel-le-s, des actrices et acteurs de la société civile. Deux motions ont été déposées au Grand Conseil en février 2019 concernant l'hébergement et la prise en charge jusqu'à 25 ans des jeunes adultes relevant de l'asile².

Un contexte particulièrement sensible

Nous avons entendu les réactions de frustration, de fatigue, d'énervement, de désillusion, notamment face à l'énergie déployée dans les multiples réflexions déjà menées au fil des ans. Nous essayons de leur donner une juste place dans notre recherche, en les contextualisant par rapport aux configurations institutionnelles et aux enjeux théoriques.

Le fil conducteur de notre étude reste la mise à jour des besoins des enfants et des jeunes et l'éventail de réponses possibles tant d'un point de vue institutionnel que plus largement social, administratif, politique, etc. Nous ne nous sommes donc pas arrêtés sur les manquements ciblés de dispositifs en particulier.

Un nouvel élan collectif...

² Motion 2524 pour une prise en charge jusqu'à 25 ans des jeunes adultes relevant de l'asile (votée le 13 septembre 2019); Proposition de motion 2525 Le centre d'hébergement collectif pour RMNA d'Aire doit répondre aux besoins des enfants (déposée le 8 février 2019). <http://ge.ch/grandconseil/>

Dans ce panorama d'une multiplicité d'organisations et de dimensions, les réponses ne peuvent se construire sur une dynamique de résolution de problèmes en silo, mais relèvent dès lors d'une perspective holistique et dynamique. Nos conclusions s'orientent ainsi vers l'appel à une responsabilité collective de tous les acteurs et toutes les actrices afin de penser les solutions de manière coordonnée.

Les jeunes expriment fortement leur volonté d'être les moteurs de la recherche de solutions. La première étape étant d'être vu-e-s et d'être écouté-e-s. Leurs scènes photographiques et les messages élaborés par leurs soins en témoignent. *... qui intègre les jeunes*

Messages des jeunes aux autorités

Les jeunes ont pu lors de l'atelier photo transmettre un message aux autorités sur leurs souhaits. Les propos des jeunes ci-dessous appellent à être écouté-e-s, respecté-e-s, aidé-e-s et considéré-e-s.

Photo 1. Message aux autorités élaboré par un jeune majeur³



« C'est la ville qui regarde comme ça, c'est les Genevois qui regardent comme ça. Ok, on a le soutien, on nous aide, mais les politiciens ils s'en foutent de nous. Les gens comme vous (travailleuses sociales et travailleurs sociaux) ou les gens qui n'ont pas de pouvoir, ils font de grands gestes. Ils viennent vers nous. Même ils me proposent des sorties, d'aller voir quelque part, mais les gens qui ont du pouvoir, ils ne veulent même pas nous regarder ».

³ La mise en scène de la photographie a été élaborée dans le cadre de l'atelier photo participatif. Chaque jeune a reçu la consigne d'élaborer un masque le représentant et de mettre en scène son rapport aux institutions et à Genève (symbolisé par le masque représentant des immeubles). Le texte est le commentaire de l'auteur de la photo.

Photo 2. Messages aux autorités élaborés par un groupe de jeunes⁴



« Respecte notre droit ».

« On a besoin d'aide ».

« Merci de nous écouter ».

Traduction des messages écrits en langues étrangères :

« J'aimerais qu'on finisse ce calvaire et vous demande de changer nos vies ».

« Je demande un peu de considération ».

⁴ La photographie a été réalisée en conclusion de l'atelier. Suite aux échanges sur leurs besoins, les jeunes ont été invité à formuler des messages destinés aux responsables des institutions et aux responsables politiques (Conseil d'État).

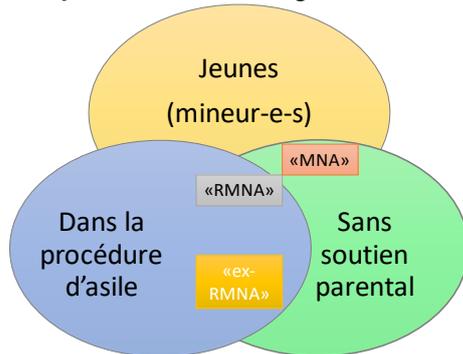
Principales problématiques soulevées

Sur la base de notre analyse des besoins, nous avons identifié plusieurs points qui contribuent selon nous à rendre cette problématique saillante.

Une catégorisation problématique

La catégorisation des enfants et des jeunes de cette étude en tant que requérant-e-s mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA) tend à penser des dispositifs spécifiques. Comme montré ci-contre, la catégorisation se fonde sur trois critères : l'âge (mineur-e-s vs majeur-e-s) ; l'intégration dans une procédure d'asile et la présence/absence de soutien parental.

Figure 1 : Spécificité de la catégorie administrative RMNA



Ainsi d'autres catégories plus ou moins clairement définies partagent des caractéristiques avec la population visée par cette étude (ex-RMNA et MNA), ce qui soutient la nécessité d'une prise en compte globale sans nier les caractéristiques propres et spécifiques. La définition d'une action publique spécifique « RMNA » va également à l'encontre du principal souhait exprimé par les jeunes et validé par les professionnel-le-s : « on veut faire partie de la société ».

Faire partie de la société nécessite de bénéficier d'un espace pour s'exprimer et être entendu. La participation est un droit fondamental qui doit se traduire par la possibilité d'agir concrètement. C'est-à-dire avoir des capacités qui sont reconnues et mises à profit. Il s'agit de penser sur deux niveaux (au moins) :

Des espaces de participation pour les jeunes au sein de la société

- Comment rapprocher les jeunes des institutions et de la société ?
- Comment rapprocher les institutions et la société des jeunes ?

La focalisation sur les vulnérabilités entre en dissonance avec la participation. Considérer les jeunes par leur déficit, les vouent à être destinataires d'un accueil, bienveillant, mais négligeant dès lors leurs potentiels et leurs ressources. Si les jeunes sont en demande d'aide et reconnaissant-e-s de celle qui leur est apportée, ils et elles souhaitent pouvoir s'impliquer davantage, participer, proposer et trouver des solutions ensemble.

Reconnaître et considérer les ressources et les potentiels des jeunes

L'absence de statut en fait des citoyen-ne-s « en creux », dont l'acceptation sur notre territoire délaisse une véritable possibilité d'intégration. L'accueil et les réponses éphémères en termes de besoins physiologiques offerts restent certes, vitaux, mais omettent une considération complète de leurs besoins à travers une prise en considération de leur être biographique, social et politique.

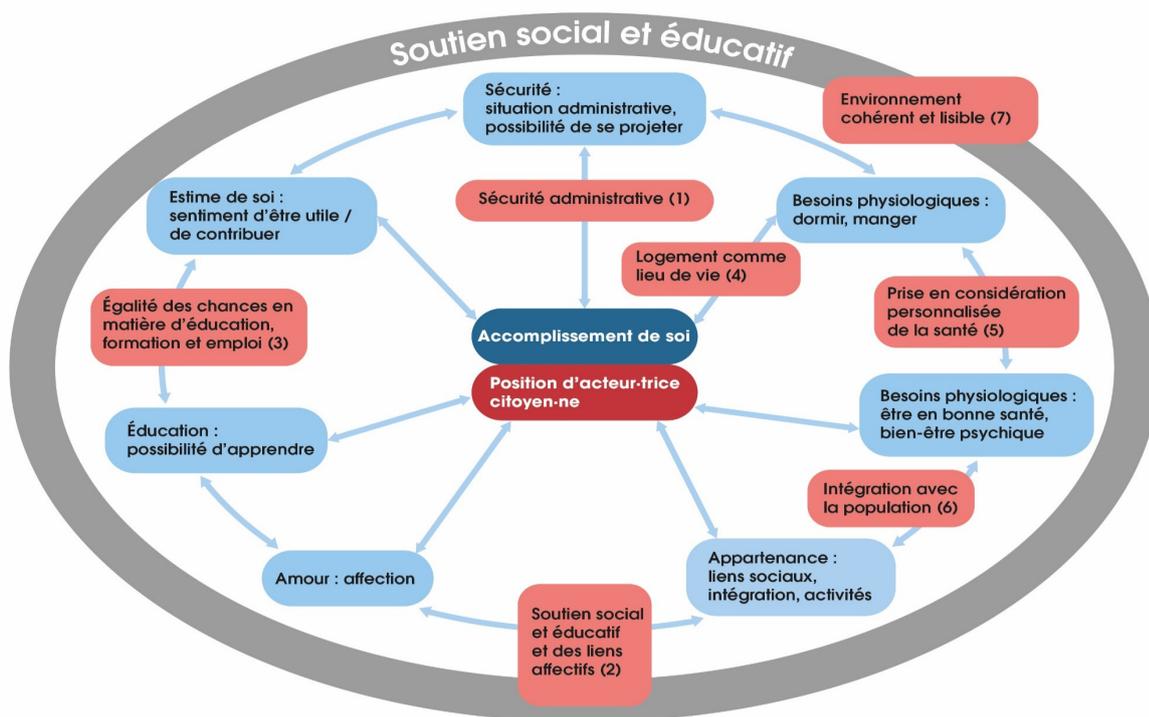
Une prise en considération des jeunes en tant que citoyen-ne

Comment répondre au mieux à des besoins interreliés ?

L'ensemble des acteurs et actrices relèvent l'impossibilité de penser les besoins des jeunes de manières fragmentée, c'est-à-dire par catégories isolées les unes des autres. La considération des besoins nous amène à faire de nombreux liens, entre les catégories identifiées par la Cour des comptes, et même au-delà. Nous avons donc étendu notre analyse à des besoins « autres » que ceux cités dans les recommandations de la Cour de comptes⁵, les participant-e-s aux divers entretiens et focus groups ont mentionné, à de nombreuses reprises, des points n'appartenant pas à ces catégories préconstruites. Il en ressort 7 dimensions d'analyse – dont le lien avec les différents besoins est schématisé ci-dessous – qui sont développées dans le rapport.

Penser et documenter les besoins dans une vision holistique et dynamique

Figure 2 : Une vision holistique et dynamique des besoins des E&J



⁵ Selon notre hypothèse, cette distinction vient de choix méthodologiques différents. La nécessité du croisement des points de vue dans notre recherche nous a amené à construire le questionnaire aussi à partir des paroles des jeunes, ce qui n'était pas le cas de l'audit de gestion et de conformité de la Cour des comptes.

Dans ce schéma, les catégories de besoins issues de la conception traditionnelle (Pyramide de Maslow) sont identifiées en bleu. Toutes ces catégories sont liées entre elles et favorisent l'accomplissement de soi, placé au centre. Nous avons ajouté à cette base, les différents points relevés dans notre étude, qui sont plus particulièrement pertinents pour les jeunes rencontré-e-s (en rouge).

La sécurité administrative

La sécurité administrative constitue le sujet le plus fréquemment mis en lien avec les besoins des jeunes. Le « permis », c'est-à-dire les conditions de séjour selon les dispositions fédérales, détermine effectivement l'ensemble des possibles à Genève et en Suisse. Dans cette incertitude sur leur situation administrative, leurs capacités de base et potentielles sont entravées. Au cœur du paradoxe de l'accueil que nous développons plus avant, ils sont dès lors au carrefour d'injonctions contradictoires.

L'insécurité administrative qui maintient dans le paradoxe de l'accueil

D'un côté, il leur est présenté un processus d'intégration, dans lequel on va les accompagner, mais également exiger qu'ils y contribuent activement.

De l'autre côté, les obstacles sont nombreux face aux potentialités réelles de contribution partenariale. Dès lors est nourrie une identité fondée sur la négation et l'exclusion, une identité « en transit » et empêchée où l'accès au travail rémunéré, le droit à certains logements, à des prestations de santé ou encore le bénéfice de certaines formations au même titre que les autres jeunes régularisé-e-s, leur restent interdits.

Photo 3. Messages aux autorités élaborés par un autre groupe de jeunes



« Aidez-nous plus pour la santé ».

« Changement de loi ».

« Rassurez-nous ».

« Rassurez-nous ».

« Papiers ».

« Je suis content de ce qu'on m'offre à Genève ».

« Faites-nous confiance. Rassurez-nous ».

Le soutien social et éducatif et des liens affectif

Une dimension importante énoncée dans le besoin de soutien concerne la dimension affective. Comment répondre à ce besoin – partagé par tout être humain – en l'absence de parents ? Les professionnel-e-s et acteurs-trices de la société civile s'impliquent avec plus ou moins de difficultés en tant que figure parentale de substitution ou de *caregiver*. Cela fait-il partie de leur mandat ? Ont-ils les ressources pour assurer ce rôle ? Comment ce rôle est-il partagé entre plusieurs personnes qui soutiennent la ou le jeune ? Comment conjuguer implication émotionnelle et facteurs d'insécurité ?

Une demande de soutien social qui intègre une dimension affective

Ces éléments d'interrogation rendent compte de la complexité de l'action éducative, toujours tiraillée entre une logique du contrat et une logique du don (Fustier, 2000). Devenir une figure parentale de substitution ou un *caregiver* auprès du ou de la jeune pour un-e acteur-trice impliqué-e déborde de toute évidence le « prescrit » de l'activité professionnelle. Pour les jeunes, considérer un autrui significatif et digne d'une confiance telle que celle permise auprès d'un parent constitue un processus délicat et empreint de risques. Finalement, chacun-e des partenaires se met en danger à investir une relation tenant sur des liens très volatils, le départ – forcé ou volontaire – pouvant arriver à tout moment.

Egalité des chances en matière d'éducation, de formation et d'emploi

Les capacités d'adaptation du système scolaire ont été éprouvées par le nombre important de jeunes devant être intégrés ces dernières années qui a d'ailleurs apporté des réponses en termes d'accueil quantitatif (ouverture de classes et allongement des dispositifs) et qualitatif (ajustement des dispositifs). Les efforts entrepris demeurent cependant insuffisants pour garantir une totale égalité des chances, en raison notamment des facteurs externes au système scolaire. Les interlocuteurs-trices relèvent ainsi les difficultés de fournir un soutien scolaire efficace auprès des jeunes. La plupart se retrouvent insuffisamment outillés face aux exigences de l'apprentissage, alors qu'une étude récente du SRED (Dutrévis & Brüderlin, 2018) montre que le premier défi à l'arrivée est de découvrir le « métier » d'écolier.

Une égalité des chances en matière d'éducation, de formation et d'emploi

En termes de « débouchés », la situation est marquée par une absence de réelles opportunités de formation certifiante et d'insertion socioprofessionnelle pour ces jeunes, tendant à faire de l'école une « salle d'attente ».

Les solutions identifiées pour l'accès à la formation et leur insertion sont les suivantes⁶ :

- la formation et la transition encadrées, sur les modèles existant notamment pour l'AI
- la reconnaissance des acquis, pour établir les compétences développées avant et pendant le parcours de migration

⁶ Il faut noter que le Préapprentissage d'intégration (PAI), financé par la Confédération et récemment mis en place, vise à offrir de nouvelles opportunités de formation aux personnes migrantes. Par ailleurs, l'Agenda intégration Suisse prévoit également le soutien à l'insertion socioprofessionnelle. Il n'y a pas de recul suffisant actuellement pour se prononcer sur l'impact de ces programmes.

- l'insertion en entreprise valorisant les compétences des jeunes
- le soutien à la constitution d'un réseau professionnel, qui est déterminant pour l'accès aux emplois
- la levée des obstacles légaux et conditions administratives qui en découlent

Un logement comme lieu de vie

La question de l'hébergement se cristallise autour des caractéristiques inadéquates du centre de l'Étoile. Un consensus se dégage auprès des professionnel-le-s et membres de la société civile pour mettre en place des petites structures à dimension humaine, sur le modèle de Blue Sky et des Institutions Genevoises d'éducation spécialisée (IGE). Si les jeunes partagent les constats globalement négatifs sur les conditions proposées à l'Étoile, ils relativisent l'importance de cette dimension. Leurs parcours montrent qu'ils et elles ont pu subvenir aux besoins physiologiques basiques de manger et dormir. Ils et elles ne veulent donc pas être réduit-e-s à cette demande, mais bien pris-e-s en compte globalement en tant que personne-s et citoyen-ne-s en devenir. Cela se traduit par des besoins d'un lieu de vie, garant d'une sécurité pas uniquement matérielle, mais également psychologique, en vue de leur développement.

Penser diverses solutions d'hébergement, des lieux de vie collectifs à taille humaine, des familles d'accueil et des logements de transition

Prise en compte personnalisée et plurielle de la santé

La santé s'inscrit dans une prise en compte globale de l'individu incluant le bien-être physique, mental et social. Il convient de prendre en compte des paramètres spécifiques - l'absence de figures parentales, le déracinement, l'insécurité face à l'avenir, la précarité sociale - qui accentuent les éléments de fragilité de l'enfant dans son processus de construction. D'autre part, au niveau contextuel, les conditions de protection doivent être pensées pour tenter de minimiser les risques potentialisés par le parcours et les épreuves traversées notamment sur le plan de la santé mentale.

Prise en compte personnalisée et plurielle de la santé

Les jeunes doivent être pris-e-s en compte de manière personnalisée et coordonnée au sein des réseaux éducatifs et de santé. La prise en soin respectant une temporalité adaptée à la singularité des parcours de chaque jeune et la continuité dans le suivi favorisent ainsi la compréhension des situations, l'adhésion des jeunes et une potentielle alliance thérapeutique. La prise en soin doit reposer sur une approche « située », c'est-à-dire respectant les partenariats existants autour des jeunes, tant les réseaux professionnels de proximité que les réseaux informels ; ceci permettant de créer des espaces de familiarité, de prise en compte des demandes ou plaintes des enfants et des jeunes de manière accordée à leur vécu. Pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des jeunes, nos interlocuteurs-trices privilégient la capacité d'observation d'éléments alertants quant aux caractéristiques de maintenance de la santé, inscrite dans la continuité et la proximité de la vie quotidienne et ce réalisé par une équipe pluridisciplinaire (professionnel-le-s de l'éducation et de la santé). Ainsi, la multiplicité des facteurs interdépendants et influents sur la qualité de la santé somatique et psychique appelle :

- une considération complète et complexe des différents facteurs en jeu dans la préservation et la promotion de la santé.
- une pluralité de regards issus de différentes disciplines
- des espaces de réflexion et de coordination pour y construire un travail en commun.

Une telle attention s'inscrit dans le respect d'un soutien global de l'individu (perspective holistique), non morcelé et relevant dès lors d'un continuum : prévention, promotion et accompagnement de la santé.

Intégration avec la population

Le processus d'intégration s'inscrit dans différentes dimensions (structurelle, culturelle, sociale et identificatrice). Les enfants et les jeunes doivent acquérir des ressources exploitables dans les différentes relations. Les moyens privilégiés sont :

L'intégration pour la construction d'une identité apaisée

- L'apprentissage de la langue et l'appropriation de codes culturels, afin de pouvoir fonctionner dans la société sans accroc.
- Un tissu de relations le plus inclusif possible leur permettant de sortir des espaces et lieux ne réunissant que des « semblables ».
- Des relais auprès d'adultes significatifs, par le biais de familles relais ou de collectifs d'accueil, et par des liens informels avec différent-e-s professionnel-le-s, voire au-delà.
- La participation à des activités collectives, permettant de développer leurs potentialités et leur place de citoyen-ne.

Tous ces moyens concourent à la construction d'une identité positive et apaisée, qui permet de respecter la pluralité de leurs ancrages. La consolidation de l'identité constitue un rempart contre les expériences vécues de stigmatisation et de discrimination.

Un environnement institutionnel cohérent et lisible

L'ensemble des actrices et acteurs s'accordent sur la nécessité de mettre en œuvre un environnement institutionnel cohérent et lisible afin de pouvoir répondre aux besoins des jeunes. Cela pourrait se concrétiser par la mise en place d'un lieu centralisé délivrant une information claire et fiable. La nécessaire collaboration entre la totalité des actrices et acteurs doit relever de nombreux défis :

- donner une place et une voix aux jeunes concernés
- intégrer la société civile et ses représentants-e-s
- réunir des organisations et institutions aux mandats et missions qui se chevauchent, avec des cadres légaux et réglementaires discordants.

Un environnement institutionnel cohérent et lisible, incluant la société civile et les jeunes

La question des compétences se pose à deux niveaux. Le besoin de développer une formation pour les professionnel-le-s engagé-e-s auprès de populations migrantes a été exprimé dans le but de favoriser la reconnaissance et la valorisation par les adultes du parcours de vie et de la position d'acteurs/actrices des jeunes. Les actrices et acteurs non-professionnel-le-s sont également confronté-e-s à des limites peu définies par rapport à leur rôle, leur champ d'intervention et leur légitimité.

En conclusion

La Loi cantonale de l'enfance et la jeunesse (LEJ 12054, 2018) et dans une moindre mesure l'Agenda Intégration Suisse⁷ fournissent des outils permettant de penser la « prise en compte » des besoins des E&J (jusqu'à 25 ans) au lieu de leur « prise en charge » en les reconnaissant comme partenaires de l'action publique.

S'appuyer sur une loi à dimension universelle et intégrant les besoins spécifiques

La LEJ a pour but l'intégration et la participation de l'ensemble des enfants et des jeunes de 18 à 25 ans. La dimension universelle de cette loi intègre ainsi les E&J de cette recherche. Les travaux de mise en œuvre, à travers la définition d'une politique cantonale coordonnée de l'enfance et de la jeunesse, devraient à la fois garantir la dimension universelle et prévoir des dispositions spécifiques permettant d'identifier des besoins et des problématiques émergentes qui demandent une attention particulière à l'instar de ceux identifiés pour les jeunes migrant-e-s non accompagné-e-s.

⁷ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/integrationsagenda.html>. Cependant, cet outil est encore en cours d'implémentation. Il conviendra de s'assurer que sa mise en œuvre permette de lever des obstacles existant pour les jeunes et favoriser ainsi l'égalité des chances dans l'accès aux formations professionnelles et l'intégration socio-professionnelle.

La vision holistique et dynamique des besoins qui découle des résultats de recherche rejoint ce positionnement. Cette vision place les jeunes comme acteurs/actrices à part entière de la Cité, au même niveau que tous les enfants et jeunes résidant-e-s du canton de Genève, en exigeant des autorités publiques et de ses institutions une prise en compte continue et dynamique de leurs besoins au travers de démarches participatives et de la mise en place d'un mécanisme de coordination et de veille assurant une réponse à la fois rapide et concertée.

Les jeunes comme actrices et acteurs d'un mécanisme de coordination et de veille

Photo 4. Message aux prochain-e-s arrivé-e-s



« Aujourd'hui, moi je m'en sors. Voilà, ça a fallu un peu du temps pour arriver où j'en suis aujourd'hui, c'est grâce aussi à certains citoyens issus de ce pays qui sont proches de nous, ils nous donnent de l'espoir. Je vais donc bien. Mais j'aimerais une promesse pour l'avenir, pour ceux qui vont venir. Il y a beaucoup de gens sur la route dont des mineurs. Ils vont revenir, tôt ou tard. J'aimerais qu'on les accueille parce que nous il nous a fallu beaucoup de temps pour nous en sortir et être en contact avec la population. J'aimerais qu'on soit très rapidement avec un logement et tout ce dont on en a déjà parlé. Ce sont des points essentiels qui permettent à un enfant de s'épanouir et se projeter dans l'avenir. C'est très difficile d'où ils viennent. Je n'aimerais pas qu'ils soient en difficulté » (un jeune majeur).

III. QUELQUES DEFINITIONS ET CONSIDERATIONS THEORIQUES

Les résultats obtenus nous amènent à préciser quelques éléments théoriques et définitions que nous présentons ci-dessous.

1 « RMNA » et « ex-RMNA » : des catégories discriminantes et productrices d'exclusion

La catégorisation des enfants et des jeunes de cette étude en tant que requérant-e-s mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA) relève d'un dispositif légal considérant une sphère de droits spécifiques pour des mineur-e-s migrant-e-s déposant une demande d'asile sans leurs parents⁸. Ces mineur-e-s sont à la fois soumis à des mesures de protection et à la procédure d'asile (Bolzman, 2011). Cette sphère de droits est reconfigurée lors du passage à la majorité (passage de RMNA à « ex-RMNA »). En outre, les mineur-e-s migrant-e-s hors procédure d'asile (les MNA) sont exclus de certains droits.

A notre sens, la catégorisation des jeunes comme RMNA ou MNA s'inscrit en contradiction avec le droit international, en particulier au premier principe général de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE) sur la non-discrimination (art. 2)⁹. Cela concerne tant les aspects procéduraux – où leur caractéristique d'enfant est insuffisamment prise en compte – que les conditions d'existences – les conditions de prise en charge demeurant inférieures à celles dont bénéficient les autres enfants privés de leur milieu familial (Corbaz, 2018)

La convention mentionne les enfants demandant le statut de réfugié (art.22). Ceux-ci doivent se voir accorder la même protection que tout autre enfant. De plus, les Etats doivent prendre en compte leurs spécificités, notamment pour mettre en œuvre de la recherche des parents.

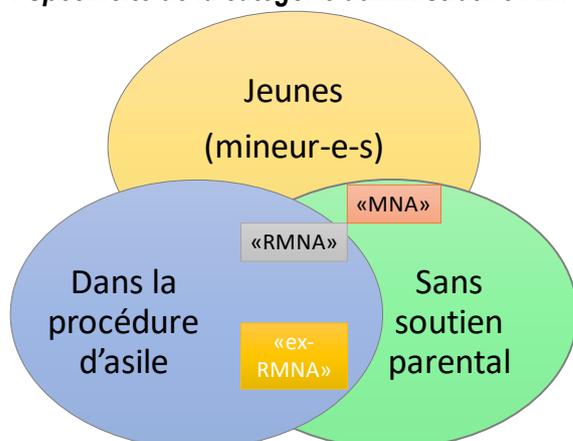
⁸ En référence notamment Law Clinic, 2019, « Droits des jeunes personnes migrantes non accompagnées », UNIGE, <https://www.unige.ch/droit/actus/archives/2019/law-clinic/>.

⁹ 1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

La prochaine figure résume ainsi schématiquement les caractéristiques et les frontières de la population de cette étude.

Figure 3 : Spécificité de la catégorie administrative RMNA



Les mineur-e-s et les jeunes adultes qui ont participé à cette étude se considèrent eux-mêmes comme des enfants et des jeunes comme les autres. Ils/elles critiquent fortement leur catégorisation comme RMNA et réfugié-e-s :

« (...) Je n'aime pas le mot « RMNA ». Je déteste le mot « RMNA »... Toi tu es un RMNA, moi je suis un Suisse. Vas-y ! » (un jeune mineur).

« Quand j'ai commencé l'école, quand je suis arrivé ici en 2016. Un jour la prof nous a demandé notre adresse. Je lui ai dit que j'habitais au foyer de l'Étoile. Une des élèves a demandé : « c'est quoi un foyer ». La prof a répondu que c'est un endroit où l'État garde les mineurs non accompagnés. À ce moment-là, j'ai eu honte. Où j'habite, je suis isolé des autres, je ne suis pas comme les autres, je n'ai pas de frères, de sœurs, je n'ai pas ma famille ici. Je pensais beaucoup à ça, car c'est une image négative qui rentre dans le cerveau des camarades. On n'est pas que des réfugiés » (un jeune majeur).

En tenant compte de cette critique sur leur catégorisation administrative qui voile leurs potentialités d'actrices et d'acteurs, nous les nommerons dans la suite de ce texte des enfants et des jeunes (E&J) ou tout simplement des jeunes.

Il faut noter que cette critique a également été relevée par plusieurs professionnel-le-s rencontré-e-s qui identifient comme premier besoin chez les jeunes de :

« Être reconnue, valorisée, comme personne, et comme personne venant d'ailleurs et ayant sa place ici » (une professionnelle).

2 La pyramide de Maslow, un principe d'organisation biaisé des besoins et des motivations des individus

La conception théorique des besoins humains est fortement marquée par le modèle de Maslow, généralement schématisé sous la forme d'une pyramide. Maslow propose un principe d'organisation hiérarchique des contenus motivationnels différents (1943). Autrement dit, pour accéder à un besoin de niveau supérieur, les besoins de niveaux inférieurs doivent être satisfaits (Fenouillet 2012). Les contenus sont, dans l'ordre de satisfaction, les suivants :

Tableau 2. Définition des besoins selon Maslow (Fenouillet 2012)

- 1. Besoins physiologiques.** Ce sont la faim, la soif, la sexualité, la fatigue, la maladie, l'absence d'abri viable. La satisfaction de ces besoins implique un relâchement, le plaisir des sens, une sensation de confort. Ces besoins sont liés à la survie.
- 2. Besoins de sécurité.** Ces besoins se retrouvent dans l'absence de peur, dans le fait de se prémunir contre les dangers. Ces besoins sont activés quand l'individu a peur, qu'il est insécurisé, mais aussi lorsqu'il a des comportements obsessionnels ou compulsifs.
- 3. Besoins d'amour.** Il s'agit ici des besoins de rapports sociaux, d'appartenance, d'affectivité. Le fait d'être rejeté, d'être inutile, de se sentir seul, d'être abandonné va créer les conditions d'émergence de ce besoin.
- 4. Besoins d'estime.** Il s'agit de l'envie d'être reconnu, apprécié, approuvé et de bénéficier de l'estime d'autrui. Les sentiments d'incompétence ou d'infériorité vont avoir pour effet de déclencher ce besoin. Le respect de soi, la sensation de compétence, la confiance en soi vont avoir pour effet de combler le besoin d'estime.
- 5. Besoin de réalisation de soi.** Il s'agit de la quête ultime de tout être humain, la recherche de développement, d'épanouissement personnel, de création. L'ennui, l'aliénation, la routine, les activités à faible valeur ajoutée, l'absence de sens dans la vie, sont les principales déficiences de ce besoin. Ce besoin ne peut jamais être satisfait, il est infini.

Cette pyramide a été évoquée par plusieurs personnes rencontrées au sein des institutions du Département de l'instruction publique (DIP) ou de l'Hospice général (HG).

On peut relever plusieurs limites théoriques à ce modèle, notamment car il est fondé sur la base des besoins physiologiques, qui est étendue aux dimensions psychologiques. Ainsi les modèles développés incluant les dimensions psychologiques sont plutôt des modèles fondés sur les motivations, que sur les besoins (Fenouillet 2012). La vision des besoins inspirée de Maslow repose sur une vision ethnocentrée, à partir d'une hiérarchisation valable pour la population occidentale et instruite (Scarpa, 2009). Dans les situations marquées par des déficiences ou des vulnérabilités, elle va favoriser une vision des individus en tant qu'être de besoins (Gardou et Horvais, 2012).

Leur obligation de recours à l'aide d'autrui ou à des dispositifs spécifiques pour satisfaire certains de leurs besoins vient imposer en quelque sorte le silence à leurs désirs, dont l'expression apparaît même incongrue. On se préoccupe essentiellement de déterminer les besoins inhérents à la déficience dont ils sont affectés et de définir les aides et compensations qu'elle requiert. Ce faisant, on passe la plupart du temps au large de l'expression de leurs désirs (Gardou et Horvais, 2012).

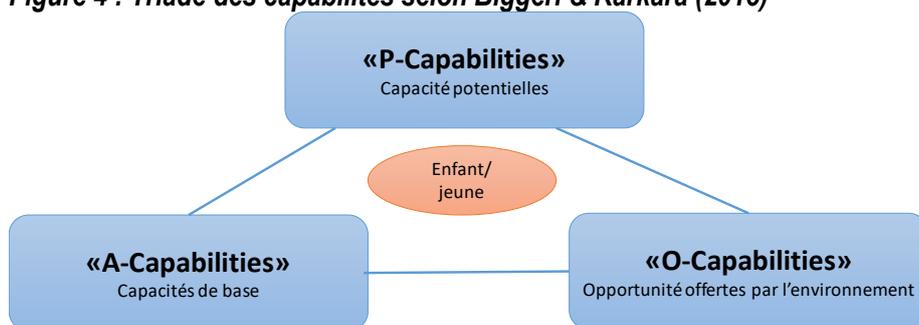
Nos résultats rejoignent les limites citées ci-dessus. Ils montrent ainsi une interconnexion entre les différentes catégories de besoins, plutôt qu'une hiérarchie, ce qui nous amène à proposer un système dynamique répondant à l'expression des besoins des E&J de cette recherche et favorisant leur position d'acteurs et d'actrices (cf. chapitre V).

3 La notion de participation : articuler les droits humains et l'approche des capacités

Les résultats obtenus dans cette étude nous amènent à considérer l'articulation entre l'approche des droits humains, en l'occurrence celle centrée sur les droits de l'enfant, et l'approche des capacités de Sen (1999) et Nussbaum (2000), qui a été développée par de nombreux-euses auteur-e-s dans le dernier courant des Childhood Studies (Biggeri & al. 2011, Sarajini 2014, Stoecklin et Bonvin 2015). Cette articulation permet d'analyser les besoins identifiés par les E&J à partir de leur regard critique sur les opportunités et les limites offertes par le système étatique. Les E&J sont donc considérés ici comme des potentiel-le-s actrices et acteurs et des « expert-e-s » de la pertinence de l'offre étatique pour leurs situations individuelles et collectives.

Dans la triade des capacités développées notamment par Biggeri & Karkara (2015, 27-28), les opportunités offertes correspondent aux *O-capabilities* qui dépendent de l'environnement dans lequel grandissent et se développent les E&J. Cet environnement à Genève est marqué par l'absence de leurs parents et le soutien apporté par l'État. Sur la base des capacités individuelles ou de base des jeunes (*A-capabilities*), des capacités potentielles peuvent être identifiées et développées (*P-capabilities*). Dans un environnement idéal, ce potentiel serait soutenu par une offre, un système (*O-capabilities*) qui tienne compte à la fois des capacités individuelles des jeunes et des bénéfices d'une telle démarche au niveau sociétal. Ainsi, un environnement qui tendrait vers cet idéal garantirait le développement des capacités potentielles des jeunes en tant qu'actrices et acteurs de leur propre vie et de leur société de résidence. A contrario, un contexte qui entraverait un tel développement dégraderait les capacités de base (*A-capabilities*) des E&J.

Figure 4 : Triade des capacités selon Biggeri & Karkara (2015)



L'environnement, à travers les opportunités qu'il peut offrir (*O-capabilities*), est donc identifié comme un vecteur principal d'intégration et de participation des E&J. Ces deux notions étant inscrites dans l'objectif de la Loi genevoise de l'enfance et la jeunesse (LEJ 12054 – 1^{er} mars 2018) s'appliquant à toutes et tous les enfants et jeunes du canton de Genève, elles donneraient ainsi la possibilité aux institutions étatiques de développer le potentiel des E&J rencontré-e-s.

« Art. 1 Buts

Encourager l'intégration et la participation sociale, culturelle, civique et économique des enfants et des jeunes¹⁰ ».

La participation est considérée non seulement comme un droit et un principe fondamental de la CDE (art. 12) mais encore comme un moyen central du développement du pouvoir d'agir des E&J et par conséquent d'élargissement de leurs capacités leur permettant en retour de faire valoir leurs droits. Autrement dit, la participation est la pierre angulaire du développement des capacités des E&J et de la réalisation de leurs droits pour autant que leur contexte de vie propose les mesures nécessaires permettant de vérifier et de garantir leur participation dans tout lieu et pour toute question qui les concernent. La participation est un pilier de l'approche sur les capacités qui considère qu'offrir aux individus plus d'opportunités de faire partie d'un processus qui vise le changement et d'effectuer des choix lors de celui-ci, renforcent leurs capacités de choisir ce qui a de la valeur et fait sens pour eux. Le but de cette approche est centré sur l'habilité et la liberté des personnes à poursuivre des objectifs qu'elles recherchent et valorisent et pour lesquels elles ont des raisons de les valoriser :

« The freedoms of persons can be judged through explicit reference to outcomes and processes that they have reason to value and seek » (Sen 1999 : 86).

La participation n'est pas un processus linéaire qui part de l'adulte vers l'enfant, mais une activité réciproque dans laquelle l'enfant et l'adulte construisent une connaissance et compréhension commune. L'idée centrale de l'approche sur les capacités est celle de l'interconnexion et de la complémentarité entre facteurs individuels et opportunités sociales dans le développement du pouvoir d'agir notamment des E&J. Cette interconnexion peut se comprendre au travers des concepts de « socially determined capabilities » et de « social arrangements » développés par Sen qui devraient viser l'expansion des capacités des personnes :

« The capabilities that a person does actually have (and not merely theoretically enjoys) depends on the nature of social arrangements, which can be crucial for individual freedoms. And there the state and the society cannot escape responsibility » (Sen 1999 : 253).

Cette approche donne de l'importance au débat public dans la co-construction de valeurs communes, d'engagements et de nouvelles politiques publiques.

« The politics of social consensus calls not only for acting on the basis of given individual preferences, but also for sensitivity of social decision to the development of individual preferences » (Sen 1999 : 253).

C'est la raison pour laquelle cette recherche propose un espace de discussion publique sur la base des résultats obtenus avec les actrices et acteurs impliqué-e-s y compris les E&J en tant qu'approche citoyenne de restitution (Olivier de Sardan 1995 & 2010).

¹⁰ <http://ge.ch/grandconseil/data/odj/010412/L12054.pdf>.

4 Facteurs de vulnérabilité, un frein à l'émancipation ?

La vulnérabilité ouvre un champ d'interprétation considérable, à en croire la fréquence avec laquelle est utilisé ce mot dans les propos de nos interlocuteur-trice-s.

« Tous nos jeunes sont vulnérables, tous nos jeunes ont traversé des choses difficiles » (Professionnel-le Hospice général).

« Pour les jeunes vulnérables : il n'y a pas de solution. La solution aujourd'hui, c'est de les envoyer dans un autre centre d'hébergement, encore moins adapté, ni, par rapport à leur âge, ni par rapport à leur vulnérabilité » (Professionnel-le DIP).

Bien que son emploi soit extrêmement récurrent, les professionnel-le-s semblent s'accorder sur un manque de clarté quant à ses définitions.

« Il faudrait définir la vulnérabilité. Parce qu'on va dire : tous les enfants de Blue Sky, de l'Étoile sont vulnérables. Alors c'est quoi ? C'est celui qui a plus un problème psychique ? C'est celui pour qui il faut éviter une hospitalisation ? » (Professionnel-le DIP).

Si la vulnérabilité occupe aujourd'hui un objet particulièrement fécond de réflexion dans le champ éducatif, politique, économique et social, il convient de préciser quelques-unes de ses définitions. On remarque en effet que la sémantique de la vulnérabilité s'étend de manière très large, est très usitée tant dans le domaine scientifique que médiatique et politique (Castel 1994, 19). Cette notion a progressivement recouvert les dimensions prenant en compte les facteurs de fragilités particulières, subtilisant ainsi les notions de marginalité, de nouvelle pauvreté ou encore d'exclusion. La nomination de problèmes sociaux selon la focale de vulnérabilité offre une brèche réflexive importante, tant elle repositionne l'orientation des préoccupations sociales, tout autant que le versant de l'intervention tentant d'y répondre.

« La montée en puissance de la vulnérabilité dans la pensée sociale et l'action publique est en phase avec l'émergence d'une solidarité de responsabilisation promotrice d'une prévention généralisée appelant non seulement à ne pas s'exposer à certaines situations pathogènes, mais aussi à ne pas contribuer à leur émergence, marquant ainsi une invitation/incitation à prendre au moins partiellement, en charge sa protection » (Soulet 2014, 13).

Soulet met ainsi en exergue deux dimensions principales. Premièrement, le risque et l'incertitude sont placés au cœur de notre appréhension du monde, notre action sur celui-ci « représente une nouvelle formule de gestion du social organisé autour d'un pôle centralisé de prévention des risques et d'un pôle apparemment convivial de prise en charge des fragilités » (Castel 2011). En second plan, s'augure « un modèle responsabiliste du risque » (Soulet 2014, 14), se corroborant à la montée d'un État social promoteur d'un individu actif et responsable dans sa capacité à réorienter sa trajectoire de vie. La double articulation protection/activation s'insère par ailleurs au développement de Genard (2013), décrivant finement le « glissement anthropologique » sous-jacent à la prise en considération croissante de la vulnérabilité. Cette dernière permet en effet d'articuler des registres selon toute apparence, en opposition : fragilité-résilience, incertitude-persévérance, risque-capacités, autonomie-dépendance. L'ambivalence entre permettre à chacun-e par exemple de participer au processus d'accompagnement proposé par les dispositifs d'action sociale, d'être un acteur privilégié ou une privilégiée dans les choix augurés quant au devenir, et la dérive vers « une logique du donnant, donnant, de la contrepartie » (Autès 2005, 62) qui privilégie le droit à certaines prestations sous réserve d'une mise à l'épreuve de ses motivations reste un enjeu réflexif important. Cela surtout dans le sens où Dubet l'entend, à savoir que si la responsabilité est donnée à l'individu de reprendre en main sa situation par l'entremise de ses capacités individuelles, cela d'une part évince les éléments contextuels qui ont

amené cet individu à cet état de vie, mais aussi augure des raccourcis pernicioeux, car si celui-ci est considéré comme responsable d'améliorer sa condition il peut inévitablement aussi être regardé comme « responsable de son sort » (2014, 34) et dès lors en quelque sorte irresponsable, puisqu'il est à ce jour vulnérable et donc ayant manqué au commandement de son amélioration. L'approche des capacités de Sen (1999) et Nussbaum (2000) présentée plus haut permet de dépasser cette vision en reconnaissant à la fois les capacités individuelles et les contextes entravant leur développement.

Ainsi, la vulnérabilité et son corollaire tant capacitaire que responsabilisant, qui s'éloigne de la perspective des capacités, doit surtout nous rappeler qu'il convient de la considérer en premier lieu comme « une notion relationnelle » (Soulet 2013, 19) qui consiste à « saisir ensemble, à un moment donné et dans un lieu situé, un groupe ou un individu ayant des caractéristiques particulières et un contexte ou un environnement doté lui-même de caractéristiques particulières » (ibid.). Substantialiser la vulnérabilité aux individus « vulnérables » n'a ainsi point de sens. Il convient toujours, et c'est en ce sens que la dimension analytique de ce rapport l'exige, « d'opérer un décentrement de l'individu ou du groupe « vulnérable » en incitant à considérer les moments, les situations, qui actualisent la potentialité pour des individus singuliers à être vulnérabilisés en raison de certaines de leurs qualités particulières » (ibid.). Dès lors, si l'on considère certains axes particulièrement sensibles en ce qui concerne les E&J au centre de cette étude, tel que « l'absence de figures parentales, le déracinement, l'insécurité face à l'avenir, leur précarité sociale » (Appartenances, en ligne), l'isolement, l'extranéité, etc., il convient de tenir compte au moins de deux composantes indissociables. Premièrement, ces paramètres accentuent les éléments de fragilité dont tout enfant est par ailleurs porteur. Celui-ci, considéré comme un être en devenir, extrêmement dépendant de son environnement affectif et social, reste ici particulièrement mis à l'épreuve dans ses ressources et sa permission quant à une croissance harmonieuse et à une construction identitaire rythmée. En second plan, en reprenant nos considérations autour de la vulnérabilité, ce contexte invite dès lors à notablement tenir compte des conditions de protection mises en œuvre pour tenter de minimiser les risques potentialisés par le parcours et les épreuves traversées notamment « sur le plan de la santé mentale, (...) des interruptions de grossesse, etc. (...) d'usage de substance » (Depallens, Plati & Ambresin 2016, 21). In fine, la vulnérabilité, entendue dans une perspective relationnelle, attend donc surtout de tenir compte de manière indissociée, d'une possibilité « d'action sur les structures et l'action autour et avec les individus. Sa valeur analytique vient justement de cette capacité/nécessité de prendre simultanément les deux en compte » (Soulet 2013, 33). Ceci rejoint par ailleurs le propos de Sen (1999, 86) sur l'interconnexion et la complémentarité des facteurs individuels et des opportunités sociales dans l'extension des libertés.

5 L'accueil ou l'absence d'intégration ? À la croisée de paradoxes multiples.

« Quand un jeune vient d'arriver, c'est quoi les paroles que vous lui dites ? 'Bah c'est mets tes chaussures ici, pis les casseroles sont là, puis ton lit est ici, et c'est interdit de faire ça, puis après dix heures t'as pas le droit de...' C'est-à-dire on pose le cadre. Et l'idée de dire : 'mais vous ne l'accueillez pas ?' » (Professionnel-le DIP).

Accueillir est aujourd'hui au cœur des pratiques d'intervention sociale, débordant l'accueil spécifique des populations migrantes. À la croisée de transformations conjointes tant du point de vue des pratiques professionnelles (du paradigme éducatif à celui de l'accompagnement) que des transformations organisationnelles de l'action sociale (de l'institution pérenne au dispositif ajusté et transformable) ou encore des dimensions relationnelles (émergence de la participation des usager-ère-s et symétrisation apparente des rapports de service) ou temporelles (temporalité étendue vers une temporalité de l'urgence inscrite dans une

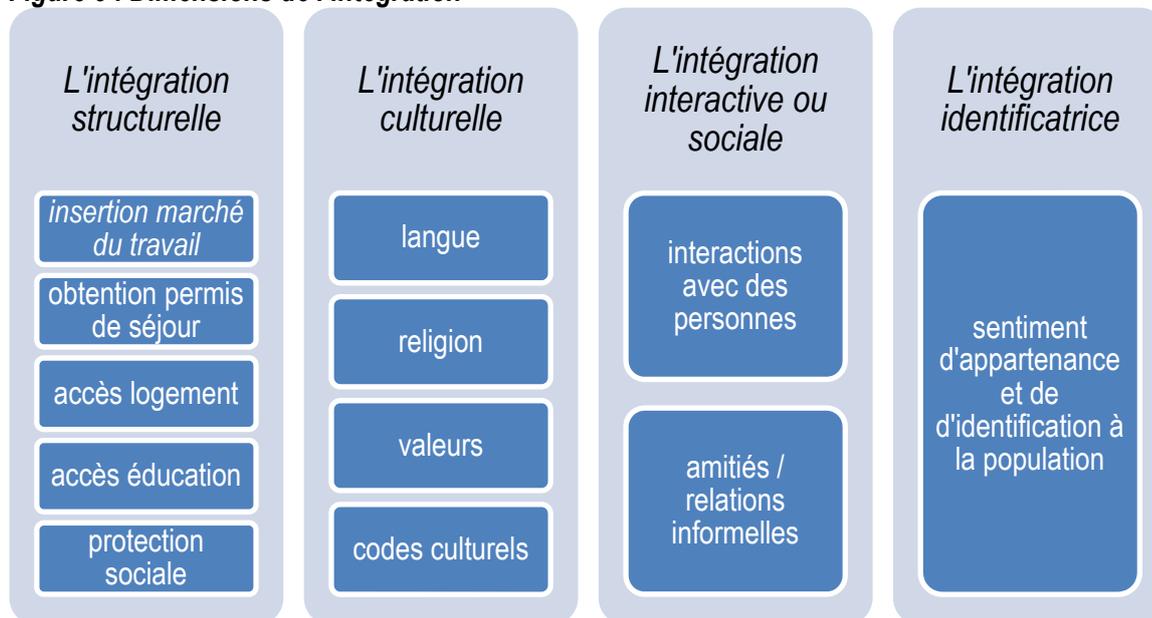
dimension dynamique, accessible et modulable), accueillir semble offrir une résonance à ces changements socio-historiques. L'accueil se construit autour :

« D'un vocabulaire de présence faisant d'ailleurs de l'ici et maintenant son univers » (Soulet 2008, 43).

S'il présuppose ainsi des qualités relationnelles de la part des professionnel-le-s tout autant que de conditions spatiales décentes de mise en œuvre, ce qui indique les formants qualitatifs de la relation entre destinataires et destinataires, il s'inscrit pourtant dans un paysage général où l'insertion se complexifie, dans une politique de « l'évitement de l'empirement » (Breviglieri 2009, 2) qui tend « au défi d'une production de non-désaffiliation en l'absence de possibilité d'intégration » (ibid.). En effet, au lieu de contribuer à l'intégration des personnes migrantes en tant que processus complexe « d'inclusion de nouveaux individus devenus acteurs d'un système »¹¹, il est le reflet de leur maintien dans la marge.

Selon Heckmann et Schnapper (2003), l'intégration recouvre quatre dimensions essentielles absentes des possibilités actuelles de la population ciblée. Premièrement, *l'intégration structurelle* relative au marché du travail, l'obtention d'un permis de séjour, l'accès au logement, l'aide sociale, l'éducation. Deuxièmement, *l'intégration culturelle* inclut la langue que l'on parle, la religion et les valeurs. Troisièmement, *l'intégration interactive ou sociale* fait référence aux interactions des migrant-e-s avec des personnes issues de la population autochtone c'est-à-dire ayant des ami-e-s et d'autres relations informelles, et étant membre d'organisations bénévoles du pays de destination. Quatrièmement, *l'intégration identificatrice* qui consiste en un sentiment d'appartenance et d'identification à la population du pays de destination. Par ailleurs, plusieurs études attribuent les difficultés d'intégration des jeunes à leurs conditions de vie dans le pays d'accueil (Bolzman & al. 2004, Giraud 2007, Conseil d'État genevois 2013, Fondation Suisse du Service Social International 2016).

Figure 5 : Dimensions de l'intégration



¹¹ European Forum for Migration Studies, EFMS (2006), "Integration and Integration Policies", <http://www.efms.uni-bamberg.de/pdf/INTPOL%20Final%20Paper.pdf>.

Du constat de l'absence d'intégration possible émergent plusieurs questionnements : « Qu'en est-il d'un accueil qui perdure dans le temps, qui se réitère et se recompose sans éclosion ? » (Peccoud 2018, 53). Qu'occulte l'accueillir en termes de potentiels réels d'insertion et d'inscription citoyenne ? Qu'altère le prolongement d'un accueil toujours à renégocier et sans perspective arrêtée d'habiter ?

On ne peut dès lors se limiter à la seule perspective, certes heureuse de l'accueil, celui-ci s'inscrivant de fait dans une dimension temporaire et ne permettant pas l'actualisation des phases inhérentes selon Van Gennepe (2016, 68) à tout rituel de passage : séparation, marge, agrégation. L'accueil des E&J étend la phase liminale, incertaine, d'entre-deux, mais ne considère que peu les potentielles affiliations réelles à la communauté d'accueil. Ainsi les E&J accueilli-e-s restent « en situation de flottaison dans une sorte de no man's land social, (...) ils sont dépourvus d'ancrage social durable et menacés à tout moment de basculer dans une situation de désaffiliation » (Garreau 2013, 155). Ces considérations résonnent dans les propos d'un professionnel de l'Hospice Général.

« Finalement notre travail c'est faire de l'intégration avec ces populations-là, et le statut de séjour est vraiment le sésame pour arriver à cela. C'est à dire accès à la formation, un l'emploi, stabilité dans la vie finalement, et ces jeunes n'auront pas, en tout cas ces jeunes qui sont à l'aide d'urgence n'ont pas cette stabilité de vie. Le problème c'est que la Suisse ne les renvoie pas non plus. Donc on est dans une zone grise, un no man's land ».

Arrachés à leur territoire d'identification première, où ils « étaient dotés d'une identité civique et juridique » (Brossat 1998, 27), ou tout au moins, où l'ancrage communautaire familial permettait des états de reconnaissance facilités, les jeunes accueilli-e-s maintenu-e-s dans des espaces d'incertitude dont le confort passager de l'accueil peut disparaître à tout moment et de manière précipitée, « apparaissent dans leur pure nudité d'êtres humains, (...), des hors-la-loi sans crime » (ibid.), générant ainsi le « danger de la superfluité, inhérent à leur absence de statut politique » (Caloz-Tschopp 1999, 264). Superfluité humaine, « indésirables » (Fassin 2018, 63), « homme jetable » (Ogilvie 2012) sont mis en exergue par Arendt dans la prise en compte de la dignité, pour qui « l'invocation de la dignité humaine risque d'être tragiquement inutile si certaines conditions ne sont pas remplies. Un homme (...) ne peut voir sa dignité respectée, que s'il est inséré dans une communauté politique et juridique. (...) Sans capacité de parole et sans citoyenneté, la consécration du respect de la dignité humaine est vaine » (Fierens 2003, 75-76).

Ainsi, considérer les besoins des E&J sous l'angle seul de l'accueillir ne suffit pas, encore faut-il convenir de dispositions qui prennent en compte cette « mise hors du monde » (Châtel 2007, 56), ce « refus d'enracinement » (ibid., 58) qui débordent la mise à l'écart du monde économique et s'apparente à une forme « d'inexistence sociale » (ibid.).

De plus, l'accueil, comme le décrit Gaultier augure certaines contradictions qui « oscille entre protection et insécurité. C'est comme si on disait aux jeunes : 'aujourd'hui on vous protège, mais demain on ne sait pas si vous pourrez rester ici' » (2017, 26). Pareillement controversée, l'attente à leur adresse « d'un maximum de capacités d'intégration, d'habiletés sociales, d'apprentissage de la langue, d'insertion dans les cursus scolaires » (ibid.) pour amplifier leur acceptation et les chances de la pérennisation de leur statut au sein du pays d'accueil tout en voilant, étouffant « la possibilité de manifester leur souffrance psychique » (ibid.) inscrit la capacité d'accueillir dans un paysage fortement paradoxal. Les E&J sont en effet contraints d'afficher de formidables capacités résilientes sans pouvoir exprimer leur mal-être « qui contredirait les efforts qu'ils sont en train de mettre en place pour légitimer la place qu'ils pourraient occuper dans la société » (ibid., 27).

La perspective d'un accueil cohérent ne peut ainsi se concevoir sans ses possibles transformations en modalités moins transitoires, tout en prenant en considération les multiples paysages contradictoires qu'elle agrège. Accueillir ne se limite donc pas à ouvrir sa porte, encore faut-il apprécier les espaces d'hospitalité réelle une fois le seuil franchi, envisager une temporalité moins morcelée, engageant une possibilité de se projeter vers un avenir plus élargi, ouvrant à des perspectives pérennes d'affiliation ; considérer le vécu traumatique de certain-e-s comme une opportunité de transformations possibles et non comme une obligation au refoulement comme condition à une mise en scène de soi acceptable.

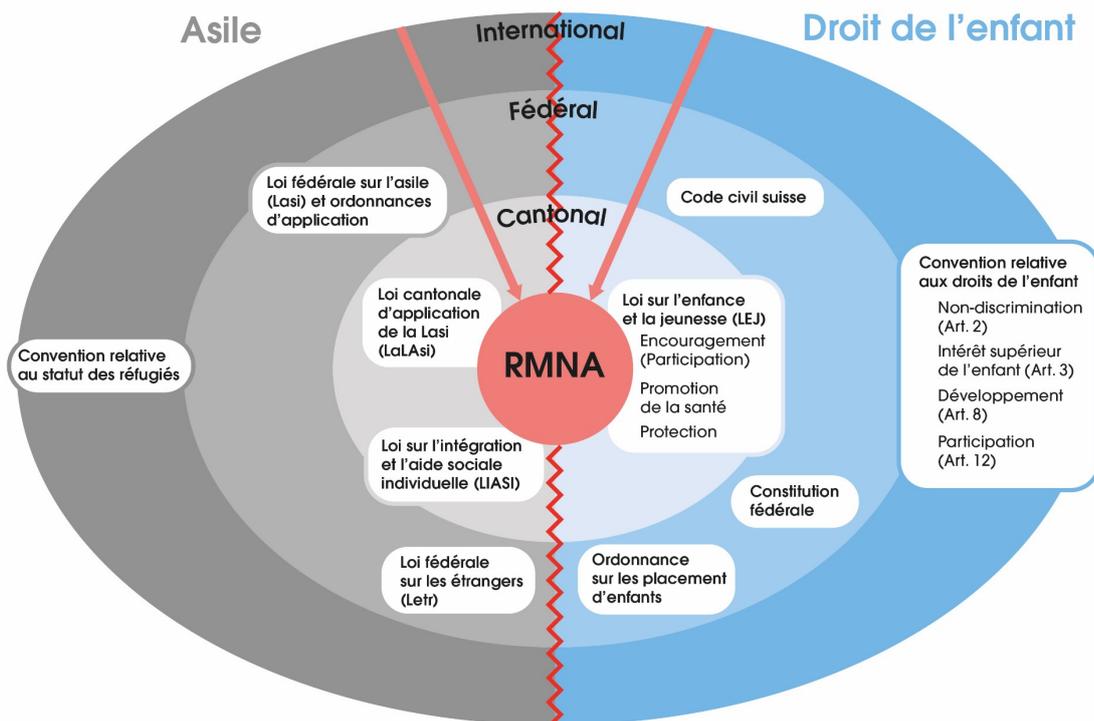
Les professionnel-le-s des secteurs du social, de la santé et de l'éducation doivent souvent faire face à une injonction impossible ; celle d'accueillir pour intégrer (Rozenn Le Berre 2017). Il s'en suit un « bricolage éducatif » (Hammouti 2017) à la fois insatisfaisant pour les jeunes et les professionnel-le-s. L'accueil comme masque de l'absence d'intégration possible a également des répercussions sur les professionnel-le-s qui se manifestent par un sentiment négatif et de dévalorisation vis-à-vis de leur travail et souvent par un sentiment de désespoir profond face à la détresse des jeunes (Goudet-Lafon & al. 2016). Ainsi, le rôle des professionnel-le-s dans l'accueil et le soutien pour l'intégration dépend des conditions offertes, c'est-à-dire des opportunités concrètes de projection et d'expansion des libertés des E&J.

6 Droit d'asile et droits de l'enfant, un cadre légal et réglementaire en tension

Afin de ne pas surcharger la lecture, nous ne décrivons pas les éléments législatifs et réglementaires se rapportant aux mineurs et au champ de l'asile. Pour une présentation détaillée, nous renvoyons au chapitre 3.2 du rapport de la Cour des comptes (2018).

Nous tenons à faire apparaître, comme symbolisé dans le schéma ci-dessous, que le cadre légal et réglementaire actuel dans la prise en compte des besoins des E&J de cette recherche est en tension. D'un côté, le champ de l'asile fixe des obligations et des restrictions pour les personnes inscrites dans les procédures, notamment les mineurs, ainsi que pour les institutions. De l'autre côté, le droit de l'enfant, à travers les conventions internationales et leur reprise dans le droit interne, ouvrent une reconnaissance de principes fondamentaux qui engagent également les institutions.

Figure 6 : Cadre légal & réglementaire en tension dans la prise en compte des besoins des E&J



À travers les résultats de cette recherche, nous verrons comment cette tension dans la prise en compte des besoins des E&J pourrait être dépassée en lien avec une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse au sens large.

Dans le cadre de son soutien aux cantons, la Confédération distingue la politique de l'enfance et de la jeunesse au sens strict d'une acception plus large.

« (...) la politique de l'enfance et de la jeunesse comprise dans un sens plus strict vise à encourager les enfants et les jeunes, à les protéger dans les situations où cela est nécessaire et à permettre leur participation à la vie politique et sociale. Elle a alors pour objectifs tout particulièrement l'encouragement général et précoce des enfants et des jeunes, le renforcement de leurs ressources et de celles de leur environnement, et de leur faciliter, à eux et aux familles, l'accès aux offres de prévention.»

Dans son acception large, la politique de l'enfance et de la jeunesse prend en compte le fait que les conditions de vie des enfants et des jeunes sont influencées par une multiplicité de facteurs qui sont du ressort de divers domaines politiques à différents niveaux de l'Etat et qui concernent toutes les tranches d'âges. Il faut mentionner ici la politique de la famille – qui vise à soutenir et à encourager les familles au moyen de prestations financières et non financières, comme les allocations familiales, les déductions d'impôts, les bourses ou les prestations de conseil –, mais aussi la politique sociale, qui se consacre notamment à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, notamment à l'aide des assurances sociales, de l'aide sociale et d'autres prestations cantonales octroyées sous condition de ressources. Les politiques de la formation, du marché du travail, de l'aménagement du territoire, de la santé, de l'intégration et de l'égalité notamment sont aussi des domaines importants pour les questions liées à l'enfance et à la jeunesse. La politique de l'enfance et de la jeunesse a ici pour tâche transversale de faire valoir, au sein d'autres domaines politiques existants, les perspectives, les souhaits et les besoins des enfants et des jeunes. (OFAS 2014, 4).

La prise en compte de la situation des jeunes migrant-e-s dans une politique au sens large vise à dépasser les champs de tension relevés précédemment.

IV. METHODOLOGIE : REGARDS CROISES E&J – PROFESSIONNEL-LE-S SUR LES BESOINS DES E&J

La méthodologie proposée ici s'inspire de plusieurs recherches-actions réalisées en Suisse avec des institutions publiques menant un travail réflexif sur la place attribuée aux mineur-e-s dans le système étatique. Cette méthodologie vise à analyser les besoins des E&J en se basant sur la recommandation n°1 du rapport n°136 de la Cour des comptes (2018, 74) et la demande du Département de l'instruction publique de Genève adressée à la HETS-Genève. Elle propose un croisement des regards « enfants/jeunes et professionnel-le-s » centré sur la question des besoins des premier-e-s construit à partir d'un studio participatif : « Ma voix en images » pour les mineur-e-s et les jeunes adultes. Sur la base d'une même grille d'analyse, composée de cinq questions, elle interroge les professionnel-le-s et les E&J de manière à analyser les convergences et les divergences de points de vue sur les besoins de ces jeunes résidant à Genève.

Les méthodes qualitatives choisies ainsi que les limites générales de cette recherche sont présentées ci-dessous.

1 Atelier photo participatif « Ma Voix en images » pour les E&J

L'atelier photo « Ma voix en images » ne reproduit pas le cadre des entretiens individuels entre E&J et professionnel-le-s. La configuration de l'atelier avec un nombre majoritaire de jeunes permet à la fois de préciser le rôle restreint de ces adultes¹² par rapport à l'évolution possible des situations personnelles et de favoriser l'expression libre des E&J sur leur expérience à Genève. À travers cette méthodologie, les jeunes sont en position d'acteurs et d'actrices participant à la définition de leur situation dans une approche compréhensive de leurs besoins.

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques principales des ateliers menés avec les E&J.

Tableau 3. Récapitulatif de l'atelier « Ma Voix en images »

Nombre participant-e-s	Nombre d'ateliers	Lieux	Âges	Sexes
42	4	Bluesky Étoile	12 à 20 ans	4 filles/ 38 garçons

Déroulement de l'atelier

« Ma voix en images » se déroule sous forme d'ateliers photo permettant aux participant-e-s de se mettre en scène – à travers l'élaboration d'un masque représentant son ressenti - et de mettre en scène leurs camarades. L'atelier se centre sur la prise en compte de la parole des enfants/jeunes pour l'analyse de leurs besoins à Genève. Les enfants/jeunes sont encouragé-e-s à donner leur avis à partir de leur expérience avec les institutions d'accueil dans le canton de Genève. La voix des jeunes est considérée comme très importante. Il

¹² Ils sont animés par un-e chercheur-e et une photographe qui ont mené des enquêtes et des ateliers créatifs avec une dimension participative auprès de populations défavorisées. Ils sont parfois accompagné-e-s d'un-e interprète.

est clairement précisé que les données recueillies ne permettront pas de changer les situations individuelles dans l'immédiat. La première question est alors posée aux enfants/jeunes :

⇒ *Comment te sens-tu accueilli et soutenu à Genève par les professionnel-le-s qui t'entourent ?*

En préparation à la prise de vue, cette question est mise en discussion, expliquée, décortiquée, pour s'assurer que chaque enfant/jeune l'a bien comprise. La photographe montre des exemples de studios photo participatifs et échange avec les jeunes pour les amener à comprendre comment d'autres participant-e-s ont répondu en images à une question qui leur a été posée.

Ensuite, chaque enfant/jeune est chargé-e de dessiner sur un carton avec une forme de visage, un masque qui va le représenter. Il choisit donc son expression, s'il sourit, s'il est neutre, s'il fait la tête, s'il est triste, la taille des yeux, de la bouche, etc. Puis il choisit un autre masque en forme d'immeubles qui représente les institutions de l'État. À partir de ces deux masques, il imagine une mise en scène avec deux corps (deux autres enfants/jeunes), qui représente sa réponse personnelle à la question, la transcription de son ressenti. Les participant-e-s travaillent à partir de ce moment par groupe de trois : l'E&J qui répond à la question est metteur-e en scène, les deux autres revêtent les masques. L'un représente l'E&J, l'autre porte le masque des immeubles qui représente les institutions et la société d'accueil (« Genève »). Les deux corps masqués deviennent la matière à sculpter pour exprimer le rapport du participant-e aux institutions et son sentiment vis-à-vis de l'accueil et du soutien proposés par les adultes (professionnel-le-s et autres) à Genève. Dos à dos, côte à côte, main dans la main, l'un-e tout-e petit-e, l'autre très grand-e, l'un-e menaçant-e, l'autre apeuré-e, l'un-e assis-e sur les genoux de l'autre, etc.

Une fois la mise en scène imaginée, la photographe assiste les participant-e-s pour la prise de vue dans le cadre d'un studio photo avec lumière et un décor en tissu représentant un contexte de vie idéalisé à Genève. La prise de vue avec un appareil numérique connecté arrive directement sur l'écran de l'ordinateur, ce qui permet d'avoir un regard immédiat sur la production et d'affiner le résultat jusqu'à ce que l'image raconte exactement ce que l'enfant/jeune veut dire.

Les groupes de trois travaillent à la réalisation de leur image, chacun jouant pour les autres les différents rôles. La prise de vue a lieu dans un espace calme, à l'écart des autres groupes pour éviter qu'ils et elles ne s'influencent trop dans leurs réponses ou s'intimident dans la démarche de création.

À la fin de la séance, l'ensemble des participant-e-s sont réuni-e-s pour visionner les images produites, les commenter et les interpréter ensemble¹³.

La deuxième question est alors posée:

⇒ *De quoi aurais-tu besoin pour bien grandir et te sentir toujours bien à Genève ?*

¹³ Les moments de discussion sont enregistrés à l'aide d'un dictaphone, ce qui permet de reformuler les questions et relancer la discussion sans se soucier de la prise de note.

Cette question a un triple but :

- Identifier les ressources des enfants/jeunes.
- Identifier les besoins spécifiques des jeunes, en lien avec les domaines identifiés par la Cour des comptes (hébergement, encadrement social et éducatif, formation scolaire et insertion professionnelle, santé et prestation d'entretien) ou dans d'autres domaines.
- Identifier les moyens à mettre en œuvre par les professionnel-le-s, les institutions et de manière générale les adultes pour répondre aux besoins des jeunes en tenant compte de leurs ressources.

Deux questions d'approfondissement sur les besoins sont proposées aux participant-e-s :

- ⇒ *Comment pourrait-on répondre idéalement à tes besoins ?*
- ⇒ *Que faut-il faire en priorité aujourd'hui pour répondre à tes besoins ?*

Enfin, il est proposé aux participant-e-s sur la base de l'échange et de la réflexion sur leurs besoins et ressources, de formuler des messages à l'attention des directions des institutions de l'État, du Conseil d'État et des E&J migrant-e-s qui seront dans l'avenir en lien avec celles-ci (questions IV¹⁴ et V¹⁵). Ces messages seront ensuite portés par les participant-e-s revêtant encore leurs masques pour une dernière mise en scène collective photographiée devant le décor de la Cité de Genève.

Dans des précédents ateliers, ces messages ont permis à d'autres enfants/jeunes de construire un positionnement fort qui a favorisé par la suite la définition de dispositifs innovants à travers un modèle participatif.

« Ma voix en images » se clôture par un temps d'échange autour des expériences vécues dans le cadre de l'atelier photo participatif et sur les améliorations à apporter. Les enfants et les jeunes apprécient généralement cette démarche originale qui leur permet d'exprimer leur avis et de constater, avec un certain soulagement, que d'autres E&J partagent leurs points de vue. La dimension collective de l'atelier est ainsi reconnue par les jeunes comme vecteur d'expression, de positionnement individuel et collectif et *d'empowerment*.

2 Focus groups et entretiens individuels pour les professionnel-le-s

L'avis des professionnel-le-s a été recueilli à l'aide d'une grille d'entretien spécialement conçue permettant de mener des focus groups avec un nombre variable de participant-e-s et également des entretiens individuels. Cette grille intègre les thématiques identifiées par la Cour des comptes (voir annexe 1) ainsi que les questions posées aux E&J de manière à pouvoir construire un regard croisé sur les besoins de ces dernier-e-s.

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques principales des focus groups et entretiens individuels avec les professionnel-le-s.

¹⁴ Quel message aimerais-tu transmettre au "big boss" qui s'occupe des jeunes migrant-e-s à Genève (institutions & politiques)?

¹⁵ Sur la base de ton expérience, quel message aimerais-tu transmettre aux futur-e-s jeunes migrant-e-s de Genève qui seront en lien avec ces institutions ? (par exemple, services de protection, de santé, d'éducation et de formation).

Tableau 4. Récapitulatif sur les focus groups et entretiens¹⁶

	Nombre de focus groups ou entretiens individuels	Services, associations, foyers,	Nombre de participant-e-s
DIP et institution éducatives	2	SPMi	6
		SASLP	3
		Pôle santé / SSEJ	3
		OMP	1
		ACCESSII	4
		OFPC	2
		Affaires migratoires DIP	1
	1	Foyer Blue Sky	8
		Foyer Saint Vincent	1
		Foyer Salvan	1
Hospice général	3	Centre de l'Étoile	26
Associations	1	Coordination asile, AMIC, Reliance, SSI, Appartenances	7
TOTAUX	7	16	63

Il faut noter, qu'avec plus de 60 personnes consultées, un nombre particulièrement important de points de vue ont pu être recueillis.

Déroulement des focus groups avec les professionnel-le-s

Les focus groups se sont déroulés en trois temps :

1) Introduction : De quoi ont besoins les RMNA pour bien grandir dans le canton de Genève ? (En plénière)

Cette question générale introduite en plénière permet à chaque participant-e d'apporter trois réponses individuelles sous forme de post-it. Ces réponses sont ensuite réparties par les membres de l'équipe de recherche sur des tableaux regroupant six catégories : l'hébergement, l'encadrement social et éducatif, la formation scolaire et l'insertion professionnelle, la santé, les prestations d'entretien et « autres ». Les cinq premières catégories correspondent aux domaines identifiés pour l'analyse des besoins par la Cour des comptes. La sixième catégorie regroupe toutes les « autres » thématiques exprimées par les professionnel-le-s. Il faut noter que la catégorie des « autres » est la plus fréquemment nommée et identifiée comme prioritaire lors des focus groups et également lors des entretiens individuels (voir dans les résultats, partie 2).

¹⁶ D'autres échanges moins formalisés ont également été effectués pour compléter les informations

2) L'approfondissement thématique (en sous-groupes)

Les participant-e-s sont ensuite divisé-e-s en sous-groupes afin de développer un approfondissement pour chaque thématique basé sur leur pratique professionnelle. Il leur est demandé de faire ressortir les priorités actuelles ainsi que l'idéal vers lequel il faudrait tendre pour répondre aux besoins relatifs à leur thématique.

3) La présentation et le débat sur les besoins relatifs à chaque thématique (en plénière)

Enfin, chaque sous-groupe présente en plénière les résultats de l'approfondissement thématique, ce qui permet à l'ensemble des participant-e-s d'ajuster et de compléter les besoins identifiés pour chaque domaine.

L'ensemble des échanges est enregistré à l'aide de dictaphones.

Les professionne-le-s ont souvent souligné l'intérêt de la méthodologie proposée par séquençement en plénière et sous-groupes permettant à la fois d'identifier les besoins spécifiques des E&J et d'en débattre collectivement.

3 Limites

Malgré le nombre de participant-e-s important aux focus groups et aux ateliers photo, la récolte de données dans le cadre de cette recherche s'est déroulée dans un temps très restreint (moins de deux mois). De ce fait, certain-e-s professionnel-le-s n'ont pu participer à la démarche proposée. Une priorisation a été donnée par le comité de pilotage pour observer la situation à partir des institutions d'éducation (foyers et centre d'hébergement). Le réseau très dense des acteurs et actrices de la santé n'a pas été totalement intégré, il pourrait faire l'objet d'une autre étude spécifique. La thématique est néanmoins traitée, selon les retours des différentes personnes interrogées.

Le point de vue des E&J présenté ici correspond à celui des jeunes résidant dans des foyers subventionnés par l'État (principalement Blue Sky et l'Etoile). Aucun témoignage n'a pu être recueilli auprès de jeunes vivant en familles d'accueil, ni d'adultes les accueillant.

Les familles relais n'ont pour les mêmes raisons temporelles, pas été directement reliées aux différents focus groups, elles restent pourtant particulièrement présentes dans les propos des jeunes qui mentionnent l'importance de leur appui, de leur soutien de proximité dans leur quotidien à Genève.

V. RESULTATS

Les résultats recueillis reposent sur des méthodes qualitatives permettant une analyse à la fois du discours des participant-e-s (adultes et mineur-e-s) et des images produites dans le cadre des ateliers par les E&J. Ces résultats sont présentés en réponse aux questions posées et de manière comparative afin de souligner les convergences et les divergences de points de vue entre E&J et professionnel-le-s.

Comme évoqué plus haut, l'atelier photo « Ma Voix en images » a spécialement été conçu pour les E&J. La première question de l'atelier a été posée afin de favoriser la cohérence dans la consultation initiée par la Cour de comptes sur la question des besoins des E&J, et permettre le croisement des regards avec les professionnel-le-s. Les propos et les images récoltés témoignent du ressenti des E&J accueilli-e-s et soutenu-e-s par des professionnel-le-s à Genève.

1 Perception de l'accueil

Les jeunes ont exprimé leurs perceptions en réponse à la question :

« Comment te sens-tu accueilli-e et soutenu-e à Genève par les professionnel-le-s qui t'entourent? »

1.1 Selon les enfants et les jeunes

Il est important de souligner l'aisance avec laquelle les E&J ont élaboré les masques représentant leur sentiment dans le cadre de l'atelier photo participatif. De même, ils et elles ont développé des mises en scène variées et riches sur le soutien apporté par les différent-e-s professionnel-le-s des institutions de l'État. Les images qui vont suivre témoignent de cette diversité.

Satisfaction générale et sentiments positifs

Quelques E&J ont exprimé un sentiment de satisfaction générale.

Photo 5. Sentiments positifs



« Le jeune est tranquille, son visage est tranquille. Il se repose grâce aux personnes qui l'accueillent à Genève » (un jeune mineur).

Photo 6. Sentiments positifs



« Le jeune est content et bien à Genève.
La vie est belle » (un jeune mineur).

Il faut souligner que le sentiment de satisfaction générale provient de jeunes récemment arrivé-e-s ou ayant un titre de séjour leur permettant de s'établir à plus long terme à Genève et de se former.

Photo 7. Sentiments positifs



« Dans la photo, il s'occupe de lui, il se protège. Il vient de dehors. L'hospice il amène une protection aux réfugiés » (un jeune mineur).

Photo 8. Sentiments positifs



« Je viens de recevoir mon permis et j'ai un stage de dix mois. En fait pour moi ça va en ce moment. Bientôt j'aurais un apprentissage » (un jeune mineur).

Photo 9. Sentiments positifs chez les filles



« Je remercie la Suisse qui m'a accueillie depuis Vallorbe où j'ai passé ma première audition jusqu'à Genève. On m'a donné accès à l'école. Je suis très contente. Genève m'a bien accueillie. Je suis fière, je vais à l'école depuis presque un mois. Ça fait 2 mois et demi que je suis là. Dans mon pays, une formation, ça coûte très cher. Il faut pouvoir le payer. Je n'avais pas une belle vie là-bas. Ici on a la sécurité, on a tout. L'important ce n'est pas d'avoir des papiers, c'est de vivre une meilleure vie. C'est pour ça que je suis contente » (deux jeunes mineures).

L'accès à l'éducation est fortement valorisé par les filles rencontrées dans le cadre de cette étude. Les garçons mettent davantage l'accent sur l'accès à un apprentissage et à un emploi.

L'adaptation des jeunes au paradoxe de l'accueil

Certain-e-s E&J ont mis en scène un sentiment plus contrasté lié à l'accueil paradoxal offert par l'Etat qui conditionne leur protection à la minorité. En effet, ils et elles expriment un sentiment d'insécurité dès l'âge de 14 ans et une crainte de rejet de la part des autorités.

Photo 10. Protection & sentiment d'insécurité chez les mineur-e-s



« L'État ne m'aide pas. Je m'accroche pour qu'il m'aide. Mais l'Etat a les bras croisés dans le dos. Il ne m'aide pas. Ce qui me fait peur, c'est que tu es ici tranquille, tu travailles à l'école, tu fais du sport. À la fin, quand tu auras 18 ans, quand tu seras majeur, on te dira : tu sors d'ici, tu rentres chez toi » (un jeune mineur).

Photo 11. Protection & sentiment d'insécurité chez les mineur-e-s



« D'être-là, je suis très content, mais vraiment, il y a des trucs aussi qui me dégoutent que je n'aime pas du tout. De vivre ici, ce n'est pas facile, mais tu essaies, tu essaies et au final on te dit : « Va-t'en d'ici » (un jeune mineur).

Le paradoxe de l'accueil engendre une hyper-adaptation des E&J, ce qui rend difficile l'identification notamment de troubles post-traumatiques et de dépressions (Gaultier 2018). La souffrance des E&J est ainsi souvent intériorisée.

Photo 12. Protection & sentiment d'insécurité chez les mineur-e-s



« Avant d'arriver ici, je n'arrivais pas à marcher... La santé ici, c'est bien. Mais j'ai peur pour la suite. Il n'y a pas de sécurité » (un jeune mineur).

Photo 13. Protection & sentiment d'insécurité chez les mineur-e-s



« Vivre ici, j'ai vu pire. Il me manque des choses, mais je ne vais pas me plaindre. Il y a des gens qui ont des vies plus difficiles... (Ce qui me manque), c'est d'être rassuré, de savoir si je peux vivre ici. C'est ça le plus gros problème » (un jeune mineur).

Photo 14. Le paradoxe de l'accueil qui rend « fou »



« Il est content, parce qu'il va à l'école, il apprend la langue. Il apprend plein de choses. En fait, tu vas rester comme ça 3-4 ans, sans savoir si tu peux rester. À la majorité, ils vont te dire : « On ne te donne pas les papiers ». Tu as appris la langue, mais ça ne sert à rien. Des années pour rien. L'incertitude du statut ça finit par te rendre fou ! » (un jeune mineur).

Sentiments évolutifs

Pour certain-e-s E&J, le sentiment d'accueil et de soutien a évolué dans le temps à partir de la compréhension des limites d'intégration liées à leur statut.

Photo 15. Sentiments évolutifs



« J'étais content quand j'étais dans l'autre foyer, à Blue Sky. C'est le masque de gauche. Aujourd'hui je ne suis pas content ici au foyer de l'Étoile » (un jeune mineur).

Photo 16. Sentiments évolutifs



« Il a du bon et du mauvais sur cette photo. Les soins médicaux et l'accès à l'école. Mais l'école ne nous permet pas d'aller en apprentissage ou de continuer nos études. On ne peut donc pas construire notre avenir » (un jeune majeur).

Sentiments négatifs

La majorité des jeunes rencontré-e-s (36 sur 42) ont fait part d'un sentiment négatif. En effet, ils n'ont pas l'impression d'avoir été réellement accueilli-e-s et d'être réellement soutenu-e-s par les professionnel-le-s des institutions étatiques. Ce sentiment est représenté par des masques exprimant parfois de la tristesse, de la colère ou un certain renfermement. Les mises en scène peuvent parfois être violentes. Elles témoignent non seulement de frustrations et d'un sentiment d'impuissance, mais encore parfois de l'emprise ressentie et des humiliations vécues dans la relation avec les services de l'État.

Photo 17 Sentiment négatif quant à l'accueil et au soutien offerts



« Pour moi la vie c'est très dur, sans la famille à l'âge de 14 ans, tout seul. Qu'est que je peux faire ? Je suis toujours forcé, forcé. Je ne me sens pas bien, je ne sais pas si je vais réussir. Je dois me relever, c'est toujours dur et ceux (les professionnel-le-s) qui sont autour de moi ne m'aide pas forcément » (un jeune mineur).

Photo 18. Sentiment négatif quant à l'accueil et au soutien offerts



« Ça veut dire, vous faites un recours, on vous donne pas la réponse, on vous explique rien. C'est quelque chose de gelé » (un jeune mineur).

Photo 19. La colère



« En fait, l'Hospice général s'en fiche. Genève me dit : « Pourquoi tu es fâchée ? ». Je suis fâchée à cause des conditions de vie au foyer de l'Étoile : 1) on est deux personnes par chambre, les toilettes ne sont pas propres, l'été il fait très chaud et on ne peut pas dormir, on est beaucoup trop de personnes ici. 2) Ce n'est pas un foyer, c'est un camp. Quand je suis arrivée en Suisse, j'étais à Vallorbe, ça ressemble à Vallorbe. Je suis comme une prisonnière, parce qu'à l'entrée, je dois présenter une carte d'identité et je suis fouillée. Pendant mon sommeil, quelqu'un va venir dans ma chambre et ça va me réveiller. Donc tout ce qui m'entoure ne me permet pas d'avoir une intimité et de me sentir en sécurité. Je ressens au contraire une invasion constante du système. 3) Ma chambre est tellement petite que je ne peux quasiment rien y mettre et quand je vais dans les parties communes la plupart du temps, c'est sale. On ne sait pas où mettre ses affaires. 4) On a changé trois fois mes affaires de chambre en mon absence. Chaque fois j'ai demandé pourquoi vous avez fait ça pendant mon absence, ils m'ont dit : « c'est la loi ». Alors j'aimerais savoir : est-ce que ici, en Suisse, vous avez une loi qui dit qu'on peut changer vos affaires pendant votre absence d'une chambre à une autre chambre ? » (une jeune mineure).

On constate que les images produites par les E&J témoignent principalement d'un sentiment d'impuissance vis-à-vis du système d'accueil et de soutien offerts par les institutions genevoises en l'absence d'opportunités concrètes d'intégration. En effet, peu d'images mettent en scène de la colère et de la violence à l'encontre des institutions de l'État. Par contre, plusieurs jeunes parlent ouvertement d'un grand désarroi qui les amène à considérer la possibilité d'un passage à l'acte.

Photo 20 Violence du système : quand la colère ressentie se retourne contre les E&J



« J'en ai marre de vivre la vie en Suisse. Je baisse les bras. J'en ai marre, j'ai perdu la joie de vivre. Je suis triste. Ma famille me manque. Ça me rend triste. Je n'ai pas envie de vivre sans ma famille. On a des amis qui se sont suicidés parce qu'on ne leur a pas donné le permis. Les jeunes dépriment beaucoup ici et ils perdent la tête (ils passent à l'acte). Certains ont dû quitter l'école, ils vont très mal. Certains sont à l'aide d'urgence. Certains sont partis dans un autre pays étranger pour déposer une demande d'asile qui était refusée. Ils vivent en Suisse de nouveau. Aujourd'hui ils vivent dans des conditions horribles avec 10 CHF par jour. Donc les mesures proposées aux mineurs ne sont pas adéquates pour un être humain. Il y a des jeunes qui sont devenus « faibles » à cause de ces conditions et ils ne sont plus là aujourd'hui (suicide) » (un jeune majeur).

Dans le cadre de cette recherche, plutôt que de la révolte ou de la colère contre le système, les jeunes expriment principalement à travers les images produites de l'accablement et de la défaite. Face à la menace du système, à l'insécurité ressentie, les jeunes tentent de s'adapter ou plutôt de se sur-adapter (Gaultier 2018). En l'absence de perspectives d'avenir qui dépendent de l'obtention d'un permis, les conditions d'accueil, le soutien offert et les exigences du système sont jugés inacceptables et inhumaines. Les jeunes expriment alors un désespoir profond et élaborent des pensées suicidaires qui nous inquiètent fortement. La colère et la violence intériorisées se retournent progressivement contre les E&J.

Photo 21. Violence du système : quand la colère ressentie se retourne contre les E&J



« Je suis arrivé au point où je ne vois personne faire attention à moi. Parfois je me trouve tellement démuné avec mes soucis, mes problèmes, que je ne vois aucune solution, aucune sortie.

Parfois je me sens suicidaire. Je préfère mettre fin à ma vie et tout laisser tomber, vraiment. Personne ne fait attention à moi. J'aimerais bien que le personnel, les professionnels m'écoutent encore. On m'a abandonné. Ça fait trois mois que j'ai 18 ans révolus et je vois que personne ne fait plus attention à moi. J'ai l'impression que je parle à des murs, que je parle dans le vide. J'ai essayé de m'exprimer, de tout dire. Je suis épuisé, fatigué, j'en ai marre. J'en ai marre de ma vie en Suisse. À quoi ça sert ? Personne ne m'écoute. Une fois qu'on a passé la barrière, qu'on a 18

ans révolus, ils ne font plus attention à nous. Ce n'est pas inacceptable. Il faut que ce soit la même loi pour tout le monde qu'on soit mineurs ou jeunes adultes » (Un jeune majeur)¹⁷.

Par conséquent, le passage à la majorité est un moment de fragilité importante auquel les jeunes ne se sentent pas préparé-e-s et qui requiert dès lors un investissement considérable de la part des professionnel-le-s. Pourtant, cette transition ou « l'après 18 ans » n'entre pas dans le mandat de certain-e-s actrices et acteurs, notamment de la protection de l'enfant, ou alors ceux-ci ne disposent pas de ressources suffisantes pour la prendre en compte.

¹⁷ A la fin de l'atelier, l'équipe de recherche a informé les professionnel-le-s sur la détresse et les propos suicidaires recueillis auprès de plusieurs jeunes.

Photo 22. Une analyse des besoins alibi



« J'ai la rage. Qu'est qui est différent aujourd'hui ? Votre venue ici (l'équipe de recherche) ? Parce que, partout où on va, ils nous demandent : « Qu'est qui vous fait mal ». On exprime notre mal-être, mais rien ne change. Qu'est qui nous assure que quelque chose va changer maintenant avec vous ? On a déjà dit tout ça. Pourquoi ils (les autorités) nous ont pas écoutés avant » (un jeune majeur).

Il faut souligner que le sens de cette analyse des besoins a également été questionné par les professionnel-le-s.

1.2 Sentiment global des professionnel-le-s

Les professionnel-le-s expriment globalement une très grande insatisfaction sur l'accueil et le soutien proposé à Genève pour les enfants et les jeunes, qui est modulé selon les différentes catégories d'acteurs et actrices. L'insatisfaction est encore renforcée par les nombreuses démarches déjà menées pour analyser les problématiques, trouver des solutions opérationnelles et proposer des réponses politiques, qui apparaissent sans résultat. Notre étude en tant qu'étape supplémentaire de ce processus a fait l'objet d'interrogations et de critiques.

« Cette évaluation aurait dû être faite bien avant. Pas en 2019 où on en a moins de mineurs »
(Professionnel-le Hospice général).

« La Cour des comptes, c'était le premier rapport. Mais aujourd'hui je pense qu'il y a encore beaucoup de choses en fait, à différents niveaux, sur les besoins des jeunes (...) je ne pense pas que tout a déjà été dit » (Professionnel-le Hospice général).

« Cette étude sur les RMNA détourne le problème central actuel qui est la situation des MNA »
(Professionnel-le).

Les professionnel-le-s ont donc des attentes sur la réponse que doit apporter l'Etat aux besoins des enfants et jeunes migrant-e-s sans distinction de catégories.

- Les éducatrices et éducateurs du Centre de l'Etoile connaissent les limites des conditions d'hébergement et de soutien proposées dans leur centre, qui se traduit dans une attitude ambivalente. Ils et elles font preuve d'un engagement qui va au-delà des responsabilités prescrites, en interrogeant le cadre institutionnel mis en place. Ils et elles expriment de l'impuissance, un certain abattement et parfois de la colère vis-à-vis de l'absence de possibilités concrètes pour les jeunes.
- Les éducatrices et éducateurs de Blue Sky sont conscient-e-s qu'ils disposent de moyens permettant un accompagnement de qualité des enfants accueilli-e-s, qui bien qu'inspiré des pratiques des foyers d'éducation, comportent des approches spécifiquement adaptées à leurs besoins. Ils sont très attentif-ve-s à les préparer au mieux aux futures étapes de leur parcours, en prenant en compte leur demande de prolonger un suivi informel et léger lors de la transition.
- Les représentant-e-s de l'enseignement secondaire soulignent la nécessité d'entretenir les capacités d'adaptation du système pour répondre aux besoins de chaque élève. Ils et elles relèvent les difficultés pour assurer l'orientation et l'insertion professionnelle.
- Les représentant-e-s de l'OFPC découvrent les problématiques de ces jeunes à travers le projet de PAI (Préapprentissage d'intégration), et notamment les obstacles dans l'accès et les faibles perspectives d'emploi.
- Les professionnel-le-s du SPMI, du SASLP et du Pôle santé, relèvent pouvoir difficilement remplir leurs mandats respectifs dans un système global insatisfaisant. Ils et elles pointent les problématiques systémiques (mandats et cadres réglementaires divergents, absence de coordination), le faible soutien politique et les ressources insuffisantes.
- Les représentantes et représentants d'association et de collectifs font part de leur mécontentement vis-à-vis de la situation actuelle, où les jeunes sont abandonné-e-s. Ils estiment qu'ils se retrouvent investis de missions dont l'État se désengage.

Tableau 5 . En résumé : Perception de l'accueil

<p>Perception par les jeunes</p>	<p>Différentes perceptions sont représentées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction générale <ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunes récemment arrivé-e-s ou avec une situation stabilisée (permis) ○ Accès à l'éducation pour les filles ▪ Sentiment d'insécurité <ul style="list-style-type: none"> ○ Paradoxe de l'accueil (protection conditionnée à leur minorité) ▪ Sentiments évolutifs <ul style="list-style-type: none"> ○ Découvrent progressivement les limites liées à leur statut ▪ Sentiments négatifs (pour la majorité des enfants/jeunes) <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien et accueil insatisfaisant ○ Renfermement, tristesse, accablement ○ Angoisse du passage à la majorité ○ Colère principalement dirigée contre soi (risque de passage à l'acte) ○ Une analyse des besoins alibi qui ne va rien changer à leur situation
<p>Perception par les professionnel-le-s</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grande insatisfaction globale sur l'accueil et le soutien proposés, notamment au Centre de l'Etoile <ul style="list-style-type: none"> ○ Difficultés à pouvoir remplir les différentes missions ○ Problématiques systémiques et absence de coordination ○ Sentiments d'impuissance et de colère ○ Lassitude face aux démarches d'analyses déjà réalisées et aux promesses d'amélioration ▪ Fort engagement en faveur des jeunes <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions effectuées en dehors des mandats prescrits pour répondre aux besoins des jeunes ○ Volonté que la situation change pour les jeunes
<p>Perception par les associations et collectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fort engagement en faveur des jeunes ▪ Mécontentement vis-à-vis de la situation actuelle <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions / collectifs se retrouvent investis de missions dont l'Etat de désengage

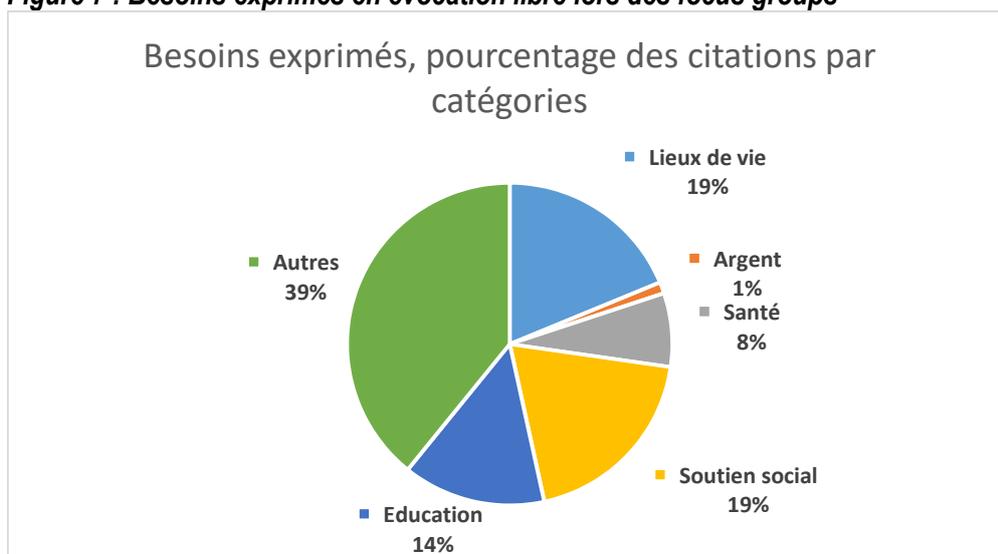
2 Besoins des E&J pour bien grandir dans le canton de Genève ?

Suite à l'élaboration des masques, à la création des mises en scène, à la prise de photos et à la discussion en groupe, les E&J ont exprimé des besoins permettant d'améliorer leur sentiment sur la prise en charge par les institutions de l'État de leurs situations personnelles. Ces besoins sont complémentaires comme l'évoque le témoignage suivant :

« Pour qu'un jeune se sente bien accueilli et soutenu, il faut lui donner une situation stable, c'est-à-dire régulariser sa situation. Il ne faut pas le menacer avec le renvoi à 18 ans parce que ça le freine dans son apprentissage. Il faut améliorer l'hébergement et l'espace de vie pour qu'il se sente mieux. S'il n'y a pas ça, on ne peut pas avancer parce qu'on est toujours préoccupé par le souci du renvoi » (un jeune mineur).

Les professionnel-le-s rencontré-e-s rejoignant également le point de vue des E&J, les besoins des jeunes seront présentés de manière complémentaire dans cette recherche. Ils et elles mettent également en évidence l'importance de besoins qui n'appartiennent pas aux catégories utilisées par l'audit de la Cour des comptes.

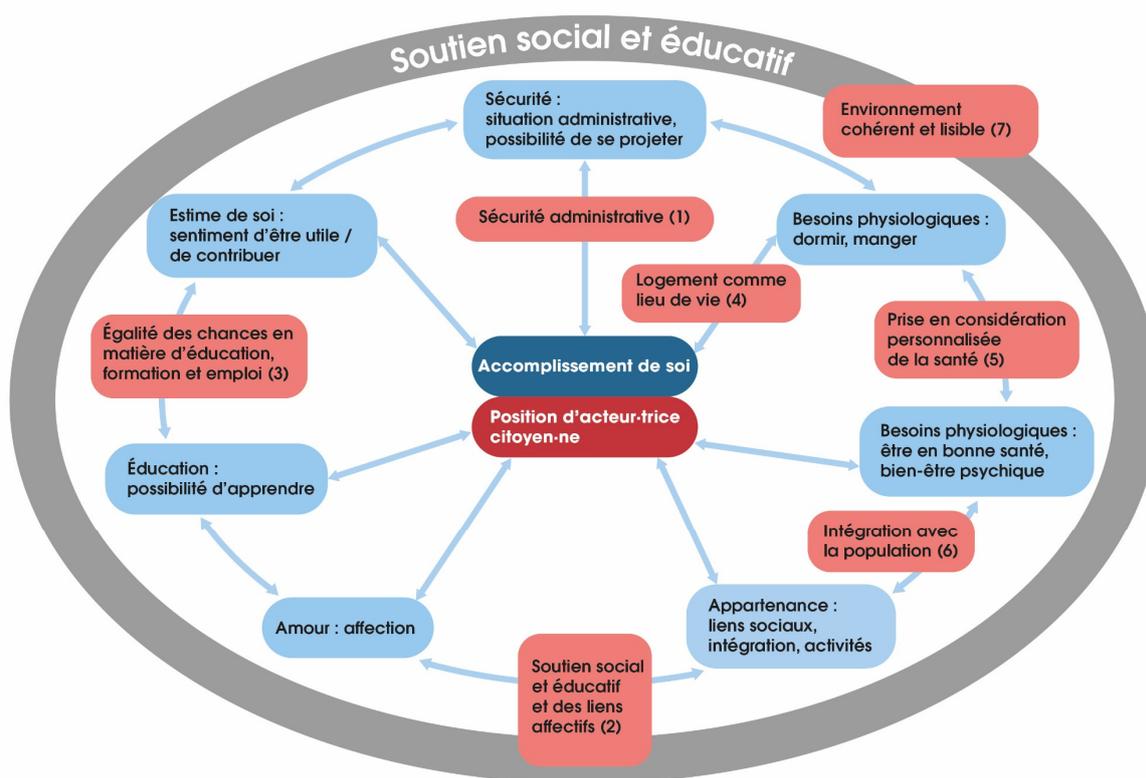
Figure 7 : Besoins exprimés en évocation libre lors des focus groups¹⁸



Ceci nous amène à considérer une vision holistique et dynamique des besoins, illustrée dans le prochain schéma.

¹⁸ Analyse des besoins évoqués spontanément par les acteurs-trices lors des focus groups (cf. partie IV. Méthodologie).

Figure 8 : Une vision holistique et dynamique des besoins des E&J



Dans ce schéma, les catégories de besoins issues de la conception de Maslow sont identifiées en bleu. A notre sens, toutes ces catégories sont liées entre elles et favorisent l'accomplissement de soi, placé au centre. Nous avons ajouté à cette base les différents points relevés dans notre étude, qui sont plus particulièrement pertinents pour les jeunes rencontré-e-s (en rouge).

Cette vision intègre à la fois les domaines identifiés par la Cour des comptes ainsi que la thématique des « autres » mise en exergue par les E&J et les professionnel-le-s lors des ateliers et des entretiens de groupe. Ainsi, une politique centrée sur les besoins des E&J devrait tenir compte de leur complémentarité et interdépendance ne permettant aucune hiérarchisation, ce qui s'éloigne de la représentation pyramidale de Maslow (1943). Par ailleurs, les résultats obtenus montrent que la thématique de « l'encadrement social et éducatif » définie par la Cour des comptes est à la fois un besoin et un moyen de répondre à plusieurs besoins des E&J, comme nous le montrerons par la suite. Les besoins complémentaires sont résumés ci-dessous :

1. La sécurité administrative pour pouvoir développer ses capacités et être libres
2. Un soutien social et éducatif et des liens affectifs indépendamment de l'âge des jeunes
3. Une égalité des chances en matière d'éducation, formation et emploi
4. Un logement comme lieu de vie plutôt qu'un hébergement
5. Un accès personnalisé à la santé y compris pour les situations particulièrement vulnérabilisées
6. L'intégration avec la population locale par des contacts et des activités
7. Un environnement institutionnel et avec la société civile cohérent et lisible

Dans les lignes qui suivent, chaque besoin sera développé à partir des propos recueillis auprès des E&J et mis en regard de l'avis des professionnel-le-s, actrices et acteurs de la société civile.

2.1 La sécurité administrative pour pouvoir développer ses capacités et être libres

« En fonction du statut, on grandit différemment à Genève » (Professionnel-le de l'Hospice général).

La sécurité administrative apparaît fréquemment et de manière convergente dans les propos recueillis auprès des professionnel-le-s et des E&J. Elle est souvent la première réponse apportée à la question des besoins des jeunes. Le « permis », », c'est-à-dire les conditions de séjour selon les dispositions fédérales, détermine effectivement l'ensemble des possibles à Genève et en Suisse.

« Comment peut-on se sentir en sécurité, investir un lieu, se dire qu'on va se mettre dans tel ou tel projet, aller de l'avant, construire les choses pas à pas, si, en fait, tout peut s'arrêter du jour au lendemain ? Cela me semble assez compliqué. Donc si on pouvait donner des échéances un peu plus longues, cela ne serait pas mal ! » (Professionnel-le FOJ).

« Pour aller en apprentissage dual et pouvoir travailler, il faut un permis. Pour s'intégrer à la vie en Suisse, il faut un permis. Tout revient au permis » (un jeune mineur).

Comme nous l'avons vu, l'insécurité du statut, inhérente au paradoxe de l'accueil, a des répercussions sur la santé, les possibilités de projection et de construction de l'avenir chez les jeunes. Sans sécurité administrative, les E&J voient leurs « capacités » de base et potentielles entravées.

« J'ai l'impression que les autorités suisses nous prennent pour des animaux. Ils nous donnent à manger, à boire et un peu d'argent. Et tu es supposé vivre avec ça. Moi je ne suis pas venu pour l'argent. Je veux travailler, vivre par mes propres moyens. Je veux connaître qui je suis. Pour ça, j'ai besoin d'un travail et de papiers. Les autorités suisses te donnent de l'argent et une place dans un foyer. Non, ce n'est pas une vie ça pour moi. Je ne trouve pas ça normal. Il faut nous donner les capacités de réussir notre propre vie, de construire un avenir » (un jeune mineur).

Photo 23. Des institutions qui entravent le développement des capacités des jeunes



« Ils sont complètement opposés. Si vous arrivez à voir, il a serré sa main avec un petit peu de force. [Donc, c'est les institutions qui forcent ?]. Absolument, on ne peut pas aller comme on veut, on ne peut pas vivre comme on veut » (un jeune majeur).

En référence à Sen¹⁹, l'Etat à travers ses dispositifs et ses catégorisations limitatives a la responsabilité des restrictions de liberté qu'il inflige et des conséquences de celles-ci sur les personnes (1999 : 53) auprès desquelles il a pourtant un devoir de protection.

« Par rapport à la politique. Ce n'est pas juste. On est venu, on a traversé la mer méditerranée, le Sahara. On est venu pour la liberté. On n'est pas venu pour toucher l'argent ou autre chose. Mais

¹⁹ « The capabilities that a person does actually have (and not merely theoretically enjoys) depends on the nature of social arrangements, which can be crucial for individual freedoms. And there the state and the society cannot escape responsibility » (Sen 1999 : 253).

ici tout le monde ne reçoit pas le même permis. (...) On est venu pour sauver notre cœur et avancer dans notre vie. Là-bas, il n'y a pas de démocratie, on ne peut pas vivre tranquillement. Qui nous a poussé à traverser la frontière ? C'est pour gagner la liberté. On a traversé la mer méditerranée, on a perdu beaucoup de gens. On savait avant de partir qu'il y a beaucoup de morts. Des fois quand on n'a pas le choix, il faut essayer, soit pour une mort, soit pour une vie » (un jeune majeur).

« Les jeunes qui ont eu un permis F dans les mois qui ont suivi leur arrivée, on n'a jamais eu de problèmes avec eux, sur le plan de la santé. C'est à dire que leur capacité de résilience... ou peut-être effectivement dans le fait d'avoir un statut fixe dès le début, faisait qu'ils pouvaient s'inscrire dans une temporalité longue, dans le fait de « voilà, je vais construire ma vie en Suisse » (Professionnel-le Hospice général).

Tableau 6. En résumé : besoin d'une sécurité administrative pour le développement des capacités et l'expansion des libertés des E&J

Sécurité administrative des E&J	<ul style="list-style-type: none"> ▪ protection ▪ développement de leurs capacités de base et potentielles ▪ expansion des libertés individuelles ▪ développement de leur position d'acteurs et actrices au sein d'une société ▪ accomplissement de soi ▪ application des principes généraux et articles de la CDE²⁰
---------------------------------	---

→ Répondre aux besoins des E&J revient tout d'abord à résoudre le paradoxe de l'accueil en garantissant une protection sécurisante et le développement des capacités potentielles des jeunes. Ce développement permet l'expansion des libertés individuelles et en retour d'accroître le bien-être général au sein d'une société (Sen 1999). À l'inverse, la réduction des libertés individuelles peut avoir des effets non désirables au niveau sociétal comme l'évoque le prochain témoignage :

« On est avec des jeunes qui ont tous un avenir devant eux et on leur coupe l'herbe sous les pieds. On en fait des futurs peut-être des délinquants, parce que c'est aussi une des voies qui peuvent leur être proposées sans statut. C'est-à-dire le trafic » (Professionnel-le Hospice général).

²⁰ La Convention repose sur 4 principes fondamentaux : 1. Le droit à l'égalité (non-discrimination). 2. Le droit au respect de l'intérêt supérieur de l'enfant 3. Le droit à la vie et au développement. 4. Le droit de faire entendre son avis et de participer. L'émergence d'une démarche fondée sur les droits de l'enfant dans toutes les instances gouvernementales, parlementaires et judiciaires est nécessaire si l'on veut appliquer d'une manière effective et intégralement la Convention (Observation générale n°5 du Comité des Droits de l'enfant)

2.2 Un soutien social et éducatif et des liens affectifs indépendamment de l'âge des jeunes

« J'ai besoin de me sentir aimé. L'amour n'existe pas ici. » (Jeune majeur-e).

À partir du besoin d'être aimé-e-s et de se sentir entouré-e-s, largement exprimé par les E&J rencontrés, le domaine de « l'encadrement social et éducatif » défini par la Cour des comptes est élargi à la thématique du « soutien social et éducatif et des liens affectifs indépendamment de l'âge des jeunes ». La prise en compte des E&J en situation de migration présente des spécificités, souvent vécues comme discriminatoires, car principalement basée sur des catégories administratives (cf. figure 1) qui conditionnent le soutien proposé par les institutions en charge de les accompagner. Ce soutien se traduit notamment par une action sociale et éducative que mène les professionnel-le-s accompagnant les E&J au quotidien. Cette action visant leur développement harmonieux devrait également être un moyen de répondre aux besoins identifiés par les jeunes tel que le besoin d'un lien proche et chaleureux.

Photo 24. Un lien proche et chaleureux comme un parent



« Il suffisait de me parler un peu, d'un peu d'affection, rester quelque part et pouvoir parler avec quelqu'un qui puisse me comprendre. Les AS trouvaient un traducteur, mais je n'ai pas trouvé le contact que je cherchais. Avec de la chaleur humaine » (Jeune majeur-e).

Ainsi, le soutien social et éducatif et les liens affectifs sont présentés comme éléments qui englobent l'ensemble des besoins identifiés. Le besoin de se sentir en sécurité, physiquement, administrativement et affectivement conditionne la satisfaction des autres besoins qui dépendent d'un environnement institutionnel cohérent et satisfaisant (voir figure 2).

Des E&J en situation de migration sans leurs parents = E&J avec des besoins spécifiques

« Ils sont considérés d'abord comme des migrants avant d'être considérés comme des enfants. C'est choquant de pas pouvoir inverser les choses, c'est des enfants qui ont des besoins d'enfants et qui sont aussi migrants » (Acteurs-trices associatifs).

Dans le canton de Genève, les E&J en situation de migration sont principalement encadrés par deux structures. L'une considère d'abord l'enfant comme un-e migrant-e alors que la seconde estime l'enfant comme ayant besoin du même soutien social et éducatif que celui proposé au sein des Institutions Genevoise d'Éducation spécialisée (IGE) aux enfants en situation de placement. Afin d'apporter un soutien social et éducatif approprié aux E&J, les professionnel-le-s rencontré-e-s soulignent la nécessité de les considérer comme des enfants ayant des besoins spécifiques et non comme des migrant-e-s.

« Si on veut répondre à leurs besoins, en tant que requérants d'asile et c'est ce qui a été fait par l'offre proposée par l'Hospice Général, on se trompe de cible, puisqu'on passe à côté des besoins d'un mineur, par définition même » (Professionnel-le-s DIP).

En effet, au-delà de la prise en charge proposée au quotidien, il est fondamental, selon les professionnel-le-s, qu'un réel changement de paradigme intervienne, qu'une volonté institutionnelle orientée vers la réponse à des besoins de protection et d'affection (au même titre que tout enfant) s'impose et que des moyens nécessaires à la réalisation d'une telle tâche soient alloués.

« Soit on change cette posture-là et on est prêt à mettre les moyens nécessaires que ça implique parce que, oui, ça implique des moyens, mais c'est des moyens qui sont payants à long terme, alors que là, on va hériter d'un système qui ne les inclut pas, ni sur le plan social ni sur plan professionnel » (Professionnel-le-s DIP).

Les E&J rencontré-e-s dénoncent également cette prise en charge qu'ils et elles jugent discriminatoire.

« Nous aussi on doit avoir une vie comme les gens qui sont nés ici, comme les autres enfants » (Jeune mineur-e).

De par leur âge, leur situation de migration et le manque de soutien familial, les E&J présentent une triple vulnérabilité qui est amplifiée par la mise en récit constante de leur biographie, leur minorité et leur isolement (Hammouti 2017). Ainsi, il est fondamental de pouvoir proposer aux E&J un accompagnement

qui prenne en considération leurs besoins d'enfant selon les articles de la CDE, mais également de jeunes en situation de migration.

« Donc oui, il faut un accompagnement global pour ces jeunes-là, qui soit un accompagnement prenant en compte leurs besoins d'enfants et d'adolescents, mais aussi leurs besoins de jeunes en situation de migration et de jeunes adultes en devenir, parce qu'on ne peut pas dire qu'à 18 ans tout va changer » (Professionnel-le-s Hospice général).

En effet, leur trajectoire de vie, leur parcours de migration demande à considérer singulièrement l'accompagnement éducatif et l'encadrement proposé, tout en tenant compte de leurs ressources.

« Ils ont les mêmes besoins d'accompagnement qu'un jeune d'ici. Alors, peut-être pas sur le plan éducatif, parce que sur le plan éducatif, c'est des jeunes qui sont autonomes, parce qu'ils ont quand même traversé plusieurs pays ; dans leur tête ils sont adultes. Alors, nous on doit les considérer mineurs, ce sont des mineurs, ils doivent être protégés comme des mineurs ; mais, ils n'ont pas besoin, je dirais du même encadrement, avec des objectifs éducatifs » (Professionnel-le-s FOJ).

Il apparaît également essentiel de considérer l'hétérogénéité de la population des E&J et de ne pas les réduire à un groupe homogène. En effet, les divers besoins sont interdépendants et présentent une intensité différente et qui varie en fonction du contexte et de l'histoire de vie de chacun-e.

« [...] dans ce soutien éducatif et social, il faut aussi qu'on soit vigilants, et je pense de bien différencier, de nouveau, de pas faire cet amalgame : RMNA, tout âge confondu, garçon, fille ; parce qu'ils ont tous, ils vont avoir des besoins extrêmement spécifiques suivant ce qu'ils ont vécu, selon qui ils sont, suivant d'où ils viennent ; et ça, cette finesse d'analyse, de compréhension, il faut qu'on soit capable de faire cette première identification de leurs besoins, parce qu'on va s'adresser complètement différemment à un jeune garçon de dix-sept ans et demi, et une, je sais pas moi, une fillette de douze ans... » (Professionnel-le-s DIP).

Les points de vue recueillis montrent une opposition entre l'accompagnement proposé à Blue Sky et celui proposé au centre d'hébergement de l'Étoile. Comme nous le développerons plus tard, dans la partie relative aux lieux de vie, le centre de l'Étoile cristallise les critiques par les jeunes et les professionnel-le-s sur un accompagnement jugé défaillant. Nous avons choisi de présenter cette opposition afin d'éclairer les caractéristiques d'un accompagnement social considéré comme adéquat par les personnes rencontrées.

« Blue Sky, on peut dire, de nouveau [...] c'est le « Gold Standard ». [...] c'est la cible qu'on voudrait tous pour les jeunes ; et c'est l'accompagnement idéal. On le voit, et on voit la différence : dans leur comportement social avec les autres et avec les enfants de leur âge ; on le voit dans les progressions scolaires, et le résultat des acquisitions ; on le voit dans le fait qu'ils sont moins agissants, moins psychiatrisés, ils ont moins de besoins de santé ; on le voit dans tous les domaines où on le décline ... » (Professionnel-le-s DIP)

Le soutien social et éducatif proposé au foyer Blue Sky est basé sur des liens affectifs fortement valorisés par les E&J et les professionnel-le-s au sein d'une petite structure avec un fonctionnement de type familial²¹.

Le travail en réseau, notamment avec les curateurs et curatrices du Service de Protection des Mineurs (SPMI) ainsi qu'avec des référent-e-s culturel-le-s paraît essentiel pour un accompagnement respectant l'enfant en situation de migration. La surcharge administrative et les difficultés d'ordre structurel notamment du SPMi, ont largement été dénoncées par les acteurs et actrices rencontré-e-s.

« On a relevé aussi la difficulté de travailler avec les curateurs. Ils sont aussi débordés. Du coup, des fois on met du temps pour savoir ce qu'on doit faire, c'est eux qui ont la responsabilité du jeune » (Professionnel-le-s Hospice général).

Les besoins d'ordre sociaux, éducatifs et affectifs identifiés comme nécessaires à l'accompagnement des E&J en situation de migration sont développés au travers des points suivants :

- Besoin de la présence d'une figure parentale de substitution, d'un lien chaleureux
- Besoin de se sentir en sécurité soutenu et rassuré
- Besoin d'un suivi proche et digne au-delà de la majorité

2.2.1 *Besoin de la présence d'une figure parentale de substitution, d'un lien chaleureux*

Le besoin d'amour et d'affection, largement abordé par les E&J, est étroitement lié à un sentiment général de solitude en résonance avec les lacunes du soutien actuellement proposé.

« Pour moi la vie, c'est très dur, sans la famille à l'âge de 14 ans, tout seul. Qu'est que tu vas faire toi-même ? » (Jeune mineur-e).

« Je suis arrivé à ce point que je ne vois personne faire attention à moi. Parfois je me trouve tellement démuné par rapport à mes soucis, à mes problèmes, que je vois aucune solution, aucune sortie et parfois je me sens suicidaire. Je préfère mettre fin à ma vie et tout laisser tomber, vraiment. Je vois personne fait attention à moi » (Jeune majeur-e).

Pour les E&J, les curateurs et curatrices du SPMI ne remplissent pas le rôle de substitution des fonctions parentales. Comme mentionné plus haut, la surcharge chronique du service limite leurs possibilités de s'investir dans la relation auprès de l'enfant

²¹ Dans l'évocation d'une petite structure de type *familial*, les professionnel-le-s de par les caractéristiques qu'ils-elles développent, font référence surtout à un climat spécifique lié à la chaleur, la protection, l'affection, ce qui ne relève pas d'une perspective sociologique de la famille, institution que l'on sait aujourd'hui révélatrice de nombreuses métamorphoses structurelles, mais aussi traversée par de multiples et diverses manières de concevoir l'engagement affectif et temporel vis-à-vis des enfants. « Faire famille » reste en effet une mosaïque bigarrée, notamment du point de vue des ancrages culturels, mais aussi des différents capitaux culturels et économiques.

« Quand on arrive ici, on arrive à l'âge de 17 ans, on est encore très jeune. Et du coup, nous on connaît pas ce système, à 18 ans, 17 ans pour nous, il y a pas une grande différence. Mais, vous avez un tuteur qui est nommé par un tribunal et du coup, il vous voit rarement, il vous apporte rien pendant cette année où vous avez vécu ici, et finalement à vos 18 ans ils arrivent, ils vous disent : « Écoutez, ça y est maintenant vous êtes adulte, j'ai aucune autorité sur vous, vous êtes libre ». Donc j'étais dans la nature... Comme ça, vous êtes perdu » (Jeune majeur-e).

« Ici les assistants sociaux sont très loin de nous, ils sont pas proches de nous » (Jeune mineur-e).

Les professionnel-le-s reconnaissent que malgré le nombre important d'acteurs et d'actrices qui accompagnent les E&J au quotidien, il manque une personne de référence, une figure de substitution des fonctions parentales, que l'on pourrait définir ici tel un *caregiver*²² qui s'investirait émotionnellement dans la relation.

« Il faut vraiment, je pense, quelque chose de, c'est en termes de relations, en termes, je dirais presque de sentiments. [...] On voit bien, chaque fois que ça marche, c'est des gamins qu'on prend en weekend, qu'on amène au ciné, avec qui on fait des choses, quoi. Et puis on voit un changement évident » (Professionnel-le-s DIP).

« Il y a beaucoup de personnes autour de ces jeunes, mais, paradoxalement, il manque une personne, qui jouerait le rôle de parent. Et, en fait, si c'est des mineurs non-accompagnés, ce qu'il faut c'est un accompagnateur, absolument. Donc, et ça on l'a dit depuis des années ; c'est exactement ça, la chose qui manque [...] » (Professionnel-le-s DIP).

Le besoin d'affection est également largement abordé par les professionnel-le-s rencontré-e-s.

« On se rend compte qu'ils ont besoin d'affection. Et chacun y met ce qu'il peut, où il a envie où il arrive. C'est difficile de dire : « faut donner de l'affection » » (Professionnel-le-s FOJ).

Bessin (2009) relève à propos de la prise en charge des E&J en situation de migration, la nécessité de la « présence sociale ». Cette présence renvoie à une « disposition morale à la solidarité » ainsi qu'à une modalité d'action pratique qui doit permettre de répondre aux besoins des jeunes. La présence sociale est incarnée, physiquement et affectivement, par le biais d'un investissement personnel et d'une attitude concernée, sans cesse actualisée, par ce qui se passe au quotidien (Hammouti 2017).

²² La notion de *caregiver* ou *caregiving role* a été amplement détaillée par J. Bowlby (1958) décrivant la fonction fondamentale d'un adulte auprès d'un jeune enfant : celle de protection de l'individu attaché, et celle de prodiguer des soins. Le *caregiver* est au cœur du fondement des processus d'attachement dans la petite enfance. Cette notion, le *caregiving* est notamment réexplorée, par C. Gilligan, F. Brugère, J. Tronto, autour de *l'éthique du care*, elle désigne la rencontre directe d'autrui à travers son besoin, l'activité dans sa dimension de contact avec les personnes (Zielinski 2010).

2.2.2 *Besoin de se sentir en sécurité, soutenu et rassuré*

Dès leur arrivée à Genève, les E&J ont besoin de se sentir en sécurité. L'incertitude liée à leur statut est un frein central à leur développement harmonieux et à leur intégration.

« Cette vie, elle n'est pas rassurante [...] Aujourd'hui, je ne suis pas rassuré. Dans deux mois je vais rester ici? Du coup notre vie elle est instable [...] cette vie elle n'est pas rassurante, elle n'est pas éternelle » (Jeune mineur-e).

« [...] il y a un premier point plus global, c'est la sécurité. De par leur parcours, ils ont vécu des choses horribles. Donc la première chose, c'est de savoir qu'ici ils ne sont pas en danger, donc ils peuvent se sentir bien. Ensuite, c'est le point d'ancrage, parce qu'on voit que cela leur fait du bien de se poser, de voir les mêmes personnes, de pouvoir créer un lien de confiance, c'est aussi important, pour eux et aussi pour nous pour la prise en charge » (Professionnel-le-s FOJ).

Il est nécessaire de sortir de la logique de survie dans laquelle les jeunes étaient durant leur voyage, qui a duré des mois, voire des années. La situation des E&J en situation de migration est caractérisée par une vulnérabilisation importante qui doit amener les professionnel-le-s à prioriser la mise en confiance afin de mettre en place des conditions favorisant les relations interpersonnelles. Pour Leconte, les comportements d'humiliation, de violence des adultes (passeurs et autres) transforment le voyage d'exil en un espace et un temps de non-droit. Le statut d'adulte est alors totalement discrédité aux yeux de ces enfants (2012). Il convient dès lors de proposer un cadre d'accueil qui puisse rassurer les mineur-e-s. La CDE reconnaît également le droit inhérent à la vie et au développement : chaque enfant doit pouvoir grandir en sécurité et dans un environnement stable²³.

« Moi ça m'a marqué, il y a un jeune que j'ai accueilli qui m'a dit qu'il n'avait pas mangé pendant trois jours quand il est arrivé. Parce qu'il ne savait pas où aller manger et il n'avait jamais fait à manger, donc il ne savait pas » (Professionnel-le-s Hospice général).

Les besoins énoncés font référence à des « repères stables et sécurisants », à des « personnes de références et de confiance » vers qui se tourner au sein des équipes éducatives ayant la responsabilité du soutien des E&J. Il est nécessaire de leur assurer une présence et un appui continu. En effet, les professionnel-le-s doivent construire un suivi individualisé, rétablir un lien de confiance avec ces jeunes qui auront été soumis durant leur parcours de placement « à l'épreuve du soupçon » (Bricaud 2012 cité par Hammouti 2017). La construction d'un lien de confiance va de pair avec le ménagement d'une perspective temporelle de moyen ou long terme afin d'offrir sécurisation et récupération à ces jeunes (Minassian 2015). Pour Bricaud, davantage qu'un espace de vérité, il s'agit d'instaurer un espace de sécurité et de confiance entre jeunes et éducateur-trice-s (2006).

« [...] la question de la personne de confiance en fait, ça reste quand même quelque chose qui pour moi est central. Qui est souvent oubliée, mais ce rôle de l'éducateur comme étant un vecteur d'intégration, comme étant la personne de confiance [...] » (Professionnel-le-s Hospice général).

²³ Pour ce faire, l'Etat a la charge de mettre à disposition de l'enfant un environnement favorable à son développement harmonieux et doit notamment soutenir l'enfant dans son développement personnel, social, physique et intellectuel.

« Ils ont besoin d'être moins ballotés entre un éducateur et un autre. Pour ça la petite structure, elle peut répondre à ça. Le fait d'avoir une référence éducative stable. Le fait d'avoir une petite structure, ça fait moins d'éducateurs sur le terrain et plus de stabilité et de cohérence » (Professionnel-le-s Hospice général).

Il ressort de nos entretiens que le soutien proposé à Blue Sky est considéré, par les professionnel-le-s ainsi que par les E&J comme adéquat :

« [...] il montre que les jeunes se développent bien, même s'ils ne sont pas dans leurs familles et même s'ils ne sont pas dans des familles d'accueil. » (Professionnel-le-s DIP)

« Moi je pense, par exemple le foyer où j'étais avant (Bluesky), c'était vraiment comme une famille, chaque fois que tu as besoin de quelque chose, tu as quelqu'un qui t'aide, tu joues avec lui, tu t'amuses avec lui, t'as les terrains de foot là-bas à côté. Ici, regarde tu rentres dans une salle, il y a rien (...). Je pense si c'est possible de faire, de changer l'organisation du foyer où chaque 10-15 ou 20 on soit dans une maison avec trois éducateurs ou plus » (Jeune mineur-e).

La prise en compte des E&J en situation de migration vivant sans parents à Genève demande un accompagnement global, l'identification des besoins spécifiques des jeunes, mais également un investissement des adultes parents de substitution ou assurant les fonctions de *caregiving* (travailleurs et travailleuses sociales ou familles d'accueil et famille-relais) au sein d'un environnement qui leur offre la possibilité de se développer de manière harmonieuse. Amadio (2006) relève que face à l'impossibilité d'agir sur les contraintes temporelles qui sont à l'œuvre dans le processus d'accompagnement socio-éducatif et pour répondre aux besoins spécifiques de cette population, les équipes éducatives ont comme seul recours leur propre personne pour s'investir dans la relation d'aide. L'accompagnement de mineur-e-s en situation de migration demande un engagement personnel et simultané comme ressource et modalité d'action afin de maintenir et entretenir la relation d'aide (Hammouti 2017).

Il faut noter que la figure parentale de substitution est parfois incarnée par des familles relais au sein du programme du Service social international ou de collectifs locaux.

Photo 25. Professionnel-le-s et familles relais : quels liens perdurent pour les E&J ?



« Je suis content parce que je vais à l'école, j'apprends la langue, j'apprends la culture, en même temps on n'est pas très proche avec l'assistant social et les éducateurs parce qu'ils ne m'aident pas à trouver un appartement. Heureusement, j'ai ma famille relai. Elle m'aide plus que les professionnel-le-s » (Jeune majeur-e).

Ce sont donc des initiatives d'associations et l'engagement humaniste et volontaire de la société civile qui tentent de répondre aujourd'hui au besoin central d'affection de ces jeunes. De telles initiatives mériteraient d'être développées et valorisées.

2.2.3 Le besoin d'un suivi proche et digne au-delà de la majorité

« Nous on est venu ici parce qu'on était délaissé chez nous et on pensait, en arrivant ici, on trouverait le respect de vivre en dignité et on recherche la dignité. [...] Beaucoup d'hommes aujourd'hui qui étaient autour de nous, qui nous ont quittés, ils sont partis ailleurs parce qu'ils ont senti qu'il n'y avait pas de soutien ici » (Jeune majeur).

Les professionnel-le-s rencontré-e-s mettent unanimement en avant le besoin pour les E&J de pouvoir bénéficier d'un suivi éducatif de proximité dès leur arrivée.

« Au moment de l'arrivée, ces jeunes sont très perdus, ils auraient envie de s'attacher à un adulte qui va leur montrer des choses et surtout qui va être là pour eux. Ils sont paniqués quand ils ne savent pas comment faire. En fait le système, il est inversé. C'est le jeune qui doit aller solliciter l'adulte en lui disant voilà quel est mon problème. Alors qu'ils ne sont pas toujours capables de mettre des mots sur ce qu'ils sont en train de vivre. Il y a un décalage énorme [...]» (Acteurs-trices associatifs).

« Je pense quand ils arrivent vraiment, tout ce qui est accompagnement, c'est hyper important. (...) Ils sont complètement paumés quoi, ils connaissent pas la ville, ils connaissent pas les transports, ils connaissent pas les itinéraires, il faut leur apprendre à prendre un ticket de bus, il faut leur apprendre à s'orienter, leur donner des points de repère. (...) Au début, c'est beaucoup d'accompagnement physique, vraiment pas à pas, on prend le jeune par la main et on l'accompagne » (Professionnel-le-s FOJ).

Dès l'arrivée d'un enfant en situation de migration au sein de l'institution l'accueillant, il est fondamental de créer des conditions qui permettent l'établissement d'un lien de confiance (Leboeuf, 2010). Pour ce faire, le temps offert à la rencontre (inscrite dans une adaptation mutuelle et accordée) est une condition qui favorise l'établissement d'un lien de proximité. Cette perspective qui place le jeune au centre des préoccupations du dispositif d'accueil demande un changement de posture de la part des professionnel-le-s, ce n'est plus aux jeunes de s'adapter à la structure, mais bien l'inverse (Leboeuf, 2010). Ce lien est particulièrement difficile à établir dans le contexte de prise en considération des mineur-e-s en situation de migration. Ceux-ci et celles-ci sont inscrit-e-s dans des processus administratifs où la présomption du mensonge est omniprésente. Le soupçon et le doute s'installent aussi entre le-la jeune et l'éducatrice qu'il-elle peut considérer comme un-e représentant-e de la police ou comme un-e juge (Placé, 2008). La prise en charge des E&J en situation de migration nécessite une présence, une implication qu'il est nécessaire de pouvoir mobiliser en temps professionnel et humain afin que l'accompagnement puisse s'inscrire dans une réponse la plus ajustée aux besoins des E&J.

Les professionnel-le-s qui encadrent les E&J jouent un rôle central dans le suivi éducatif de proximité dès leur arrivée. De par sa taille et son ratio en éducateurs.trices, le foyer Blue Sky semble être le seul en mesure de proposer un tel suivi éducatif.

« On fait tous les trajets en bus pour qu'ils apprennent les réseaux, alors que par facilité, on pourrait prendre la voiture et puis les déposer, sauf que c'est pas utile pour eux. Le but c'est qu'ils puissent s'orienter le plus vite possible et puis aller seuls à leur rendez-vous, dès qu'ils ont appris le chemin » (Professionnel-le-s FOJ).

Au travers d'un accompagnement de proximité, c'est l'apprentissage progressif de l'autonomie qui est souhaitée par l'équipe éducative. En effet, ils-elles préparent les plus jeunes au passage de Blue Sky à l'Étoile. Les jeunes quant à eux déplorent ce changement d'institution qui intervient à 15 ans.

Toutefois, au sein du centre d'hébergement de l'Étoile, le nombre important de références éducatives impactent directement la qualité du suivi proposé aux jeunes.

« On ne peut pas assurer un soutien, un accompagnement individualisé, on a vraiment atteint la limite. Pour mes mineurs, je n'arrive pas à proposer un suivi personnalisé, à prendre le jeune dans sa globalité, l'accompagner dans sa gestion du budget, dans sa scolarité. C'est juste ma limite, je suis incapable de faire cet accompagnement au jour le jour. Le travail individuel a énormément de limites » (Professionnel-le-s Hospice général).

« Le suivi individuel ne l'est pas, tu réponds toujours à d'autres questions. Dès le moment où tu termines ton suivi, tu dois déjà te remettre dans un autre suivi et tu n'as pas le temps de déconnecter, d'analyser tout ce qu'il s'est passé ou juste prendre des notes. À l'heure actuelle, si on se repose sur ce qu'on fait avec les moyens qu'on a, je trouve qu'on fait du bon boulot avec nos jeunes, par rapport à ce qu'on a. On fait de l'or avec la merde qu'on a, c'est vraiment ce que je pense » (Professionnel-le-s Hospice général).

« Ce qu'ils demandent c'est qu'on passe du temps avec eux, qu'on crée du lien, qu'on puisse les accompagner, c'est tout ce qu'il demande » (Professionnel-le-s Hospice général).

L'omniprésence des logiques administratives, la complexité inhérente aux situations suivies ainsi que les difficultés d'ordre structurel représentent des obstacles évidents à la mise en place d'un suivi éducatif approprié au centre d'hébergement de l'Étoile ; les équipes éducatives sont notamment soumises à des « situations de dispersion » (Datchary 2008). Les nombreuses contraintes institutionnelles impactent la prise en charge qu'ils peuvent proposer au quotidien.

La construction et la conduite des accompagnements socio-éducatifs auprès des mineur-e-s en situation de migration s'inscrivent dans une articulation de temporalités brèves et de logiques administratives qui régissent les modalités de leur insertion sociale et professionnelle, conditionnant ainsi la réalisation et la pérennité de leur projet de vie (Leboeuf 2010). Dès lors, ces injonctions administratives et leurs limites temporelles orchestrent le travail éducatif et contraignent les jeunes à s'adapter et à s'inscrire rapidement dans ces processus d'accompagnement, à peine sortis d'une succession de séquences de mobilité et de déplacement (Hammouti 2017). Pareillement, ces temporalités déphasées obligent les professionnel-le-s à mettre en place hâtivement un projet d'insertion au détriment du nécessaire et progressif travail de sécurisation, de stabilisation et de socialisation (Hammouti 2017).

Les carences en termes de suivi individuel sont également relevées par les E&J qui demandent la possibilité de s'exprimer, d'être écoutés et considérés.

« J'aimerais bien que le personnel, les professionnels écoutent mes besoins, mes demandes. Parce que je vois qu'on m'a abandonné » (Jeune majeur-e).

« J'ai essayé de m'exprimer, de tout dire. Je suis épuisé, fatigué, j'en ai marre. J'en ai marre de ma vie en Suisse. À quoi ça sert ? Personne ne m'écoute » (Jeune mineur-e).

Le travail difficile et engagé de l'équipe éducative a largement été reconnu par l'ensemble des acteurs et actrices rencontré-e-s dans le cadre de cette recherche, les éléments de plaintes énoncés ci-dessous sont donc à relire de manière complexifiée, ils ne peuvent être imputés à des manquements individuels ou relatifs au corps professionnel, mais ils doivent être rattachés à des facteurs de gouvernance globale tout autant qu'à des contraintes structurelles, notamment administratives et environnementales.

Transition à l'âge adulte, la nécessité de poursuivre le suivi

Le passage à la majorité renvoie à un contexte spécifique de fragilité auquel les jeunes ne se sentent pas préparé-e-s, il requiert un investissement important des professionnel-le-s. Pour Brisset, la période entre 18 et 21 ans est un moment de grande vulnérabilité et de tous les dangers, surtout pour des jeunes jusque-là protégés par des mesures éducatives liées à leur statut de mineur (2005).

« Je me souviens quand j'étais mineur, tout le monde m'écoutait, tout le monde faisait attention à moi. Dès que je suis devenu majeur, que j'ai eu 18 ans révolus, personne ne fait attention à moi. Ils s'en fichent de moi » (Jeune majeur-e).

Les professionnel-le-s reconnaissent la nécessité de poursuivre l'accompagnement après 18 ans, d'autant que le temps disponible pour préparer cette transition est réduit. En effet, les équipes éducatives se trouvent confrontées à inscrire leur action dans une logique permanente de l'urgence (Hammouti 2017). Par souci d'efficacité, ils privilégient le « faire pour » afin de respecter les temporalités administratives, plutôt que le « faire avec » ressort d'un processus d'accompagnement socio-éducatif collaboratif et non coercitif.

La pertinence de poursuivre l'accompagnement des E&J en situation de migration devenu-e-s majeur-e-s est notamment soulignée par Guimard : « Cette prolongation [des mesures de protection après 18 ans] paraît nécessaire [...] : les difficultés liées à la faible confrontation à l'autonomie, à l'absence de papiers valant régularisation du séjour et aux difficultés potentielles rencontrées dans la scolarité qualifient une situation de vulnérabilité pour les ex-Mineurs Isolés devenus majeurs » (2010).

« Les générations d'aujourd'hui vont plus longtemps à l'école, ce n'est pas à 18 ans qu'ils vont avoir un appart et être autonomes et avoir un salaire. Donc il faut redéfinir finalement la question de l'accompagnement de la majorité. Je crois que le DIP est en pleine discussion là-dessus, c'est prôner un accompagnement de 0 à 25 ans. Et nous ce qu'on prône c'est de se dire que ces jeunes-là sont arrivés à 15 ans, 16 ans, ce n'est pas à 18 ans qu'ils vont avoir un niveau de français d'AFP ou de CFC, ce n'est pas à 18 ou 19 ans qu'ils vont être stabilisés sur un plan émotionnel, affectif, qu'ils vont pouvoir se projeter sur leur avenir. Déjà ce n'est pas le cas pour les jeunes ados qui ont grandi ici, et pour certains d'entre nous qui avons fait encore à 25 ans des études pour pouvoir avoir un premier emploi, donc ces jeunes-là ne vont pas pouvoir rattraper quinze ans d'études » (Professionnel-le-s Hospice général).

« On a besoin d'adultes qui nous accompagnent encore. On n'est pas des enfants nés ici, ce n'est pas notre langue maternelle, on ne connaît pas les normes. On ne sait pas comment devenir adulte ici. On aimerait des adultes qui nous accompagnent et qui nous préparent pour l'avenir » (Jeune majeur-e).

Le parcours des jeunes vers l'autonomie s'inscrit dans un contexte de transformations sociologiques, avec une désynchronisation des différents seuils qui définissent le passage à l'âge adulte et une tendance à devenir « adulte » de plus en plus tard (Galland 2011). Le passage à l'âge adulte de ces jeunes est fortement perturbé sur différents plans. Les inégalités à l'intérieur du parcours scolaire rendent déjà difficile l'acquisition d'un diplôme valorisé. À 18 ans, les jeunes se retrouvent exclus des droits minimaux liés à la protection de l'enfance et des prestations qui en découlent notamment en matière de formation et insertion professionnelle.

2.2.4 *Le besoin en gestion administrative et financière*

« Par rapport au profil des jeunes RMNA, je pense aussi que, pour leurs âges, qu'ils aient quinze, dix-sept, ou dix-sept trois-quarts, ils présentent une spécificité qu'on trouve peu chez les jeunes de nos âges, c'est qu'ils ont été, jusqu'à présent quasiment jamais amenés à gérer de l'argent sur une durée, aussi courte soit-elle, comme un mois » (Professionnel-le-s DIP).

Ce besoin est relatif au domaine des prestations d'entretien identifié par la Cour des comptes.

L'équipe éducative du centre d'hébergement de l'Étoile déplore le fait que les jeunes reçoivent une somme d'argent conséquente sans pouvoir les soutenir dans la gestion de leur budget. En effet, si les prestations d'entretien incluent les modalités de gestion des repas, des achats courants et de l'argent de poche, le fonctionnement institutionnel ne permet pas d'appréhender la gestion du budget des E&J dans une approche éducative, ils ne bénéficient pas d'accompagnement de la part des professionnel-le-s.

« Je suis de l'avis qu'il faut une immersion graduelle à son environnement c'est vrai qu'on leur balance comme ça, 426.- et voilà : débrouille-toi ! » (Professionnel-le-s Hospice général).

« Pour eux, ils arrivent, c'est énorme cette somme, ils n'ont jamais eu autant d'argent dans les mains et puis finalement, ils ne peuvent pas faire grand-chose avec, parce qu'il faudrait qu'ils se nourrissent, tout est cher, etc. Donc, pour moi, il y a un apprentissage qui doit être fait. Il ne faut pas qu'on leur donne de l'argent, mais il y a tout un apprentissage à faire pour qu'ils apprennent la valeur de l'argent chez nous par rapport à chez eux, comment on peut l'utiliser ? Qu'est qui est indispensable ? » (Professionnel-le-s Hospice général).

En effet, au travers de l'apprentissage graduel de la gestion d'un budget :

« [...] il s'agit de les accompagner dans l'apprentissage. Il s'agit de les accompagner vers l'autonomie » (Professionnel-le-s Hospice général).

Au sein du foyer de Blue Sky, la sensibilisation à la gestion d'un budget s'effectue au quotidien. L'équipe éducative considère que c'est la prise en charge éducative proposée qui permet une pareille gestion de l'argent. À ce propos, l'accompagnement que propose Blue Sky en matière d'apprentissage de la gestion d'un budget est similaire aux autres IGE du canton de Genève.

« On les accompagne dans la gestion de l'argent, pour qu'ils puissent apprendre comment on gère l'argent et tout ça, pour pouvoir se débrouiller par la suite, vu que normalement à 15 ans, ils partent à l'Étoile et puis là, ils ont un gros chèque et il va falloir le gérer. Donc c'est un petit peu dans cet accompagnement de l'autonomie » (Professionnel-le-s FOJ).

Les professionnel-le-s de l'Étoile souhaiteraient pouvoir accompagner les E&J de la même manière.

« Moi j'aurais bien voulu qu'on puisse travailler comme dans d'autres foyers, ou on a un coffre avec de l'argent et le jeune, quand il veut s'acheter quelque chose, il vient nous voir et on discute de ce qu'il a envie d'acheter, on regarde la gestion, on regarde comment il peut faire des économies pour le mois qui va suivre. Mais avec les sommes conséquentes qu'ils reçoivent et où ils doivent tout acheter pour être autonomes, nourriture, etc. C'est ça qui est le gros problème » (Professionnel-le-s Hospice général).

Par ailleurs, lors de la transition à la majorité, de nombreux jeunes RMNA ont des difficultés financières, des poursuites. Les professionnel-le-s estiment qu'il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement après leur majorité et souhaiteraient avoir les moyens de mieux y travailler.

« Une fois qu'ils deviennent autonomes, que toutes les factures commencent à tomber, les arriérés, c'est la panique et ça on n'a pas le temps de le travailler avec eux » (Professionnel-le-s Hospice général).

Tableau 7 . En résumé : Besoins en termes de soutien social et éducatif et des liens affectifs

Soutien social, éducatif & affectif des E&J	<ul style="list-style-type: none">▪ Besoin d'être considéré-e-s comme des enfants ayant des besoins spécifiques<ul style="list-style-type: none">○ Besoin de sécurité affective et relationnelle○ Besoin de protection○ Besoin de reconnaître leurs compétences et leurs trajectoires de vie▪ Besoin de la présence d'une figure parentale de substitution (caregiver), d'un lien chaleureux<ul style="list-style-type: none">○ Besoin d'une stabilité affective○ Besoin de se sentir en sécurité, soutenu et rassuré▪ Besoin d'un suivi proche, digne et de proximité dès l'arrivée et au-delà de la majorité▪ Besoin d'accompagnement au-delà de la majorité en matière de gestion administrative et financière
---	---

→ Dans la situation actuelle, la couverture des besoins est insuffisante et repose également fortement sur des initiatives individuelles et collectives d'association ou de citoyen-ne-s, notamment pour la dimension affective. Or, en matière de protection de l'enfance, il apparaît de la responsabilité des services publics de prendre des dispositions pour le meilleur placement possible et de proposer un modèle de prise en charge qui corresponde aux besoins de l'enfant, en accord avec les standards de qualité *Quality for Children*²⁴. Au vu de leur vécu et situation, il est fondamental que chaque E&J puisse bénéficier d'un soutien sur les multiples dimensions (relationnel) et pérenne (au-delà de 18 ans et intégrant la transition).

²⁴ Quality4Children (2008) : Standards pour le placement des enfants hors du foyer familial en Europe.

2.3 Une égalité des chances en matière d'éducation, de formation et d'emploi

« Je vous assure que les jeunes qui habitent au foyer, on a tous le pouvoir de faire beaucoup choses si on nous laisse la possibilité de les faire. On veut tous un avenir professionnel » (un jeune majeur).

« Dans mon pays, j'allais à l'école coranique, le maître me donnait des coups de bâtons, mais il me respectait. À Genève c'est pire que des coups de bâtons, je me sens toujours nul » (un jeune mineur).

« Je trouve rageant de voir tout ce qui existe et tout ce à quoi ils n'ont pas le droit. À chaque fois, ils ne correspondent pas aux critères. C'est-à-dire, soit, ils ont pas le bon permis, soit ils ont pas le droit à l'AI, soit ils ont pas le droit au chômage. Il faut donc ouvrir les formations encadrées aux jeunes RMNA (exemples, Trajet, ORIF, CEFI) » (Professionnel-le DIP).

Les capacités d'adaptation du système scolaire ont été éprouvées par le nombre important de jeunes devant être intégrés ces dernières années qui a d'ailleurs apporté des réponses en termes d'accueil quantitatif (ouverture de classes et allongement des dispositifs) et qualitatif (ajustement des dispositifs). Les efforts entrepris demeurent cependant insuffisants pour garantir une totale égalité des chances, en raison notamment des facteurs externes au système scolaire.

2.3.1 L'égalité des chances à travers une approche individuelle et soutenue des E&J à l'école, dans le cadre de la formation professionnelle et des mesures d'insertion

Le statut administratif sécurisé, comme premier besoin exprimé par l'ensemble des actrices et acteurs conditionne également l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi des jeunes rencontré-e-s.

Enfants & jeunes	Professionnel-le-s
<p>« On reste deux ou trois ans en classe d'accueil ou ACCESS II. Au bout de ces trois ans, on pense enfin pouvoir commencer un apprentissage. Mais il faut avoir un permis. Alors on retourne en classe : CTP, ça veut dire qu'on va à l'école deux à trois jours par semaine, et le reste du temps on est à la maison. Ça veut dire que sans permis, on ne peut pas continuer notre vie. On nous empêche de faire notre vie » (un jeune mineur).</p> <p>« Moi, je voudrais parler de la difficulté de trouver une place d'apprentissage. J'ai fait un stage, j'ai parlé avec le chef. Je lui ai montré mon permis N provisoire, il m'a dit : « Pour toi, c'est difficile de trouver une place, on ne sait pas quand tu vas partir. Si on te prend, on ne sait pas combien de temps tu vas travailler pour l'entreprise. Moi je ne gagne rien si on t'apprend tout et tu pars ». Il y a beaucoup de gens qui sont dans ma situation comme moi » (un jeune majeur).</p>	<p>« Ils peuvent aller à Cap Formation. Par contre, ça va dépendre du permis. Et là, on en revient toujours, à cette histoire de statut. C'est-à-dire que, selon le statut aussi du RMNA, tu ne vas pas pouvoir construire les mêmes choses. Il faut donc au moins ouvrir le permis F à tous les RMNA. Sinon, comment pourrait-on assurer un meilleur suivi scolaire et une formation ? » (Professionnel-le DIP).</p> <p>« La majorité est synonyme de fin de scolarité obligatoire, de fin de statut administratif et de fin d'opportunités de formation » (Professionnel-le Hospice général).</p>

L'accès à l'école est fortement valorisé par les filles comme moyen de développer leurs capacités potentielles. C'est un vecteur de liberté recherché car absent du contexte de vie passé. Elles soulignent par ailleurs le besoin d'un soutien scolaire soutenu :

« Bien sûr on est à l'école, on apprend. Mais le problème c'est qu'on vous donne un problème à résoudre en math et la solution le prof l'explique en français. On ne comprend pas bien le français. On aimerait qu'on nous aide au foyer. Actuellement, il y a seulement une aide aux devoirs deux fois par semaine. Le prof nous donne des devoirs à faire à la maison. Mais à la maison personne nous aide à faire les devoirs » (une jeune mineure).

Les difficultés de suivi scolaire sont relatives aux limites du soutien apporté par les professionnel-le-s, c'est-à-dire les assistantes sociales et les assistants sociaux du SPMi qui ont l'autorité parentale et les éducateurs.trices des foyers qui accompagnent quotidiennement les jeunes. De ce fait, certain-e-s professionnel-le-s souhaiteraient une attribution « plus claire » de la responsabilité du suivi scolaire des E&J.

« La scolarité, c'est peut-être à nous de le faire, les éducateurs, et ce n'est plus aux curateurs, qui ne voient que très rarement les jeunes » (Professionnel-le Hospice général).

En parallèle au soutien scolaire quotidien, d'autres professionnel-le-s soulignent le besoin d'un « tuteur de formation », un « coach » responsable du suivi scolaire, de la formation et de l'insertion des jeunes.

« Comment pourrait-on assurer un meilleur suivi ? C'est quand même impressionnant que ces jeunes n'aient pas une conseillère en orientation comme les autres. C'est des jeunes qui ne sont pas suivis au niveau de l'orientation, contrairement à ceux de l'AI. C'est vrai que le grand manque, c'est le suivi entre la sortie de l'école et l'insertion professionnelle, mais ça existe pour les francophones » (Professionnel-le DIP).

Il apparaît donc une différence de traitement en matière d'accès à des mesures d'insertion entre les E&J de cette recherche et les jeunes en situation régulière.

Plusieurs professionnel-le-s soulignent le besoin pour les E&J de mieux comprendre l'environnement d'accueil.

« Ils ont besoin d'apprendre les codes du nouveau système dans lequel ils doivent évoluer » (Professionnel-le DIP).

Cette compréhension du système demande une certaine information, un accompagnement soutenu et une cohérence dans les mesures proposées.

« Par exemple pour entrer en AFP, peintre en bâtiment, ils comprennent pas qu'il leur faut trois ans de formation, plus un niveau de math, plus un niveau de français ; alors que, s'ils étaient restés chez eux, ils apprennent ça chez leur oncle. Pour nous, trois ans, c'est des courtes études, pour eux, c'est énorme ! » (Professionnel-le DIP).

Le système de formation devrait s'adapter au parcours de ces E&J et offrir plus de temps à travers une approche individuelle.

« L'insertion elle est trop compliquée, elle est trop rapide. Il faudrait vraiment que l'institution soit encore plus souple, par rapport aux différents profils et capable de s'adapter au temps nécessaire aux jeunes » (Professionnel-le DIP).

« En fait, l'idée, c'est d'aller les chercher là où ils sont, pour les amener là où ils devraient être, selon les exigences. Et c'est à l'institution de repérer tous les élèves qui vont pas réussir à aller là où ils devraient aller, où on devrait les amener, et d'essayer d'inventer d'autres solutions, de travailler avec d'autres partenaires ; et ça, c'est des grandes adaptations de l'institution, pour ceux qui n'y arriveront pas. Alors, si on pense aux besoins au niveau scolaire, on parle finalement de temps » (Professionnel-le DIP).

L'apprentissage de la langue devrait être favorisé par une mixité entre élèves à l'école, à travers des programmes d'inclusion en classe ordinaire.

« Sur le plan de la langue, si on mélangeait ces jeunes à des Genevois, ça irait beaucoup mieux, et sur le plan de la socialisation aussi. Je pense que de les avoir mis à l'école pour des raisons d'apprentissage, et au foyer, avec leur communauté fait qu'ils restent entre eux, et du coup ils apprennent moins vite le français » (Professionnel-le DIP).

« On a parlé aussi d'un maximum d'intégration en classes classiques, dès le début, donc les cours de maths, de sport ou de dessin, on pense que ce serait bien dès le début de les mettre dans les classes ordinaires pour une immersion dans la langue française et pour pouvoir côtoyer des jeunes francophones » (Professionnel-le FOJ).

Il faut noter que des classes d'accueil sont déjà présentes dans certains établissements scolaires ordinaires avec des temps d'inclusion des E&J rencontré-e-s notamment pour les activités sportives et créatrices. Une telle inclusion devrait davantage être promue au sein du système scolaire comme vecteur d'intégration culturelle (Heckmann & Schnapper 2003).

« Ce qui me questionne quand même souvent c'est de voir qu'ils n'apprennent pas tellement bien le français. Je ne pense pas que ce soit lié à leurs compétences cognitives ou autres. Je pense qu'en fait aujourd'hui on ne s'y prend pas de la bonne manière. (...) Pourquoi est-ce qu'on n'arrive pas à apprendre mieux le français à des jeunes qui sont ici depuis deux ou trois ans ce qui leur donneraient accès à plein de choses ? Il faut donc mieux réfléchir à la manière de leur apprendre le français ! Si un jeune n'a pas appris le français au bout d'un an, ce n'est pas parce qu'il est bête. C'est peut-être qu'on ne lui a pas donné les moyens, c'est peut-être que la pédagogie utilisée n'est pas en adéquation avec la manière de réfléchir. Peut-être que nos solutions sont trop ethnocentrées. Il faudrait donc réfléchir tout simplement » (Professionnel-le DIP).

« On avait des élèves qui passent toute leur scolarité en classe d'accueil, et c'est un petit peu des décrochages silencieux. Les quelques heures d'alphabétisation, ça ne suffisait pas pour raccrocher... » (Professionnel-le DIP).

Au vu des critiques recueillies, il paraît pertinent de questionner la finalité et les effets de l'apprentissage du français et de l'école en termes d'opportunités de développement des capacités des E&J et d'expansion de leurs libertés.

« À un moment donné, l'école obligatoire ou l'ACCESS II, ça s'arrête. À moins qu'on leur fasse refaire dix fois les classes. On a cette difficulté de l'après ; si personne ne les accepte après nous (l'école), si on ne peut pas passer le relai (...). Après, en fait, il n'y a rien qui est adapté au niveau de la formation ;

ils se retrouvent avec les francophones, et dans les mêmes conditions. Ils sont confrontés aux mêmes tests, aux mêmes exigences, aux mêmes entretiens d'embauche ; et ils sont noyés dans la masse et dans la concurrence » (Professionnel-le DIP).

« La réponse de l'école est univoque, c'est carton rouge, carton rouge, carton rouge ! Et après trois cartons rouges, c'est out ! » (Acteurs-trices associatifs).

« Certains élèves ont fait un accueil (ACCESS II), une COP, une CIP, etc. Et ensuite ? Et c'est vrai que souvent, moi je revois des élèves qui sont des ex-RMNA, qui étaient presque en échec à la fin de l'ACCESS II et qui ont dû passer par des grands moments de vide. Finalement, on les pousse à une certaine rupture, alors qu'ils ne voulaient pas. Maintenant ils sont peut-être repêchés par le PAI, mais pendant deux ou trois ans, ils n'ont pas fait grand-chose » (Professionnel-le DIP).

Les E&J sont dans un dispositif spécifique (hors classe ordinaire) centré sur l'apprentissage du français qui les confronte finalement aux mêmes dispositifs que des jeunes scolarisé-e-s depuis 9 ans à Genève. Face à l'impossibilité d'un rattrapage scolaire rapide, les jeunes sont exclu-e-s des mesures de formation et d'insertion socioprofessionnelle existantes. Le système scolaire et de formation actuel ne remplit ainsi pas entièrement ses objectifs d'inclusion et de non-discrimination, ce qui est par ailleurs identifié par les jeunes eux-même :

« L'école (ACCESS II) ne nous donne pas un niveau comme un élève né ici. Du coup, on échoue aux tests pour l'apprentissage et pour l'entrée dans les autres écoles. J'aimerais bien qu'on change le système Evacom qui nous met en concurrence avec des élèves du collège et du cycle alors que nous on est en classe d'accueil et ACCESS II. J'aimerais qu'ils nous confrontent à des examens qu'on puisse réalitement passer. Tout ce qui est fait, c'est l'inverse. Ça nous met en échec comme si c'était de notre faute. J'aimerais qu'ils réfléchissent à des moyens qui nous permettent d'avoir du succès dans l'avenir » (un jeune majeur).

Les jeunes critiquent donc l'accès limité aux formations qualifiantes reconnues et orientées vers l'emploi. Cette limite est vécue comme une exclusion du système scolaire et de formation qui applique des critères de sélection uniformes pour tous les élèves sans tenir compte des compétences ni du parcours des jeunes rencontré-e-s. Cette exclusion est confirmée par un système administratif qui reconnaît un droit différencié à la formation et à l'apprentissage basé sur le permis de séjour octroyé aux jeunes. Ce droit différencié qui repose exclusivement sur le statut accordé de requérant-e d'asile est contraire au principe de non-discrimination de la CDE (art. 2).

2.3.1 Solutions pour l'accès à des formations professionnelles certifiantes et pour l'insertion

Différents moyens sont identifiés favorisant la formation et l'insertion des E&J. Il s'agit de : la formation encadrée, la reconnaissance des acquis, la constitution d'un réseau professionnel et le droit de séjour pendant la formation et le travail. Chaque moyen est détaillé dans les lignes qui suivent.

La transition formation-emploi encadrée

Les jeunes de cette recherche devraient avoir accès à des dispositifs de formation encadrée, c'est-à-dire proposant un accompagnement, avec la possibilité d'activer des mesures spécifiques en vue de leur

insertion sur le marché du travail. Par exemple, pour soutenir le développement de compétences basée sur la pratiques, ou des adaptations et soutiens transitoires dans l'exercice d'une activité professionnelle.

« Je trouve que cette dimension d'apprendre en faisant n'est pas forcément exploitée. Pourtant, on sait que 3% des jeunes « suisses » décrochent du système scolaire actuel. C'est grave ! Le système actuel n'est donc pas performant. Il faut des solutions beaucoup plus individualisées » (Professionnel-le Hospice général).

« Dans un idéal, ce serait de créer un pôle de formation encadré aussi bien qu'ACCESS II ou que les formations AI, mais ouvert aux permis F, aux permis N, etc. (...) Il y a des choses qui existent (exemple, formations AI), mais qui ne sont pas ouvertes à eux. Donc au niveau de l'insertion professionnelle, on pourrait développer ces formations. Elles existent, il faut juste débloquer les droits » (Professionnel-le DIP).

La possibilité d'accompagner la transition pour les E&J répondrait au principe de non-discrimination (art. 2 CDE).

La reconnaissance des acquis

Les jeunes qui arrivent en Suisse ont une expérience migratoire et parfois professionnelle à valoriser dans le pays d'accueil.

« En parallèle, il faudrait remettre en place des reconnaissances d'acquis, des reconnaissances de compétences cantonales. Comment faire pour que certaines entreprises continuent de prendre des ouvriers non qualifiés, qui pourront, par la suite, avoir des reconnaissances d'acquis ? J'ai été longtemps prof pour des adultes, qui ont beaucoup de difficultés d'apprentissage, de par leur migration ou autres, mais qui étaient des très bons employés. Et après cinq ans dans le même métier, tu as une reconnaissance de la pratique, et tu fais les cours du soir, avec du soutien. C'est tout à fait un travail qu'on pourrait faire avec ces élèves » (Professionnel-le DIP).

« Une scolarisation qui tienne compte à la fois de leur histoire personnelle, de leurs fragilités et des compétences acquises » (Acteurs-trices associatifs).

« Il faudrait créer des partenariats avec des entreprises. Il faudrait faire de la prospection. Ça valoriserait aussi leurs compétences. Parce que souvent, c'est des élèves qui quand ils n'ont pas des difficultés cognitives, sont top au travail » (Professionnel-le DIP).

La reconnaissance des acquis serait donc un vecteur d'insertion socioprofessionnelle.

La constitution d'un réseau professionnel

L'insertion comprenant à la fois une composante sociale et professionnelle demande le développement d'un réseau, de liens pouvant potentiellement faciliter l'accès à l'emploi (Granovetter 1974). Ce réseau est manquant chez les E&J rencontré-e-s.

« Puis il y a le réseau, la compréhension du monde dans lequel ils sont. Une fois qu'ils sont dans la place, ils sont connus, etc. Mais souvent, ils ne sont pas dans les bons réseaux. C'est-à-dire que dans le bâtiment, c'est plutôt plus facile pour les élèves qui sont issus de la communauté portugaise

ou kosovare. Eux, ils ont très peu de réseau. Donc les accompagner dans la recherche d'un travail, les accompagner pour réseauter ? » (Professionnel-le DIP).

La première insertion des jeunes est généralement favorisée par le réseau primaire, c'est-à-dire la famille, les amis, les enseignant-e-s, etc. (Degenne et Forsé 2004). En l'absence d'un tel réseau, des intermédiaires peuvent jouer le rôle d'articulateurs ou d'articulatrices de liens entre jeunes et milieux professionnels (Garcia Delahaye 2015). Ces intermédiaires sont généralement des travailleuses sociales ou des travailleurs sociaux, des familles relais, etc. tous et toutes socialement engagé-e-s auprès des jeunes. L'insertion dépend donc de démarches individuelles à caractère humaniste. Pour pallier à cette lacune, les professionnel-le-s proposent la création d'un réseau d'entreprises sociales.

« Il faudrait des entreprises plus sociales. C'est quelque chose à créer, où ils pourraient apprendre les bases d'un métier (exemple, *Genève roule*). L'État devrait reconnaître cette formation à travers un diplôme » (Professionnel-le DIP).

« C'est une offre intermédiaire pour des jeunes qui ne sont pas encore prêts à aller en apprentissage « classique » avec des employeurs engagés socialement » (Professionnel-le DIP).

Ainsi, un système d'éducation et de formation duale soutenue par les associations professionnelles qui tiendrait compte de la situation particulière de ces jeunes (exemple, absence des parents et d'un réseau primaire d'insertion), de leur parcours et expérience de vie (migrations, travail dans d'autres pays) et de leurs capacités potentielles promouvrait l'égalité sociale au sein des mesures d'éducation, de formation et d'insertion proposées par l'État.

Le droit de séjour pendant la durée de la formation et de l'emploi

La création d'un réseau professionnel en faveur de l'insertion des jeunes est conditionnée au statut administratif :

« Au niveau de l'insertion professionnelle, ce qui manque vraiment, c'est un papier, une reconnaissance officielle qui permette de sauvegarder leur droit de travailleur » (Professionnel-le DIP).

Ainsi, dans un monde idéal, « il faudrait faire exploser tous les verrous (décloisonner le système général) » (Professionnel-le DIP)²⁵.

²⁵ Ainsi, le programme « préapprentissage d'intégration » mis en œuvre par les cantons est financé par la Confédération uniquement pour les permis F et B. Les cantons peuvent l'ouvrir à d'autres groupes cibles, mais le financement leur incombe. Points clés Programme pilote « préapprentissage d'intégration »
<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/ppnb/integrvorlehre-sprachfoerd.html>

Tableau 8. En résumé : besoins en matière d'éducation, de formation et d'insertion

Égalité des chances en matière d'éducation, formation et emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ sécurité administrative ▪ principe de non-discrimination (art. 2 CDE) vis-à-vis des mesures d'insertion existantes (exemples, FO18, AI, chômage, Cap formation, etc.) ▪ inclusion en classe ordinaire avec des mesures d'accompagnement favorisant l'apprentissage du français
Système éducatif et de formation compréhensif, inclusif & individualisé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ sans verrous liés au statut ▪ avec une offre d'information fiable et claire ▪ flexible aux temporalités de parcours des jeunes ▪ offrant une approche individualisée ▪ tenant compte des temporalités individuelles ▪ moteur du développement de capacités potentielles ▪ promoteur de la position d'acteurs et actrices des jeunes (éducation à la citoyenneté et aux droits civiques)
Moyens pour une formation certifiante et l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi scolaire avec une attribution claire de cette responsabilité à un-e adulte/professionnel-le présent-e au quotidien auprès du jeune ▪ Transition formation-emploi encadrée par un tuteur ou coach ▪ Reconnaissance des acquis des jeunes ▪ Insertion en entreprise valorisant les compétences des jeunes et renforçant leurs capacités de base et potentielles ▪ Mesures permettant le développement d'un réseau professionnel

→ L'égalité des chances se joue dans le parcours scolaire, puis dans la transition à l'emploi, qui reste le principal marqueur d'une intégration réussie dans notre pays. Le respect du principe de non-discrimination passe par des mesures visant à combler les inégalités de fait touchant cette population. Au niveau scolaire, ils et elles doivent être intégré-e-s dans un système inclusif, plutôt que dans des dispositifs spécifiques. Une aide individualisée doit leur être fournie (tuteur, coach), afin de pallier l'absence parentale. Il convient de mettre en place dans le prolongement de la scolarité des débouchés accessibles, évitant ainsi aux jeunes de rester dans une « salle d'attente ».

2.4 Un logement comme lieu de vie digne plutôt qu'un hébergement

Les avis exprimés par les E&J et les professionnel-le-s sur les besoins d'hébergement se basent sur l'expérience des lieux existants. Les constats sont unanimes : un centre d'hébergement tel que peut être l'Étoile au plus fort de sa fréquentation n'est pas adapté pour des enfants et des jeunes majeur-e-s.

Au-delà de la cristallisation des insatisfactions vis-à-vis des conditions proposées à l'Étoile, les points de vue transmettent finalement les besoins et idéaux pour que l'hébergement ne soit pas uniquement la protection immédiate d'un « toit », mais puisse constituer un véritable « lieu de vie ».

La place prise par cette thématique dans les échanges montre que l'hébergement constitue le vecteur privilégié d'expression, tant des jeunes que des professionnel-le-s de la majorité des problèmes vécus de part et d'autre. De notre analyse, cette thématique n'est finalement que le reflet de la place accordée aux jeunes. Par leur catégorisation en tant que RMNA, on insiste sur leur identité de « demandeur-se » ou de simples bénéficiaires de prestations en occultant toute possibilité d'être considérés en tant qu'acteur et actrice à part entière de la société. De sorte, beaucoup d'énergie est mise par les professionnel-le-s et la société civile à définir le « bon lieu » pour eux et elles. En résonance, les jeunes mettent en mots la majorité de leurs frustrations sur ce lieu familial, investi ou désinvesti au quotidien. Mais comme vu plus haut, leurs besoins s'inscrivent dans d'autres dimensions plus profondes. La mise en place de logements avec des conditions idéales ne résoudrait pas d'un coup la problématique de l'inclusion de ces jeunes dans la société, aujourd'hui et demain.

2.4.1 Des caractéristiques d'hébergement en faveur du développement des enfants et des jeunes

Les avis se rejoignent sur la nécessité de proposer un hébergement à taille humaine, les institutions d'éducation (IGE) étant citées comme modèles, notamment Blue Sky en tant que « Gold standard ». Le lieu doit réunir les conditions minimales favorables au développement des enfants, notamment en leur assurant ...

- De dormir convenablement et suffisamment
- De se sentir en sécurité
- De se nourrir convenablement

Le sommeil

Les conditions du sommeil tiennent autant à l'organisation interne du lieu, qu'à son environnement. De nombreuses problématiques intrinsèques au lieu sont soulevées : la taille et la concentration des personnes hébergées, les problèmes de températures inadaptées, les bruits environnants.

« Ce foyer là il devrait pas exister, pas dans ces zones, vous dormez pas la nuit. D'un côté, il y a les boîtes de nuit et de l'autre l'autoroute. Il y a toujours du bruit » (une jeune mineure).

« Ça fait deux ans que j'habite ici, et le logement dans lequel ils nous ont accueillis, il devrait pas être pour des mineurs. Pendant l'été, c'est insupportable, pendant l'hiver c'est insupportable. Pendant les périodes d'été, il y a des heures où on doit aller à l'extérieur pour dormir. Donc il y a une colère. Ce n'était pas possible de proposer ce logement à des mineurs » (un jeune majeur).

La cohabitation au sein des chambres à deux personnes peut être problématique pour le sommeil de certain-e-s jeunes.

Un autre point soulevé est celui des rondes des agents de sécurité. En plus de déranger le sommeil des jeunes, cette surveillance est ressentie comme une intrusion dans l'espace intime et engendre de la peur.

« L'idéal c'est de ne pas avoir de Sécuritas à l'entrée. Certes, c'est important que les choses ne dégénèrent pas par contre ce n'est pas obligatoire de faire une fouille à l'entrée. Imaginez, vous vous absentez pendant 8 heures, à la fin de la journée vous arrivez, vous avez envie d'aller directement dans votre chambre. En plus, la nuit, il y a un protectas qui vient faire du contrôle dans votre module, rien que les chaussures qu'il porte, ce sont des chaussures assez lourdes, vous réveillent et après le matin pour aller à l'école c'est très difficile, vous allez louper un cours » (un jeune mineur).

« En fait, avec le bruit des Sécuritas quand ils rentrent dans les modules, parce qu'ils font trop de bruit avec leurs chaussures, ils contrôlent, la lumière, ils font énormément de bruit et avec tout ce qu'on a vécu, ça nous fait très peur » (une jeune mineure).

Les contraintes inhérentes à la sécurité de ce lieu collectif participent à la perception fortement négative par les jeunes de l'accueil proposé à Genève.

« Chaque fois quand je rentre ou je sors du foyer (Centre de l'Étoile), il y a tout le monde qui te regarde. Il y a le bus qui passe juste à côté... Une fois un ami m'a vu sortir de là, il m'a dit : « Est-ce que c'est une prison pour les jeunes ? » J'ai dit : « Non, c'est un foyer ». Maintenant, j'attends toujours que le bus passe avant de rentrer ou sortir du foyer (un jeune mineur).

Photo 26 Quand le lieu de vie rappelle la détention



« Moi je suis venu d'une prison et je suis dans une prison. La plupart du temps je m'évanouis, je perds l'équilibre, même les éducateurs ils peuvent rien faire. Parfois, je n'ai pas envie d'exprimer ce qui me fait mal. Comme je l'ai dit, je suis toujours en prison » (un jeune majeur).

Photo 27. Quand le lieu de vie rappelle la détention



« L'accueil, franchement, c'était nul. 200 personnes habitent dans un endroit comme ça à Genève. Entouré de grillages. Ça a l'air d'une prison. Moi, j'ai eu peur d'entrer ici. 4 m² pour deux personnes, toilettes à partager avec je ne sais pas combien. Ce n'est pas éducatif. On n'a pas de famille, on fait tout ce qu'on doit faire : cuisiner, etc. (...) Je suis parti à cause de la guerre, je suis pas parti pour profiter de cet État. (...) On a besoin d'une chambre pour étudier comme il faut. Ici pour rentrer au foyer de l'étoile, tu dois poser ton permis, ils fouillent ton sac comme si t'avais de la drogue. Tu te sens comme s'ils te volaient ta liberté, tu n'es pas libre » (un jeune majeur).

On retrouve la dualité qu'évoque Fassin (2010) vis-à-vis du centre d'accueil d'urgence de Sangatte mis en place aux débuts des années 2000 sur le parcours entre la France et la Grande-Bretagne.

« Dialectique de l'hospitalité et de l'hostilité, de l'hôte et de l'otage, (...) il ne s'agit pas vraiment d'un centre d'accueil où l'on traiterait les demandes d'asile ; il ne s'agit pas non plus d'un centre de rétention d'où l'on expulserait les réfugiés déboutés ; c'est un lieu sans statut, à vocation humanitaire, mais installé pour des raisons sécuritaires, dans lesquels les étrangers sont censés passer, mais n'ont jamais vocation de rester. (...) Ni hôtes ni ennemis, ils bénéficient d'une hospitalité furtive, sans droits – et d'abord sans droit d'asile. Ils sont de purs obligés » (Fassin 2010).

Les repas

Le lieu de vie doit également fournir des conditions adaptées pour que les jeunes prennent des repas convenables. Les avis se sont beaucoup focalisés sur les modalités mises en place à l'ouverture du centre de l'Étoile, qui ont été améliorées depuis. En termes de besoin, il faut tenir compte des compétences et des possibilités de jeunes ayant vécu un parcours migratoire. La majorité d'entre eux et elles ne peuvent pas assumer de manière autonome la confection de repas. Il faut donc les accompagner. L'organisation des repas touche également les aspects de l'accompagnement socio-éducatif et de la gestion de l'argent.

2.4.2 *Un lieu de vie familial et à taille humaine*

Être en relation et partager des moments

La demande unanime des jeunes et des professionnel-le-s correspond à un foyer à taille humaine c'est-à-dire à un lieu qui permet de s'insérer dans un tissu de relations avec d'autres jeunes et des adultes. Cela traduit le besoin de côtoyer d'autres personnes pour pouvoir échanger avec elles et partager des moments, comme dans un foyer « familial ». En premier lieu, il s'agit aussi de se sentir entouré, d'avoir une proximité physique pour entrer en relation avec une ou plusieurs personnes de référence, potentiellement substitués des figures parentales absentes. Pour ces jeunes, il s'agit principalement des éducateurs et éducatrices, ainsi que des autres personnes présentes régulièrement ou ponctuellement sur le lieu.

<i>Enfants et jeunes</i>	<i>Professionnel-le-s</i>
<p>"J'étais au foyer de l'Etoile pour quelque mois. C'était la catastrophe pour moi. C'était très dur, j'étais toujours triste, je ne savais pas quoi faire. J'étais dans la chambre avec 2-3 personnes. Mais il n'y avait personne autour de moi qui pouvait m'aider. Ce n'est pas tout de donner de l'argent parce qu'ils te donnent l'argent et tu dois tout faire tout seul. Ce n'est pas comme ça, la vie c'est dur, il a besoin de quelqu'un à côté de soi, d'être entouré. C'était très dur pour moi » (un jeune mineur).</p> <p>« Le foyer où j'étais avant, c'était vraiment comme une famille. Chaque fois que tu as besoin de quelque chose, tu as quelqu'un qui t'aide. Tu joues avec lui, tu t'amuses avec lui. Tu as des terrains de foot à côté. Ici, regarde, tu rentres dans une salle, il n'y a rien. Je pense que c'est important de changer l'organisation. Il faudrait un foyer pour 15 jeunes maximum et avec trois éducateurs » (un jeune mineur).</p>	<p>« Dans mon idée, je pense que le foyer aurait dû être compartimenté en petites unités, avec des personnes de référence, afin de créer une petite vie entre les jeunes. Ainsi, ils savent qu'ils peuvent se tourner vers tel-le éducateur ou éducatrice, qu'en rentrant de l'école, il y a quelqu'un qui est là. Et que quand un jeune a de la fièvre depuis deux jours, il y a quelqu'un qui s'inquiète et ce n'est pas juste l'école qui sanctionne parce qu'il ne s'est pas levé le matin » (Acteurs-trices associatifs).</p> <p>« Ce qu'il faudrait, c'est un foyer déjà plus petit... Qui soit à dimension humaine, si je peux dire. Et puis un peu en pratique d'éducation spécialisée. Mais, un lieu de vie qui puisse être un peu un refuge, et non pas que ce soit l'extérieur qui soit « attractif ». Parce que, effectivement, ce que tu disais, c'est qu'ils vont vers l'extérieur ; nous ce qu'on aimerait c'est qu'ils viennent un peu sur l'intérieur, et qu'on puisse créer une identité (...) Un endroit où ils peuvent raconter les mêmes choses, où ils se reconnaissent entre pairs et où ils peuvent s'aider. C'est ce que font les foyers » (Professionnel-le-s DIP).</p>

En second lieu, les caractéristiques du lieu doivent favoriser les moments d'échanges et de partage ponctuant le déroulement des journées, comme le lever, les différents repas, le retour après l'école et le coucher.

« Moi, ce que j'entends, c'est que les jeunes, ils vivent leur vie en dehors du foyer. Ils sont tellement habitués au fait qu'il n'y a pas de lieu de vie, qu'il n'y a pas de vie dans le lieu de vie (approbation) ; il n'y a pas de foyer, il n'y a pas de convivialité, il n'y a pas de rythme, il n'y a pas de moment-repère, conviviaux, etc. Et du coup, les jeunes ils ont pris l'habitude, en fait, d'être complètement à l'extérieur du foyer » (Professionnel-le DIP).

Un espace d'intimité pour aller vers le collectif

« Le foyer où j'étais avant (Bluesky), on était un petit groupe, une grande maison avec chacun sa chambre. Ce foyer, il est caché, on dirait que tu vis en famille » (un jeune mineur).

« Pour nous ça paraît évident, que, tous les soirs, il faut voir quel jeune va manger quoi et qui veut faire à manger ensemble. Une vie de foyer quoi ! Ou un tournus, chaque jour de la semaine, il y en a un qui fait à manger pour tous, mais tout le monde est là pour le repas... Comme dans les foyers d'ados ! » (Professionnel-le DIP).

Les jeunes ont également besoin de disposer d'un espace d'intimité, essentiel dans le processus de construction à l'adolescence. Outre l'aspect de sentiment de sécurité individuelle mentionné plus haut, l'accès à un espace intime permet de s'approcher des caractéristiques d'un foyer familial, en complément des espaces collectifs de rencontre et d'échanges. L'adolescence est marquée par un investissement de l'espace public, à travers des expériences de la mobilité permettant de mûrir et de grandir. Dans cette dialectique, demeure nécessaire l'accès à un monde familial, proximal, « habité » permettant de se retrancher face aux épreuves et échecs vécus dans l'espace public (Breviglieri 2007). Il est donc important que les jeunes puissent s'investir dans le lieu pour que cela ressemble le plus possible à un « chez-soi », en adéquation avec le principe de participation.

« Le foyer devrait pouvoir apporter un lieu sécurisant. C'est un lieu où ils peuvent avoir un espace d'intimité quand ils ont besoin d'être seuls. Mais dans le même lieu, ils peuvent trouver aussi une communauté qui les accueille. (...) En fait, on leur laisse modeler ce lieu, c'est les premières fois où ils font quelque chose d'un lieu. Ils sont chez eux, c'est leur lieu de vie. Ils sont « chez eux », mais ils n'oublient pas que c'est « chez nous ». Il y a la question des règles de vie en collectivité, mais ils font de ce foyer le lieu qu'ils ont envie d'en faire » (Professionnel-le DIP).

2.4.3 De la diversité dans les lieux de vie ? Des avantages et des limites

Les points de vue sont assez contrastés si les lieux de vie doivent réunir uniquement des jeunes partageant les mêmes caractéristiques, ou si la diversité doit être privilégiée.

Dans un premier cas, les mineur-e-s concerné-e-s par une procédure d'asile sont intégré-e-s dans un foyer d'éducation « standard » avec d'autres jeunes ne partageant pas cette même situation. Plusieurs points positifs à cette mixité sont cités en particulier par les jeunes. Cela soutient l'intégration en favorisant les contacts avec des jeunes d'autres horizons et par l'apprentissage facilité de la langue dans une situation d'immersion.

<i>Enfants et jeunes</i>	<i>Professionnel-le-s</i>
<p>« Moi j'aimerais bien changer pour un lieu où on ne met pas tous les réfugiés ensemble. Il y a beaucoup de foyers. Ils pourraient mettre chaque jeune qui arrive dans un foyer avec d'autres jeunes suisses. Comme ça il apprend vite le français, il peut trouver des amis. Pour nous, c'est très difficile de trouver des amis suisses. Cette séparation je trouve que ce n'est pas bien. Pourquoi ils nous mélangent pas avec les autres ? » (un jeune mineur).</p>	<p>« Selon l'expérience qu'on a faite dans un foyer standard, avec des gens qui pour la plupart ne sont pas RMNA, mais quand même de provenance différente - comme tous les gens qui habitent sur le canton de Genève, d'ailleurs -, je trouve cela une expérience très positive, parce que cela les pousse à s'intégrer et à apprendre plus vite la langue, à ne pas être tout le temps entre eux » (Professionnel-le FOJ).</p>

Certain-e-s professionnel-le-s nuancent la pertinence de l'intégration avec des jeunes accueilli-e-s dans les foyers IGE. Ceux-ci se distinguent par leurs principales problématiques et par la présence d'un cadre familial, qui constitue une ressource. L'intégration dans des IGE de jeunes préoccupé-e-s par leur avenir en lien avec une procédure d'asile doit être évaluée individuellement. De plus, leur prise en compte nécessite des compétences et des connaissances particulières selon les professionnel-le-s.

« Ces jeunes-là ne rentrent pas dans ses cases forcément d'éducation type IGE, donc Institut genevois d'éducation, de par la spécificité de leur parcours, leurs compétences et ce qu'ils ont vécu » (Professionnel-le Hospice général).

De plus, les professionnel-le-s identifient certains avantages à regrouper des jeunes partageant la même situation.

« Et je pense que le côté positif d'être dans un lieu uniquement entre RMNA, c'est comme une grande famille, qui leur permet de développer une sorte de solidarité entre eux. Ils arrivent, ils se disent « je ne suis pas tout seul dans ma galère, on est plusieurs ». Et moi, pour avoir travaillé dans des foyers d'ados, je peux vous garantir que ce n'était pas comme ça » (Professionnel-le FOJ).

La seconde question concerne la présence sur le même lieu de mineur-e-s et de majeur-e-s dans une procédure d'asile, qui est évaluée différemment selon le positionnement des acteurs et actrices²⁶.

Certain-e-s professionnel-le-s, dont les évaluatrices du SASLP, insistent sur l'application du cadre légal qui implique une séparation des mineur-e-s et des jeunes majeur-e-s dans l'hébergement. Cette vision se confronte à la réalité vécue par l'Hospice général. En effet, les problématiques de ces enfants ne se sont pas éteintes à l'arrivée à la majorité. Il est donc nécessaire de continuer à les soutenir et, pour la plupart, ils continuent de résider au centre de l'Étoile. Bien que le choix d'héberger les jeunes majeur-e-s au centre de l'Étoile soit principalement dépendant de contraintes opérationnelles, il ne semble pas y avoir de contre-indication par rapport au suivi et concept éducatif. On observe ainsi un champ de tension entre la prise en compte de la transition à 18 ans dans un suivi continu et la distinction nette mineur-e/majeur-e sur la base des droits civils.

Cette situation semble avoir engendré un désarroi des professionnel-le-s du centre de l'Étoile, qui ressentent une incompréhension des partenaires par rapport au travail qu'ils et elles effectuent. Le découragement est également présent auprès des jeunes accueilli-e-s en raison de l'isolement perçu vis-à-vis des autres lieux plus pertinents pour eux et elles.

« On a laissé le Centre de l'Étoile dans son îlot et on a dû trouver les ressources nécessaires pour sortir de cet îlot-là. (...) Quelque part, on a abandonné les jeunes tout comme on a abandonné l'équipe éducative » (Professionnel-le Hospice général).

Dans les différents lieux à offrir, il faut penser une structure adaptée pour la prise en charge des jeunes en situation de vulnérabilités (cf. partie théorique sur les vulnérabilités).

²⁶ Il faut noter que la situation a évolué ces dernières années. Lors de l'arrivée massive de jeunes en 2016-2017, les lieux d'hébergement ont été mis en place pour offrir une solution aux mineur-e-s. Avec la diminution importante du nombre d'arrivées qui s'en est suivi, le nombre de jeunes adultes a augmenté progressivement pour constituer aujourd'hui la majorité des personnes hébergées à l'Étoile.

2.4.4 *Penser les autres modalités d'hébergement*

L'hébergement au sein de la famille élargie : des possibilités qui nécessitent un soutien

Les placements au sein de la famille élargie constituent une solution du point de vue de l'hébergement, il faut cependant s'assurer que les conditions relationnelles et d'encadrement soient adéquates.

« Pour les placements dans la parenté, il faudrait vraiment des soutiens pour ces familles d'accueil, parce qu'on n'y arrive pas ; ce n'est pas un poste de curateur, de SASLP, ou de l'Hospice Général où on arrive à être derrière ces familles ; ce sont elles qui sont factrices, quelque part d'intégration, mais elles sont elles-mêmes dans des situations de migration qui sont pas encore réglées, ou sans statut ; donc le gamin, on le maintient un peu dans un statu quo » (Professionnel-le DIP).

Les modalités d'hébergement doivent également pouvoir soutenir la transition vers l'autonomie du jeune, en proposant des appartements, avec un encadrement éducatif moins soutenu et des studios individuels.

Non-discrimination dans les possibilités de logement selon le statut

Les enfants et jeunes, ainsi que les professionnel-le-s, sont sensibles aux différences de traitement effectives dans les conditions d'hébergement selon le permis. En effet, pour l'accès à des logements, les prestations définies par le cadre réglementaire sont différenciées sur cette base.

« C'est une sorte de discrimination. La personne qui a un permis B a besoin du même logement que celui qui a un permis F ou N. On veut juste habiter tranquillement dans un endroit. Un des besoins primaires, c'est le logement. Nous on n'a pas le droit de dépasser 800.- CHF. J'ai des amis qui sont arrivés avec moi, ils ont reçu un permis B, ils ont droit, l'hospice paie jusqu'à 1200 CHF/mois » (un jeune majeur).

2.4.5 *Un lieu de vie comme base à la réalisation d'autres besoins*

Les conditions d'hébergement jouent un rôle sur les autres dimensions, elles sont un facteur de maintien de la bonne santé psychique et physiologique des jeunes et d'investissement dans leur scolarité.

Les caractéristiques du lieu (petites structures) vont de pair avec un suivi social et éducatif suffisant permettant un accompagnement stable et sécurisant. En outre, la localisation dans une zone résidentielle et à proximité des différentes infrastructures (écoles, loisirs) favoriserait l'intégration des jeunes.

Tableau 9. En résumé : besoins en matière de lieux de vie

Des caractéristiques en faveur du développement	<ul style="list-style-type: none">▪ permettant de dormir▪ lieu accueillant et sécurisant▪ avec des repas convenables et préparés ensemble (E&J et Professionnel-le-s)
Un lieu de vie familial et à taille humaine	<ul style="list-style-type: none">▪ petite structure (10-20 personnes), avec un encadrement suffisant▪ échanges et partage de moments en commun▪ espaces d'intimité
Des modalités d'hébergement plurielles	<ul style="list-style-type: none">▪ un accueil dans les familles avec un soutien▪ des solutions de transitions vers l'autonomie pour les jeunes majeur-e-s▪ une structure spécifique pour les jeunes vulnérabilisés▪ une orientation selon la situation du jeune dans son développement (≠ critères uniformes de l'âge)

→ L'ensemble des acteurs et des actrices connaissent les besoins en matière d'hébergement. A plusieurs reprises, les moyens pour les mettre en œuvre ont été demandés²⁷. En attendant, les espaces à disposition des institutions doivent être adaptés, notamment au centre de l'Étoile, afin de permettre un encadrement de qualité. Le défi est de fournir des espaces qui offrent une contenance dans un sens positif, c'est-à-dire une habitation sécurisante, qui permette aux enfants et aux jeunes d'être protégés et de se construire en respectant leur temporalité.

²⁷ Voir notamment motion 2525

2.5 Une prise en considération personnalisée de la santé y compris pour les situations vulnérabilisées

« Il y a un rythme selon moi qui n'est pas respecté, on ne le prépare pas non plus à devenir un patient, une personne centrée sur soi. Et puis on ne leur donne pas les informations. Les mineurs, on ne sait déjà pas la culture santé qu'ils ont de base. Il y en a qui viennent du même pays, qui ont été scolarisés, qui ont été vaccinés, qui ont une approche médicale presque comme la nôtre. Il y en a d'autres c'est au fin fond de la brousse, le médecin ils y vont quand ils perdent une jambe. (...) Déjà la prise en charge médicale est très nouvelle et en plus de devoir conscientiser sa personne, à cet âge-là c'est un processus. Et je trouve que la manière dont c'est fait est beaucoup trop violente, rapide, on ne les prépare pas » (Professionnel-le-s Hospice général).

Enfants & jeunes	Professionnel-le-s
<p>« Il y a des problématiques politiques. Les plus grands problèmes sont dans la tête, ils ne te donnent pas un permis, tu travailles pas, tu restes toujours à la maison, tu te sens comme si tu ne faisais pas partie des êtres humains. » (Messages des E&J aux prochains jeunes qui vont venir).</p>	<p>« Tout est interrelié, finalement parler de santé c'est aussi parler de structurel, c'est parler de sommeil, c'est parler du syndrome de stress post-traumatique, mais aussi parler des puces qui sont dans les lits, (...) c'est de dire que bien qu'il y ait une évaluation précoce, si le premier accueil c'est de dire : là sont les casseroles (...) sans que finalement la parole du jeune puisse être accueillie, bin on parle aussi de santé. Tous ces moments, tant d'évaluation précoce que de suivi, que d'éléments de structure font partie d'une ligne continue en fait. Et qu'en les morcelant, ça ne nous permet pas de parler de santé, parce que tout est interconnecté » (Intervention DIP).</p>

Aborder la thématique de la santé reste un enjeu de taille, tant elle apparaît interreliée à une multiplicité d'éléments tant individuels, que structurels, contextuels, temporels, sociaux, etc. Ces enchaînements dynamiques, tels qu'apparus au cours de cette étude, que nous allons par ailleurs détailler plus avant, entrent en résonance avec la définition de la santé, telle que diffusée par l'Organisation mondiale de la santé : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (Constitution de l'OMS). Considérer la thématique de la santé d'un point de vue isolé reste donc illusoire. La promotion de la santé inscrite au cœur de la Charte d'Ottawa (1986) spécifie que :

« Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie : c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé : son ambition est le bien-être complet de l'individu » (OMS, Charte d'Ottawa, Europe).

Ainsi, considérer la santé selon cet angle nous oblige à tenir compte des multiples composantes susceptibles d'exercer une influence sur elle et notamment de pouvoir articuler la « tension entre biologie et biographie » (Fassin 2018), considérant que le vivant humain résulte d'une articulation constante entre nature et culture. Il convient aussi de rappeler que la définition de la santé reste une production sociale,

la société relevant en effet certaines particularités ou orientations spécifiquement sanitaires, ces dernières étant variables en fonction des différents territoires et des temps historiques. À ce titre, si le corps apparaît sous nos latitudes comme « une substance individuelle » (Vrancken 2009)²⁸, il convient de réfléchir aux multiples registres de lectures inhérents aux différentes cultures accueillies sur le territoire genevois, au sein de nombreuses cultures, le corps est envisagé prioritairement dans une relation à autrui. Si pour l'individu occidental, « le corps ne se partage pas, il lui appartient et est constitutif de son identité personnelle » (Vrancken 2009), cette vision ethnocentrée doit se risquer à d'autres regards si elle poursuit l'objectif de répondre aux besoins des E&J et ainsi assouplir, élargir le cadre référentiel coutumier. Cette dimension est par ailleurs relevée par certain-e-s professionnel-le-s.

« Il y a des cultures aussi où les jeunes ne sont pas très centrés sur eux, on est dans des systèmes où les collectifs sont très importants, il faut apprendre à se centrer sur soi. C'est tout un apprentissage, on ne peut pas atterrir du jour au lendemain dans un bureau très froid avec des personnes qui posent des questions » (Professionnel-le-s Hospice général).

« Il y a une éducation nécessaire pour savoir demander, je ne dis pas qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent. Mais il y a tout un rapport à l'adulte qui est très différent d'une culture à l'autre, qui rend les choses très compliquées » (Acteurs-trice-s associatifs).

La définition de la santé reste donc à envisager

- Dans une perspective clairement située
- Comme une imbrication complexe d'éléments corrélés.

Mais en préambule à une exposition des besoins de santé apportées par les participant-e-s à cette étude, il convient de mettre en évidence certaines considérations qui s'affichent comme des conditions premières relevant d'une forme de posture nécessaire à prendre en compte les besoins de santé de E&J.

2.5.1 Conditions pour une prise en considération de la santé

Considérer les E&J comme partenaires de soins et tenir compte de la vraisemblance de leurs discours

« Les médecins ils disent : 'Mais ce n'est pas grave'. Ils minimisent en fait nos problèmes de santé » (Jeune mineur-e).

« Proposer des ateliers, des espaces de paroles, de rencontre sur les lieux de vie, pour qu'on soit sûr qu'ils adhèrent, qu'ils soient partenaires dans les soins » (Professionnel-le-s Hospice général).

Prendre en considération les besoins des E&J en matière de santé s'inscrit tout d'abord dans une posture qui admette une écoute et un droit de réponse accordé, portés par la confiance en la personne demandeuse, souffrante ou nécessitant des soins, et ce même si celle-ci est mineure. Comme le rappellent les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les soins de santé adaptés aux enfants.

²⁸ Vrancken parle à ce propos d'un « un moi contenu dans une enveloppe charnelle » (ibid.).

« Selon un principe bien établi, l'enfant qui est capable de discernement a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité » (art.11)²⁹.

La mise en doute précipitée, le spectre de la suspicion ou la banalisation sont vecteurs de mouvements de méfiance de la part des E&J, avec pour possibles effets, d'entraver le processus de prise en soin. Ainsi il convient de réfléchir aux postures des acteur-trice-s directement impliqué-e-s auprès des E&J, considérant selon Fassin que « le doute entraîne le rejet » (2000), une prise en compte sérieuse des discours reste donc un préambule à une alliance thérapeutique possible. Pour autant, il ne s'agit pas ici de confondre croire le patient et répondre *stricto sensu* à ses demandes.

« Moi, j'ai eu mal à la cheville, je voulais faire une opération parce y'a quelque chose qui est devenu noir, ça me faisait mal, j'étais à l'hôpital, j'ai dit j'ai mal. (...) D'abord il a vu, 'il n'y a rien', il m'a dit. Je lui ai dit, 'dedans y'a rien, mais j'ai été déjà deux fois à l'hôpital, j'avais mal', après il m'a dit, 'c'est pas important'. 'C'est quoi c'est pas important' j'ai dit ? 'Bin en fait, c'est pas important', il a dit, 'bin en fait l'assurance elle ne peut pas te payer' » (Jeune mineur-e).

Bien évidemment s'opère un régime de traduction des plaintes, des demandes (opération), un mutuel accordage est nécessaire afin de répondre de manière ajustée aux doléances, l'opération requise n'est peut-être réellement pas adaptée d'un point de vue médical, pour autant le nivellement des interrogations et ressentis semble être source d'incompréhension pour certain-e-s E&J. La prise en soin, présuppose donc une disposition première à entendre les E&J et considérer leur récit d'expérience comme vraisemblable et non d'évaluer leur véracité. Un système de demande de preuves de crédibilité leur étant déjà imposé dans le cadre des procédures de régulation de leur statut.

Éviter banalisation ou surenchère

« Reconnaître les déterminants sociaux de la santé, ne pas banaliser, ne pas discriminer. Effectivement, un jeune qui ne dort pas, ce n'est pas parce qu'il est RMNA que c'est normal. (...). Il ne dort pas c'est normal, c'est une banalisation. (...) C'est un peu comme si quelqu'un vous dit : bah il est déprimé, mais c'est comme ça, donc on ne lui donne pas droit à se soigner, parce que c'est normal, c'est comme ça » (Professionnel-le-s DIP).

« Je sens leurs besoins de s'exprimer, d'être écoutés. J'ai une amie psy qui est dans le réseau de soin qui me dit que ces jeunes n'ont pas forcément besoin d'un suivi psy, mais plus d'une personne auprès de qui ils pourraient tout déballer. Ils se sentiraient écoutés, entendus (...) pas qu'on les catégorise directement comme ayant des troubles post-traumatiques » (Professionnel-le-s Hospice général).

Ces propos rendent compte de l'importance de considérer les trajectoires singulières des E&J, tout symptôme ne peut donc être interprété sous le seul spectre catégoriel RMNA – qui a pour tendance de banaliser ou d'enfler la réalité des vécus – mais est à replacer dans un paysage complexe et partenarial avec les jeunes.

²⁹ Article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

2.5.2 Une considération différenciée en deux axes : santé somatique, santé psychique

Une majorité de professionnel-le-s et d'E&J catégorise la thématique de la santé en deux axes principaux : la santé somatique et la santé psychique, tout en rappelant que les deux pôles restent pareillement liés à tous les paramètres influents déjà mentionnés (contexte environnemental, juridique, social, etc.).

Santé somatique

La prise en soin des problèmes de santé somatique semble obtenir, hormis certaines doléances (cf. exemple ci-dessus), une satisfaction globale.

Enfants & jeunes	Professionnel-le-s
« Au niveau de la santé, c'est bien. C'est le mieux ici » (Jeune mineur-e ayant eu des problèmes somatiques qui se sont résolus depuis son arrivée en Suisse).	« Il y a des choses très bien aussi, il y a une réactivité quand même sur la dimension santé somatique. (...) le fait qu'une infirmière soit détachée au foyer, c'est une chose importante, qu'il faut maintenir » (Professionnel-le-s Hospice général).

Deux inquiétudes particulières sont mentionnées de manière régulière : les problèmes relatifs à l'alimentation et au sommeil. On peut relever que bien que les thèmes soulevés rappellent les éléments fondamentaux de la pyramide de Maslow développée plus avant, et qu'en ce sens ils figurent tel un prisme particulièrement familier, ceux-ci restent en réalité articulés à d'autres composantes plus globales et complexes et dès lors emblématiques d'une approche holistique des besoins des E&J.

Sommeil, alimentation

« L'accès à la santé, ce n'est pas que l'accès à un médecin, il faut aussi pouvoir dormir, s'alimenter correctement, et il y a un manque » (Acteurs-trices associatifs).

« C'est donc très joli de leur donner cinq-cents francs pour s'alimenter et puis de s'offusquer qu'ils achètent un téléphone pour chercher des nouvelles de leur famille avec ça, mais c'est vrai que s'ils ne mangent pas bien, ils sont constipés, ils ont des douleurs, s'ils ont des douleurs, ils ne vont pas à l'école, s'ils ne vont pas à l'école, etc., etc. Je pense que si on avait des parents qui se contentaient de donner cinq-cents balles à leur enfant de seize ans et qui disaient : 'bah tiens, t'as qu'à t'alimenter avec ça...' » (Professionnel-le-s DIP).

S'alimenter, une nourriture sociale et symbolique

« Je peux donner un exemple, d'une jeune femme venant d'Afrique, pendant deux ans, tout ce qu'elle a mangé, c'était des barres chocolatées. Parce que pour elle, faire à manger, c'était (...) un repas collectif. L'idée de faire à manger pour elle-même, ça ne lui apparaissait pas » (Acteurs-trices associatifs).

Comme le rappelle Fischler « le fait de manger ensemble est en effet réputé rapprocher : puisque manger la même chose, c'est produire la même chair, le même sang, c'est construire ou reconstruire symboliquement une communauté de destin » (2013). Manger reste donc une action sociale, symbolique et tout comme la santé, à la fois traversée d'éléments biologiques et biographiques. Incorporer de la nourriture ne peut donc se lire que du seul point de vue organique. La tâche de planification, préparation, régulation de la nourriture laissée à la seule responsabilité des jeunes au foyer de l'Étoile reste en ces termes, un objet d'interrogation pour de nombreux et nombreuses professionnel-le-s.

« Oui au foyer ils se nourrissent, mais ce n'est pas du tout approprié, ils mangent un peu n'importe quoi, c'est vraiment quelque chose qui manque » (Professionnel-le-s Hospice général).

L'aliment est empreint de représentations, d'attentes, d'idées (attrait ou dégoût), éléments perceptifs à relier au contexte humain et environnemental³⁰. Ainsi, œuvrer à la création d'espaces de commensalité agréables, pensés et réalisés collectivement, de manière partenariale entre professionnel-le-s et E&J est un critère influent de promotion de la santé.

S'endormir dans un environnement sécuritaire... et salubre

Enfants & jeunes	Professionnel-le-s
« En même temps aussi, la nuit ou l'heure du matin, y'a un Protectas qui vient faire du contrôle dans votre module, rien que les chaussures qu'il porte ce sont des chaussures assez lourdes, vous allez entendre le bruit dans vos oreilles et vous allez vous réveiller à 6 heures du matin, vous n'arrivez pas à dormir et puis après dans la matinée pour aller à l'école c'est très difficile, vous allez louper un cours » (Jeune mineur-e).	« Jusqu'à un, voire deux ans après leur arrivée, les gens ont beaucoup de mal à s'endormir, et c'est un problème assez récurrent, ils en parlent énormément à leur maître de classe, à leur médecin, et je pense que cela irait vraiment dans cette charte des besoins fondamentaux, le sommeil. Après les médicaments qu'on leur donne, 'est-ce que c'est toujours une solution ?' » (Professionnel-le-s Hospice général).

Si des considérations étiologiques quant aux troubles du sommeil n'ont pas lieu de s'inscrire dans un tel rapport, il convient de souligner que selon les différent-e-s acteurs-trices, endormissement et environnement sont intimement liés. Bien qu'insomnie et traumatisme restent dans la littérature spécialisée (Fresco 2012) décrits comme souvent corrélés, on ne peut ici s'économiser une prise en compte des effets environnementaux directs comme facteurs explicatifs des troubles potentiels. Si l'endormissement est favorisé par des rituels apaisants, des horaires réguliers, une préparation au coucher, tentant d'atténuer les peurs souvent relatives au passage entre la vie éveillée et la vie onirique, les éléments décrits par les E&J, notamment du foyer de l'Étoile (bruit des pas dans les couloirs, crainte d'être dérangé-e durant la nuit, chambre exiguë, bruit extérieur de la route et d'une discothèque à proximité, figure tutélaire absente avant le coucher) restent fortement délétères en matière de réassurance, surtout auprès d'E&J en manque de repères sécurisants, parentaux notamment.

³⁰ « Les sciences humaines, bien entendu, insistent sur ce fait et commencent toujours par rappeler aux biologistes, aux comportementalistes et aux nutritionnistes que l'homme se nourrit aussi (surtout ?) d'imaginaire, que les aliments non seulement nourrissent mais encore signifient, que les organismes humains sont conscients et qu'ils partagent des représentations collectives » (Fischler 1990).

« L'accompagnement au coucher ce n'est pas seulement leur mettre la couverture ! Tu vois le coucher c'est 'je sais que je ne suis pas bien à ce moment-là, mais je peux parler avec un éducateur' c'est la disponibilité tu vois, mais oui pour moi ils restent des enfants ». (Professionnel-le-s FOJ)

Favoriser le sommeil engage donc de penser conjointement aux composantes structurelles (les conditions d'hébergement notamment³¹), émotionnelles et sociales, car comme le cite un-e intervenant-e du DIP

« On peut donner tous les médicaments à un jeune pour qu'il puisse dormir, s'il n'est pas sûr dans sa chambre, parce que quelqu'un va rentrer, lui casser la figure, alors voilà... ».

Santé sexuelle

La santé sexuelle est également un élément abordé par les professionnel-le-s, mais qui reste à développer, notamment en termes de promotion et de prévention.

« Avec le réseau de la FOJ, ils ont accès à des modules « Vie affective et sexuelle » (...), peut-être qu'on pourrait encore plus faire dans ce sens-là. Peut-être, avoir une boîte de préservatifs en libre-service, ce sont des questions que l'on doit encore développer » (Professionnel-le-s FOJ).

Le manque d'expression de la part des professionnel-le-s ou des jeunes relatif à cette thématique ne permet pas ici d'en faire un objet réel de réflexion, l'inquiétude quant à l'accompagnement ou le vécu au sein des lieux de vie de la santé sexuelle des jeunes (notamment en termes de prévention) s'est révélée très peu énoncée, ce qui à notre sens ne signifie pas qu'elle ne fait pas pour autant l'objet de préoccupation réelle. L'absence d'énonciation peut être révélateur également d'un fort sentiment d'impuissance ou de non-dits particulièrement empreints d'inquiétude voire de réserve par pudeur, toute interprétation restant par ailleurs à entendre de manière extrêmement prudente.

Santé psychique

« Y'a le côté psychologique aussi, le médecin il vous dit : vous n'êtes pas bien, il nous dit vous devez voir un psychologue. Et le psychologue, au lieu de nous demander ce que là on est en train de parler, lui il nous demande de raconter le problème qu'on a vécu. Ça fait mal ça, de repenser, de répéter tout le temps, ça, ça fait très mal, on le dit au médecin, mais le médecin, il nous dit : 'c'est bien pour vous, il faut y aller (...)' on vous envoie chez un psychologue, on vous dit : 'c'est pour vous libérer, pour vous sentir bien'. On ne sent pas ça, on perd des heures, on quitte l'école pour aller voir ces psychologues et c'est juste trop dur » (Jeune mineur-e).

³¹ Le chapitre dédié aux conditions d'hébergement reprend en partie ces thématiques.

Les réponses en termes de santé psychique restent un sujet de réflexion et de débat vif, tant de la part des professionnel-le-s que des E&J. Plusieurs éléments sont à relever :

Enfants & jeunes	Professionnel-le-s
« Moi je suis allé plus de quinze fois chez le psychologue, on m'a dit c'est pour t'aider, tu dois y aller, c'est pour t'aider » (Jeune mineur-e).	« Ce n'est pas du tout adapté. Ça, on a pu le dire assez ouvertement. Cette méthode-là, l'approche ethnopsy amenée par ces médecins-là, elle n'est pas adaptée. Les jeunes ne veulent pas y aller, ils décrochent. Pour ceux qui vont, il y a un sentiment de contrainte que nous aussi on ressent. (...) Il y en a qui adhèrent. Mais il y a aussi de la contrainte pour l'avoir vécu avec certains jeunes. Nous on est aussi soumis à cette contrainte. On est un peu dans un chantage, c'est explicitement dit c'est votre rôle de le convaincre de continuer parce qu'il va vraiment mal, ça peut mal finir » (Professionnel-le-s Hospice général).
« Ça fait deux ou trois mois, je vais chez le psychologue, à chaque fois il me raconte les mêmes choses, le psychologue son travail c'est : tu dois raconter (...) je suis venu parce que je ne suis pas bien. C'est pas pour poser des questions sur ce que j'ai vécu, comment j'ai fait pour arriver ici » (Jeune mineur-e).	« Par rapport à tous ces soins dont on parle, ce qui ressort beaucoup, c'est qu'à chaque fois, ils doivent se raconter, tout le temps, devant tous, parce que tout le monde leur demande un récapitulatif » (Professionnel-le-s FOJ).

La coordination des étapes d'une alliance thérapeutique possible, vers une prise en charge thérapeutique continue et cohérente

« Un suivi individualisé par un médecin traitant et sur le long terme, (...) qu'il y ait une continuité de suivi par le même médecin » (Professionnel-le-s Hospice)

« On a l'impression qu'il faut qu'ils fassent plusieurs évaluations, à plusieurs étapes différentes, pour avoir le droit à un soignant qui pourra les suivre dans une certaine continuité, (...), c'est vrai que si on pouvait être un tout petit peu unifié, (...) ces histoires de la pédiatrie qui s'arrête à seize ans, les services adultes qui les prennent à partir de seize ans, mais l'ambulatoire qui se termine à 18 ans. Ça nous semble vraiment quelque chose, ces ruptures imposées, qui sont absurdes, ce morcèlement. (...). Si on pouvait restaurer le fait qu'ils restent à la Consultation Santé Jeunes jusqu'à vingt-cinq ans, ça serait vraiment magnifique » (Professionnel-le-s DIP).

Les professionnel-le-s interrogé-e-s n'exposent pas une approche thérapeutique particulière privilégiée³², mais il ressort l'importance capitale d'une coordination entre les divers-e-s professionnel-le-s dans le but de diminuer les redites inutiles pour les jeunes et ménager une certaine cohérence dans le processus de soin, notamment par la garantie d'une continuité en termes de personnes soignantes.

Le morcellement imposé (rupture des services en fonction de l'âge, changement de soignants, évaluations multipliées, etc.) sonne comme une répétition du parcours migratoire déjà particulièrement éprouvant.

« Les différents intervenants, voilà il y a un parcours santé qui recrée le parcours migratoire, (...) il y a toujours un mouvement comme ça, avec les différentes structures, on va faire connaissance, reparler, redire, réexpliquer, (...) on recrée leur trajectoire migratoire. (...) De toute façon on sait qu'ils ne sont pas posés, qu'ils n'ont pas de statut, on ne peut pas lâcher son histoire, on le sait au niveau de la santé. Ce n'est qu'à partir du moment où ils sont sécurisés qu'ils peuvent passer à autre chose, en attendant ce n'est pas possible, c'est trop dangereux, ils sont dans quelque chose de liminal, en transit » (Professionnel-le-s DIP).

S'inscrit ici un paradoxe évident : tendre à une subjectivation de soi au travers d'un récit de vie thérapeutique mêlé à une impossibilité d'individualisation légitimée, puisque non reconnue politiquement (absence d'inscription légale en tant que citoyen). Moisset parle à ce propos de « déterritorialisation de soi », relatif aux « enfants en quête de liens et de lieux de vie improbables » (2010, 22), cette impossibilité de continuité nécessaire à la définition d'un territoire sécuritaire enfreint selon les dires des professionnel-le-s, les possibilités d'exploration de l'espace intime et brise les facilités de soins.

« Cette idée aussi dans le morcellement, c'est que finalement, il y aura des choses qui vont se répéter, qui vont être contradictoires et qui amplifient cette forme de perte d'espoir et de perte de sens » (Professionnel-le-s DIP).

Comment en effet parvenir à parler d'un « soi », à s'engager dans le soin, alors que ce « soi » reste en position liminale tant socialement, géographiquement, que juridiquement ?

La situation des E&J, tels des « nomades forcés » (Fassin 2018) révèle ainsi certaines contradictions qui imposent de travailler institutionnellement les difficultés singulières rencontrées par ces jeunes, de manière à établir en priorité les éléments nécessaires à la création d'espaces de confiance, celle-ci comme le rappelle Soulet, « ne peut être atteinte qu'au sein d'un monde familial qui réinscrit les événements de l'extérieur à l'intérieur des limites d'un monde connu et certain » (2014). La confiance se base implicitement sur « un dispositif de promesses » (ibid.). Si ce monde reste, comme le rappellent les professionnel-le-s, discontinu, morcelé, fluctuant, comment alors restaurer un sentiment de soi continu, censé être revisité, par la narration d'éléments souvent traumatiques, alors que les promesses d'un avenir stabilisé restent flottantes.

³²Comme le relève Gaultier, « il n'existe pas de consensus autour de la prise en charge psychothérapeutique des MNA comme en atteste la littérature internationale consacrée à ce sujet. On peut en effet observer en la parcourant une pluralité de pratiques, correspondant à des prises en charges et des aménagements réalisés à partir de différentes approches (transculturelle, psychodynamique, cognitivo-comportementale, voire systémique)» (2018, 15).

« Tous les jeunes (RMNA ou pas !) quand ils vont voir un psy, ils le testent : sur la confiance qu'ils peuvent avoir, sur... Mais, si vous avez pris trois voies pour tester quelqu'un, c'est pas pour se dire que ça va s'arrêter le lendemain ; si vous vous dites que ça va peut-être s'arrêter le lendemain, vous garder vos billes ; c'est une façon de souffrir le moins possible » (Professionnel-le-s DIP).

Une équipe multidisciplinaire

L'importance donnée à une équipe pluridisciplinaire directement en contact avec les E&J sur leur lieu de vie est relatée à plusieurs reprises. La mention du désir de présence d'un-e infirmier-ère de psychiatrie (comme ce fut le cas au centre de l'Étoile) jointe à l'équipe éducative est faite tant par les professionnel-le-s de la FOJ que ceux et celles de l'Hospice général.

« Il y a quand même eu à un moment donné une situation qui nous convenait très bien avec une infirmière psy dans notre équipe, et qui venait régulièrement. Elle nous coachait par rapport aux situations difficiles, elle a disparu, on n'a jamais eu d'explication » (Professionnel-le-s Hospice).

« Une équipe pluridisciplinaire, autant de l'éducation que de la santé, c'est ce qui manque, ce qui serait idéale, un infirmier en psychiatrie » (Professionnel-le-s FOJ).

La présence d'une infirmière en psychiatrie qui était directement affiliée à l'équipe éducative du centre de l'Étoile (prestation aujourd'hui supprimée) permettait de créer un pont particulièrement judicieux entre médecine et vie quotidienne, dans un espace de confiance, car de proximité courante.

« L'infirmière allait dans les étages, boire le thé avec les jeunes, jouer au ping-pong (...) puis en fait elle les amenait gentiment à faire des prises de conscience puis les amener si elle voyait que quelque chose n'allait pas (...) on a perdu cette compétence-là et je trouve ça vraiment dommage » (Professionnel-le-s Hospice général).

Outre cette acclimatation réciproque entre personnel infirmier et E&J, la volonté de voir un-e professionnel-le de la santé directement rattaché-e à l'équipe éducative a également une fonction de réassurance pour les équipes.

« Je pense que si on avait eu dans l'équipe une personne formée en santé, je pense qu'on aurait pu éviter certaines choses, on aurait été rassuré différemment, on aurait mieux dormi » (Professionnel-le-s FOJ).

Des outils de médiation différenciés

« Ce qui est ressorti aussi c'est l'idée de se dire que le soin psychique est directement lié au récit de soi et à la parole (...) Il y a aussi beaucoup d'autres formes de thérapies, qui passent par la musique ou l'art, qui ne sont pas des formes de récit de soi. En fait, on s'est rendu compte que le soin psychique est décliné ici uniquement dans une perspective de la parole, et qu'il y aurait peut-être des leviers de réflexion par d'autres voies, puisque la parole est déjà si lourde, dans un cadre légal, que peut-être on pourrait imaginer un soin psychique qui passe par d'autres médiations » (Professionnel-le-s FOJ).

« Je pense qu'en fait aujourd'hui ce serait intéressant au niveau de la psychiatrie ou de la psychologie, en fait de travailler avec des choses alternatives, des médecines, ou en tout cas des manières alternatives » (Professionnel-le-s Hospice général).

Le dispositif de soins thérapeutique tel que proposé actuellement semble selon les professionnel-le-s surtout se décliner en espaces de paroles. D'autres outils de médiations sont proposés comme supports potentiels au suivi thérapeutique. La population des E&J, déjà très sollicitée dans l'attente de multiples récits de soi, qu'ils soient susceptibles de vérification (entretiens formels administratifs) ou de soin (espaces psychothérapeutiques), mérite selon les dires des professionnel-le-s d'être considérée non seulement dans ses réticences et ses affinités. Comme le rappelle Vrancken, la mise en place dès le XVIII^e s., d'un bio-pouvoir (Foucault) censé contrôler les vies et les corps au travers de normes de santé, d'hygiène, d'habitat, de natalité, s'adjoint aujourd'hui à « une mise en évidence non plus du corps exposé, mais du corps raconté à savoir : ce corps dorénavant en charge de raconter sa souffrance, de la nommer, de la livrer à travers le récit du destin biologique et biographique (2009, 68), une « souffrance loquace » (Boltanski 1993) qui met en scène « un nouveau gouvernement des conduites par la parole » (Memmi 2000) ce que la sociologue, anthropologue nomme une véritable « police des récits »³³. Ainsi l'importance donnée à l'exposition de soi par la parole nécessite certaines remises en question, il s'agit notamment de repenser le partenariat avec les jeunes dans une optique plus affirmée de libre adhésion de respecter une temporalité ajustée à chacun-e, de développer la formation des soignant-e-s dans une optique spécifiquement dirigée vers la prise en soin des jeunes migrant-e-s non accompagné-e-s.

« Ils ont besoin de s'exprimer, mais c'est eux qui doivent ressentir le besoin, devant le psychologue qui pose plein de questions, c'est stressant, ça bloque » (Professionnel-le-s Hospice général).

Cette surexposition de soi par la parole semble laisser émerger, de la part des professionnel-le-s d'autres supports d'élaboration possible. Des outils de médiation thérapeutique tels que la musique, les arts plastiques, le sport, etc.

« Nous souvent ils arrêtent (le suivi psy), on a une approche particulière par le sport, on avait un jeune, qui était très mal au niveau mental, il avait des médicaments prescrits par un psychiatre, d'un coup il a tout arrêté, il s'est mis à faire du sport, il s'en est très bien sorti, il allait tout le temps courir (...) c'est important d'avoir des amis, un réseau, le sport permet d'avoir des amis, de se sentir normal » (Professionnel-le-s FOJ).

Ou encore des supports spécifiques relatifs aux cultures singulières des jeunes, (notamment des référents culturels ou religieux) sont des voies proposées par les équipes éducatives.

« On a aussi parlé de faire intervenir des personnes qui pourraient faciliter les choses. On a un jeune qui est d'origine musulmane et qui est diabétique et qui dit « moi je veux faire le Ramadan ». Je lui dis « tu ne peux pas faire le Ramadan (aux vues du diabète important) ». Il me dit « je dois le faire, je l'ai toujours fait, c'est comme ça je le fais ». Que je lui dise moi, il s'en tape. Qu'un médecin lui dise, il s'en tape. Peut-être si un imam venait et lui disait clairement « voilà avec cette maladie, dans la religion, tu ne dois pas le faire », du coup faire intervenir des gens qui sont de la culture du jeune... on a eu un jeune pour qui les pys c'étaient de mauvaises personnes, des démons, donc cela ne sert à rien, il n'y a aucun travail qui a pu être fait avec lui » (Professionnel-le-s FOJ).

³³ « A une 'police des corps' s'est substituée une 'police des récits'. Au total, il s'agirait donc aujourd'hui moins tant de 'punir' que de 'surveiller' financièrement et biographiquement. Curieux dispositif d'autocontrôle discursif, et, confié aux médecins, de contrôle étatique délégué » (Memmi 2000).

2.5.3 Des outils de prévention et de promotion de la santé

« Je pense que la promotion de la santé, c'est de travailler sur le climat, mais le climat général de toutes les personnes qui sont en lien avec eux » (Professionnel-le-s DIP).

Une temporalité respectée : adaptation progressive et singularités respectées

« Le mot 'psy' n'existe pas en somali » (Professionnel-le-s Hospice général).

L'adaptation au système de soins psychiques suisses demande pour certain-e-s E&J un temps nécessaire à sa compréhension. Pour certain-e-s E&J, le récit de soi comme processus de prise de conscience de soi et d'élaboration de son histoire, reste une démarche d'une part nouvelle et, d'autre part, difficilement appréhendée dans la confiance, tant la parole délivrée auprès d'instances officielles reste empreinte d'enjeux d'obtention d'autorisation de séjour par exemple. Se raconter à de multiples reprises, dans des contextes diversifiés, tenant alternativement de dimensions thérapeutiques ou de contrôle voire de censure, engage des postures très ambiguës pour les jeunes sommé-e-s de livrer le récit d'eux et elles-mêmes.

« Y'a toujours ce truc entre je dis la vérité, je ne dis pas la vérité, ils sont dans une position de méfiance, une carapace. (...) certains ne sont pas prêts à commencer une psychothérapie, parfois ils sont trop fragiles, alors qu'à Berne, ils doivent répondre aux questions parfois abruptes, avec des détails : 'comment ta mère est morte? Qu'est-ce que tu as vu ?' (...) c'est vrai que le fait de dire les choses, c'est très compliqué, surtout quand ils ont déjà plusieurs versions à raconter » (Professionnel-le-s FOJ).

De nombreux-euses professionnel-les considèrent que la temporalité singulière des E&J reste un élément à améliorer de manière à respecter au mieux les enjeux processuels de toute prise de conscience.

« Il y aurait à réfléchir sur les temporalités, l'adhésion, le consentement des jeunes, qui pourrait se faire de manière rythmée, adaptée. L'entrée en psychologisation pourrait être progressive » (Professionnel-le-s Hospice général).

Une sensibilisation spécifique au vécu migratoire des E&J

« On a eu un problème avec un de nos jeunes, dans son premier rendez-vous à l'Hôpital où le médecin en question lui a fait un espace d'interrogatoire horrible, y'avait un éducateur présent à ce moment-là, un interrogatoire sur son parcours, sur ses parents, des choses qu'il n'avait pas à faire, il était en pleurs, l'éducateur a dû demander d'arrêter. Ce n'est absolument pas à un médecin généraliste de faire ça » (Professionnel-le-s FOJ).

« Je trouverai pertinent qu'à l'Hôpital, il y ait des médecins qui aient une approche en lien avec la migration. Parce qu'on a vu dans le suivi des jeunes qu'on a eu, des médecins traitants qui avaient aucune connaissance des pays d'origine, du contexte migratoire, etc. (...). Moi, j'ai vu la différence entre un médecin qui ne connaissait rien du tout, qui était chaque fois perdu par rapport aux situations très complexes des jeunes, par rapport à un médecin qui avait une expérience ou une sensibilisation à la question des jeunes migrants. C'est complètement différent, la prise en charge c'est le jour et la nuit. (...). Il y a des gens pas forcément racistes. Mais si tu pars avec des trucs comme ça [des stéréotypes] les patients ils le sentent. Ça c'est limite anecdotique, mais dans toutes les institutions à Genève, il y a du racisme 'passif' » (Professionnel-le-s Hospice général).

Une sensibilisation spécifique au vécu migratoire et aux pratiques interculturelles pour les acteurs et actrices en contact direct des E&J, notamment en ce qui concerne le domaine du soin psychique est mentionnée par de nombreux-euses professionnel-le-s. Il paraît primordial que le personnel soignant et éducatif soit particulièrement formé aux problématiques spécifiques relevant des vécus migratoires, de la perte ou de l'absence des figures parentales.

« Je pense que cette identification uniforme passerait par une excellente formation des infirmières qui font le premier screening de santé. Si tout doit reposer sur deux personnes c'est clair qu'on va à la catastrophe. En revanche si ces personnes peuvent être des démultiplicateurs de compétences uniformisées et qu'il n'y ait plus un éducateur qui nous dise : il ne dort pas, mais c'est normal avec tout ce qu'il a vécu, on aurait déjà fait un immense progrès. » (Professionnel-le-s DIP).

En écho aux propos des professionnel-le-s, Gaultier (2018) rappelle la délicate familiarisation au champ spécifique qui nous occupe. Dans le processus thérapeutique s'engage « un travail intense de médiation transculturelle » (Gaultier 2018, 16) où est censé se construire avec chaque E&J et très progressivement, une représentation du rôle du thérapeute qui lui permet de s'investir « dans la prolongation des figures de soutien déjà rencontrées » (ibid.), ce qui permet au jeune d'y retrouver « un 'air de famille' » (ibid.) avec ce qu'il-elle a déjà pu expérimenter auparavant. Cette sensibilisation particulière reste un pré-supposé à une alliance thérapeutique possible, à ce titre la volonté affirmée de présence d'un-e infirmier-ère de psychiatrie directement sur le lieu de vie des E&J respecte cette *familiarisation douce* essentielle pour déployer un sentiment de sécurité indispensable au récit de soi. À ce titre est relevé par ailleurs à plusieurs reprises le mécontentement quant à l'évaluation systématique effectuée auprès des E&J qui se révèle être perçue comme très inappropriée.

« Historiquement, il n'y avait pas une structure qui prenait en charge l'identification des besoins en santé psy. Donc une personne a pris le lead pour faire tel et tel projet pour une identification initiale. Je suis d'accord sur le principe que tous les jeunes soient vus à un moment donné pour qu'il y ait une identification ou un suivi temporaire. Et qu'après on puisse redispacher selon les problématiques. Le problème aujourd'hui il est là, il y a une identification. On l'a dit le milieu de la santé est au courant avant nous d'une arrivée et des problématiques. (...) Des fois, je reçois des messages pour organiser [la prise en charge] avant que le mineur vienne sur Genève. (...) Il y a une évaluation qui est faite, car il y a un accord entre le DIP et l'HG pour que ce soit toujours la même personne qui évalue à l'arrivée. Mais c'est une évaluation, il doit y avoir une fin. Il faut remettre ça ensuite à des spécialistes. (...). C'est marrant, on vous martèle qu'un suivi psy ne peut être bien fait que s'il y a une adhérence du patient. Là, on ne sait pas s'il y a une adhérence et de toute façon il y a une obligation à la base » (Professionnel-le-s Hospice général).

Aux dires de plusieurs professionnel-le-s, il convient donc surtout d'accroître la possibilité d'une détection « située », c'est-à-dire qui puisse s'élaborer dans le cours du quotidien et non de manière trop externalisée, décontextualisée et dont le suivi potentiel serait déjà agencé avant même que le-la jeune ne soit arrivé-e dans son lieu de vie et ait fait connaissance des figures de références proches (idéalement équipe éducative et infirmiers-ères spécialisé-e-s somatique et psychique.)

« Moi je ne crois pas à la détection précoce, la détection précoce elle est faite pour rassurer le système, mais en fait pour qui que ce soit, on a besoin de déposer nos valises et le moment, -et c'est là qu'il faut leur faire confiance- le moment où ils en auront besoin, ils viendront » (Professionnel-le-s Hospice général).

Pour autant, si le désir très prononcé d'avoir des personnes spécialisées en psychiatrie au sein de l'équipe éducative est fortement affirmé, cela ne s'apparente pas à une cellule psy directement agencée au sein du foyer, expérience déjà effectuée alors au sein du foyer de l'Étoile.

« La cellule psy était à l'intérieur du foyer, c'était le cauchemar, (...) parce qu'en fait le foyer c'est le foyer donc c'est chez toi, qui c'est qui a son psy qui est dans son salon ? (...) et puis il y avait la pièce qui était dédié aux consultations psy, évidemment les jeunes n'y venaient pas non plus, aux rendez-vous » (Professionnel-le-s Hospice général).

Les professionnel-le-s défendent surtout l'idée de passerelles adaptées, c'est-à-dire construites par des personnes finement formées qui vivent auprès des jeunes et qui, de manière judicieuse et subtiles, respectent à la fois la singularité des vécus des E&J, mais tout autant le devoir de protection quant à leur santé psychique.

La collaboration avec les traducteur-trice-s est également abordée.

« C'est un immense travail de collaboration avec les traducteurs pour la prévention et la promotion de la santé. En l'occurrence, vous n'avez pas des traducteurs spécifiques santé, finalement ce sont des traducteurs de l'Hospice général » (Professionnel-le-s Hospice général).

Ils restent les 'passeurs' du langage entre les deux cultures, et sont donc à impliquer dans le résonnement partenarial autour de la prise en soin des E&J.

Une prise en compte des facteurs de stress ajoutés

Nombreux-euses de nos interlocuteur-trices professionnel-le-s mentionnent le syndrome de stress post-traumatique (PTSD/ TSPT), dont les éléments traumatiques récurrents dans le parcours migratoire des E&J représentent, en sus du vécu de séparation relatif à la perte de figures parentales proches, une conséquence évidente.³⁴ Mais certains facteurs de stress ajoutés restent à prendre en considération dans une politique de prévention et de promotion de la santé. Certaines composantes, telles que « le stress occasionné par la crainte d'un futur incertain, auquel s'ajoutent des situations traumatiques antérieures et un manque de prise en charge adaptée contribuent au mal-être de certain-e-s de ces jeunes et les poussent parfois dans des situations extrêmes » (Manuel de prise en charge des mineur-e-s non accompagné-e-s en Suisse 2017).

³⁴ Comme le rappelle Gaultier, « La prévalence du trouble de stress post-traumatique (TSPT) est largement attestée par l'ensemble des études européennes portant sur la santé mentale des mineurs non accompagnés (MNA) » (2018, 15).

Entre sentiment d'impuissance et intervention, repenser l'agir violent et la violence institutionnelle en équipe

Plusieurs professionnel-le-s ont mentionné à la fois l'importance et le manque d'espaces de réflexion commune, transdisciplinaire, aménagés pour penser ensemble la collaboration, les structures existantes, les améliorations possibles, les enjeux pédaogo-thérapeutiques auprès des E&J, etc.

« Nous, on a peu d'espaces d'échange au SSEJ, où on peut se poser comme cet après-midi avec ma collègue, réfléchir, passer une heure ou deux, on n'en a carrément pas, de temps » (Professionnel-le-s DIP).

« On a de moins en moins d'espaces d'échanges interdisciplinaires ou alors seulement à certains niveaux, mais pas forcément entre différents niveaux, ni entre différents collègues de différents lieux, ça c'est structurel, institutionnel, mais c'est vraiment problématique » (Professionnel-le-s DIP).

Les professionnel-le-s du front sont en contact avec des situations particulièrement bouleversantes.

« On a eu un jeune passé par l'Étoile qui a fait plusieurs décompensations, tentatives de suicides, plusieurs séjours au Salève, finalement on l'a mis à Blue Sky. Vers 18 ans, on lui a dit il faut que tu retournes à l'Étoile. Nous on s'est retrouvé confronté là-dedans avec la famille relais » (Professionnel-le-s FOJ).

Le suivi de proximité inscrit dans un lien construit dans la réalité et le déroulé continu de la vie quotidienne des E&J, permet selon les professionnel-le-s d'attester d'une observation fine et de partager certaines préoccupations, parfois remises en cause par les expert-e-s médicaux-les.

« Aujourd'hui par exemple on considère qu'un des deux ne va vraiment pas bien. Nous, notre évaluation de terrain et notre observation au quotidien est qu'on voit une détérioration, puis finalement quelqu'un qui va voir le jeune une fois de temps en temps, le jeune lui dit bien ce qu'il a envie de lui dire (...) on a vraiment des éléments concrets qui nous font imaginer, tu connais les jeunes, tu connais les situations (...) en l'occurrence par exemple le SPMi nous dit « non, mais écoutez, on a discuté avec la doctoresse qui le suit, on ne partage pas votre évaluation ». Très bien. Mais qui c'est qui va se retrouver en fait à 21h32 avec le jeune ? C'est nous ! Et les collaborateurs ! Et comment est-ce que cette situation va aussi impacter le reste du groupe, ça va être le travail du foyer » (Professionnel-le-s Hospice général).

La proximité vécue et relatée par les équipes professionnelles, notamment face à des sensations d'impuissance ou des agirs violents, reste dès lors particulièrement sensible quant aux capacités d'élaboration, d'assimilation, de transformation des individus impliqués. À la nécessité d'offrir des espaces interprofessionnels s'ajoute donc aussi l'importance de travailler la complexité des situations et des manifestations parfois autodestructrices, voire mortifères, des E&J. Comme le développe Emery, « l'agir violent doit être analysé globalement et non pas strictement d'un point de vue individuel ou social. Il convient à replacer les actes dans une perspective pluridimensionnelle, c'est-à-dire tant individuelle, institutionnelle, organisationnelle que sociale » (2012, 30). La fonction contenante d'une institution accueillant des E&J particulièrement vulnérabilisés, s'opère principalement dans sa capacité à se définir comme un espace de réflexion et de transformation des situations les plus extrêmes, tout en maintenant une implication affective auprès des E&J³⁵, d'où la nécessité de construire, maintenir des espaces de réflexion spécifique aux pratiques et structures institutionnelles pour les personnes engagées. Comme le cite un membre de l'équipe de l'Hospice :

« Il n'y a pas de solutions toutes faites, justement, admettons notre impuissance et restons humbles par rapport à ça plutôt qu'arriver en disant qu'on est tous heureux » (Professionnel-le-s Hospice).

2.5.4 Situations particulièrement vulnérabilisées

Enfants & jeunes	Professionnel-le-s
« Moi, je suis à ACCESS II, c'est tous des entendants. Moi je ne comprends pas, je n'arrive pas à communiquer avec eux, je me sens isolé et je me sens triste. Des fois je deviens un peu fou, tout seul, coupé. Pour moi, le seul sourd ici, je me sens bloqué. Tout le monde parle avec les téléphones, avec WhatsApp, moi je n'ai pas ça. Moi toutes les langues orales, c'est difficile. Je communique par Face Time en langue des signes. Ici je n'ai personne, je suis tout seul, c'est difficile » (Jeune mineur-e, en situation de vulnérabilité).	« Il y a toute la question des cas vulnérables, c'est très compliqué, ce sont des situations lourdes et pour lesquelles il faut des structures spécialisées. (...) On a deux sourds-muets à l'Étoile, on a des jeunes qui ont subi des traumatismes d'une telle violence (...) c'est des gens qui sont issus de la rue, qui ont des traumatismes sexuels et qui ne rentreront dans aucune de ces cases. Et ces jeunes-là, il n'y a rien pour eux aujourd'hui, alors ils survivent chez nous, entre guillemets » (Professionnel-le-s Hospice général).

³⁵ Ainsi tel que le définit Boussion, un « espace où le transfert négatif a pu être accueilli, et les contre-transferts négatifs soignants [étant] pensés en équipe » (2013, 58).

Photo 28. Vulnérabilité = isolement



« À 8 ans, dans mon pays [nom du pays anonymisé], il n'y avait pas de communication. Quand j'étais plus petit, on a fait de la prison, il a fallu s'enfuir. En 20xx, j'ai fui, c'était difficile de traverser la frontière, il y avait beaucoup de contrôle. On est arrivé en XX, on a fait 3 mois de prison en XX. Après en XX et après en Suisse. Pour les papiers, on a eu aussi un problème avec l'interprète, car on n'avait pas la même langue des signes. Moi, je ne comprenais rien. Moi j'ai reçu le permis F, la même chose. On ne se comprenait pas. Et ici à Genève, j'étais très isolé » (Jeune mineur-e).

Le questionnement autour de structures spécifiquement adaptées aux E&J particulièrement vulnérabilisés reste vive, tant elle suscite encore de nombreuses interrogations et incertitudes de positionnement.

« On a discuté de nombreuses fois d'avoir des structures spéciales pour ces jeunes que l'on a identifiés comme vulnérables. (...) on n'a jamais réussi à s'arrêter si oui ou non on devait créer ce type de structure, où quand même on concentrerait beaucoup de difficultés en un même endroit, certes restreint » (Professionnel-le-s Hospice).

« Quand ils ont un handicap ou un post-trauma, ils n'ont rien à faire à l'Étoile. Je pense qu'il faudrait un module spécifique avec des gens un peu plus formés, voire avec un profil infirmier, où comme ça on pourrait avoir ces jeunes qui sont là. Ils ne sont pas aussi nombreux que cela, mais en tous cas un petit module d'une petite dizaine, pour justement éviter que tout ça parte en eau de boudin » (Professionnel-le-s DIP).

« Pour les jeunes qui vont très mal psychologiquement, il n'y a rien qui est prévu. (...) ils sont intégrés au même foyer que les autres. Tout l'encadrement n'est pas prévu pour ces jeunes » (Acteur-trice-s associatifs).

Reste donc un important champ de réflexion et d'amélioration quant à l'accueil d'E&J particulièrement fragilisés, tout en prenant en compte le constat actuel que leur accueil au sein de grandes structures, sans allocation de moyens supplémentaires, reste insatisfaisante. L'absence de droits à des prestations spécifiques ajustées à leur situation reste un élément décrit également comme fortement problématique.

On peut dès lors, au terme de ce panorama, relever que la santé reste une thématique traversée par de multiples variables influentes, plusieurs « corps » indissociables sont à prendre en compte pour évaluer les besoins des E&J : un corps organique, un corps biographique, un corps social, un corps psychique. Un temps d'adaptation réciproque semble important, nécessitant de la part des professionnel-le-s de pouvoir « acculturer leur cadre ou le métisser afin de produire les conditions concrètes et singulières d'une hospitalité psychique » (Gaultier 2018) permettant de se positionner du côté de la rencontre et de « l'alliance thérapeutique, dimension insécable du soin psychique » (ibid.).

Le dépistage précoce tel que recommandé par la Cour des comptes³⁶, le récit de soi et l'exposition de sa souffrance ne saurait suffire pour prendre soin des E&J si, par ailleurs le contexte de vie reste particulièrement incertain, anxiogène, et les attentes potentiellement vaines. Considérer la santé et une réponse ajustée aux besoins des E&J demandent ainsi de sortir des antagonismes.³⁷ Analyser certains domaines en silo, c'est-à-dire de manière isolée sans tenir compte des interactions à l'œuvre avec de nombreuses autres influences nous montre les limites d'un système qui n'est pas envisagé de manière holistique, en termes de réponses ajustées aux besoins de E&J. Ainsi, si un dépistage précoce n'est pas remis en question par les professionnel-le-s, il convient surtout de l'envisager d'un point de vue situé et non externalisé et systématique. Une approche graduelle, respectant la temporalité adaptative des jeunes tout en tenant compte de leur libre adhésion et d'un partenariat obligé et coordonné entre les divers partenaires (E&J, équipe éducative –soignante - réseau informel de proximité) semble se révéler cohérente.

³⁶ « Dépistage précoce quant à la prise en charge des problèmes de santé mentale et déterminer de manière uniforme les indices de décompensation ou de violence devant faire l'objet d'une prise en charge » (Cour des comptes 2018, 74).

³⁷ En ce sens il ne s'agit pas de pointer par exemple spécifiquement les conditions insalubres de logement et de tenter d'y répondre de manière localisée, il convient de prendre en compte tous les éléments influents en termes de santé (relationnels, sociaux, administratifs, médicaux, etc.)

Ainsi, la santé se situe au carrefour d'enjeux relationnels, sociaux, et politiques dans le sens où ils « impliquent des rapports de pouvoir et de légitimité sur des territoires (...) ils concernent les frontières entre l'espace public et la sphère privée (...) et dans une acception plus large, ils touchent au problème du vivre ensemble, c'est-à-dire à la pluralité humaine et à ses conséquences en termes de communauté et de solidarité » (Fassin 2000). En ce sens, ils reposent par ailleurs la question de la considération des E&J, portés sur le seuil d'une double et contradictoire posture : être des enfants bénéficiaires de droits inconditionnels *ou* être des requérants, susceptibles d'être légitimés dans une conditionnalité des soins et perspectives d'avenir.

Tableau 10. En résumé : besoins en matière de santé

<p>Une logique de soin au sens large impliquant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un partenariat : E&J, professionnel-le-s de proximité, équipes thérapeutiques et soignantes, réseau informel tout en favorisant une dimension de libre adhésion ▪ une démarche de détection précoce et d'accompagnement « situés », par une mise en activité d'équipes pluridisciplinaires (éducateur-trice-s et infirmier-ère-s avec spécialisation somatique et psychique) directement dans le lieu de vie des E&J ▪ une continuité dans la prise en charge médicale et thérapeutique des E&J (idéalement un suivi possible dans une même unité jusqu'à 25 ans)³⁸, par un personnel initié à la problématique de la migration et spécifiquement habilité à considérer le parcours de jeunes migrant-e-s ne possédant pas/plus de figures parentales ou de réseau familial de proximité³⁹ ▪ la considération d'une pluralité d'éléments interdépendants et influents sur la qualité de la santé somatique et psychique⁴⁰ notamment d'une multiplicité de facteurs de stress ajoutés⁴¹ ▪ une temporalité adaptée à la singularité des parcours de chaque E&J⁴² ▪ des ressources adaptées aux E&J particulièrement vulnérabilisés (situation de handicap, post-trauma, décompensation, etc.)
---	---

³⁸ Santé Jeune est évoqué par les professionnel-le-s. Le morcellement des suivis reproduisant les contours des parcours migratoires fragmentés, particulièrement délétères pour l'instauration d'espaces de confiance

³⁹ Si une continuité de suivi s'avère compliquée, il convient de respecter les conditions de suivi par un-e adulte référent-e pour maintenir une cohérence pour le-la jeune.

⁴⁰ Par exemple traiter la dimension du sommeil et de l'alimentation non seulement d'un point de vue symbolique, mais aussi affectif, sanitaire (puces de lits, bruits, etc.), biographique, relationnel, etc.

⁴¹ La crainte d'un futur incertain, l'impossibilité de se projeter dans un avenir localisé, sans ressources parentales ou familiales contenantes en étant un axe important.

⁴² Tout en prenant en considération l'obligation d'adaptation réciproque entre patient-e-s et soignant-e-s, fondements d'une alliance thérapeutique possible. Il s'agit de nourrir les conditions nécessaires d'hospitalité.

→ Les pistes issues de nos analyses mériteraient d'être développées plus finement, tant cette dimension de la santé relève d'acteurs et d'actrices spécifiques, ainsi que de compétences particulières. Nous pouvons citer notamment :

- des outils de médiation différenciés comme supports thérapeutiques⁴³

- une attention particulière à la nécessité de ménager des espaces de réflexion entre professionnel-le-s permettant de penser (panser) ensemble les éléments de violence tant institutionnelle qu'agie par les E&J⁴⁴

⁴³ Car tenant compte de la particulière ambiguïté à l'œuvre autour d'injonction au récit de soi, dans un contexte où pour ces E&J, la parole reste un enjeu de vérification auprès des instances politiques et dès lors de potentielle régularisation vs renvoi.

⁴⁴ Il semble indispensable pour les professionnel-le-s du front de penser en équipe à la fois les éléments institutionnels-organisationnels-environnementaux potentiellement facteurs de violence auprès des jeunes mais aussi les agirs parfois violents (manifestation autodestructrices, impulsivité, retrait) de certains E&J, de manière à élaborer-métaboliser collégalement certains sentiment d'impuissance, d'agressivité, de dégageement ou encore de surprotection souvent à l'œuvre comme manifestations contre-affectives ou contre-transférentielles.

2.6 De l'accueil à l'intégration

L'intégration recouvre des dimensions structurelle, culturelle, interactive/sociale et identificatrice (Heckmann et Schnapper 2003) qui sont lacunaires pour la population de cette recherche de par le dispositif d'accueil qui leur est consacré (Soulet 2008, Breviglieri 2009, Garreau 2013 et Gaultier 2017), reflet de leur place dans notre société (Brossat 1998, Caloz-Tschopp 1999, Châtel 2007, Ogilvie 2012, Fassi 2018).

2.6.1 *Des ressources et un réseau pour l'intégration*

Les facteurs identifiés pour l'intégration tiennent, d'une part à des ressources personnelles mobilisables par le ou la jeune et, d'autre part, aux réseaux qui se tissent autour de lui ou elle. Bolzman (2004) relève que les rapports dans lesquels s'inscrivent ces jeunes sont caractérisés par des relations de pouvoir avec une distribution inégale des ressources entre groupes majoritaires et minoritaires. Les jeunes se retrouvent doublement en minorité, en tant que migrant-e-s et en tant que mineur-e-s, et donc en déficit des ressources utiles dans les relations, qu'elles soient d'ordre juridique, économique, social ou culturel.

Lever la barrière de la langue et s'appropriier les codes culturels

La ressource culturelle de la connaissance du français a été abondamment citée par les jeunes, les autres acteurs et actrices, préalable quasiment indispensable à la communication. L'acquisition du français est ainsi une priorité mise par toutes et tous, en premier lieu à l'école.

Photo 29. Lever la barrière de la langue



« À mon arrivée, je parlais bien français. Mon intégration, ça n'a pas été difficile comme pour certaines personnes. J'ai eu des personnes qui m'ont bien entouré, qui m'ont donné des conseils, qui m'ont fait des cadeaux. J'ai eu de l'aide (un jeune majeur).

Au-delà des compétences linguistiques, l'intégration culturelle comprend également d'autres dimensions⁴⁵ qui permettent aux jeunes d'étayer leur positionnement dans les différentes relations sociales. Plusieurs interlocuteurs-trices ont évoqué la nécessité dans leurs parcours d'acquérir les « codes culturels » ou les « référentiels de la société ».

« Ils comprennent que pour être bien intégrés et ne pas avoir de problème, que ce soit à l'école ou avec des camarades, ils doivent aussi intégrer toutes ces normes. Par exemple, à table, dans certains pays, c'est normal de lancer un gros rot quand on a fini. Après, ce sont des échanges très intéressants avec les jeunes. Nous on leur explique tout simplement la façon de se tenir en Suisse et puis de, même au-delà de la Suisse, à l'occidentale disons. Ils sont très à l'écoute, ils sont très curieux de comprendre d'où viennent certains codes. Après, ça peut prendre du temps à s'intégrer, mais en tout cas ils le comprennent et le font parce qu'ils comprennent que c'est pour leur intérêt, tout simplement » (Professionnel-le-s FOJ).

⁴⁵ *L'intégration culturelle* inclut la langue que l'on parle, la religion et les valeurs (Heckmann et Schnapper 2003).

L'acquisition du français en tant que priorité reconnue par l'ensemble des acteurs et actrices est pourtant difficilement atteignable aujourd'hui à l'école (voir partie sur l'éducation et la formation). C'est pourquoi les jeunes souhaitent avoir des contacts avec des jeunes hors procédure d'asile ou migrant-e-s notamment sur leur lieu de vie. La maximisation des possibilités de rencontre avec la population locale, adultes y compris, devrait donc être privilégiée, l'immersion étant bénéfique tant pour l'acquisition de la langue, que pour se confronter aux codes culturels, le plus souvent implicites, afin d'en saisir les contenus. Elles relèvent également de la dimension interactive et sociale de l'intégration⁴⁶.

Des relais auprès de familles et collectifs

À propos de l'importance de l'intégration, les professionnel-le-s témoignent unanimement du besoin pour ces jeunes d'être en lien.

« Besoin de liens : liens avec des pairs, avec des familles, avec leurs communautés. Je le vois, les jeunes qui sont en lien [...] ont des parcours d'intégration qui sont meilleurs parce qu'il y a de l'affectif, il y a du soutien, un accompagnement comme on l'a avec des enfants » (Acteurs-trices associatifs).

Le lien passe également par l'intégration dans la ville, afin de ne pas se retrouver en marge, isolé-e-s.

« Ces jeunes sont déjà isolés au foyer de l'Étoile, ils sont scolarisés ensemble, ils sont toujours entre eux. Leur foyer est entouré par des entreprises, il n'y a pas de voisinage. Les relations individuelles, de confiance, c'est tellement important » (Acteurs-trices associatifs).

Les familles relais sont largement valorisées en tant que liens et soutien indispensables pour les jeunes.

« Aujourd'hui ces familles-relais ont un impact conséquent dans le bien-être du jeune et dans l'accompagnement du jeune. On prône vraiment une collaboration avec elles, évidemment qu'elles n'ont pas les droits et les devoirs d'une famille d'accueil, puisque celles-ci sont évaluées, sont rémunérées pour, mais sur le plan humain ces personnes-là ont un investissement qui va au-delà d'un repas, d'un week-end. On a des personnes qui trouvent des formations pour le jeune, on a des personnes qui sont engagées dans le processus de recours d'asile pour ces jeunes, on a des personnes dans les familles-relais qui sont des juges, des personnes qui ont des postes de cadre dans l'État de Genève, donc qui ont des postes aussi politiques, qui ont un impact finalement et qui ont un réseau pour ces jeunes. Et ça va bien au-delà juste d'un lien hebdomadaire, et on est dans quelque chose où on est même avec des familles qui, du moment que le jeune est majeur, ils proposent une chambre dans leur appartement. Donc on est vraiment, sur le plan humain, dans quelque chose qui est très positif et qu'il faut continuer absolument à développer, et qui est complémentaire au travail social et éducatif du professionnel, parce que ces familles-relais vont être le plus dans le parcours des jeunes. On a des familles-relais qui ont fait des choses extraordinaires ! » (Professionnel-le Hospice général).

La participation ponctuelle dans le quotidien d'une famille est bénéfique pour l'acquisition des ressources culturelles mentionnée précédemment. Le partage de moments constitue également une modalité

⁴⁶ *L'intégration interactive ou sociale* fait référence aux interactions des migrant-e-s avec des personnes issues de la population autochtone, c'est-à-dire ayant des ami-e-s et d'autres relations informelles, et étant membre d'organisations bénévoles du pays de destination (Heckmann et Schnapper 2003).

appropriée pour comprendre des valeurs, des comportements et codes culturels, ainsi que les mettre en discussion. Il s'agit également de pouvoir acquérir un capital social à travers un réseau de connaissances, voire de personnes mobilisables en cas de besoin. Sur les dimensions juridiques et économiques, les retours sont moins explicites. Cependant des indications informelles montrent que les familles relais ou d'autres adultes s'impliquent soit financièrement, soit dans la défense juridique pour la procédure d'asile, en raison du lien créé avec le ou la jeune.

Ces familles sont donc des vecteurs d'intégration qui ne peuvent toutefois pas pallier aux lacunes du système étatique en matière d'intégration structurelle⁴⁷ des jeunes migrant-e-s.

Des activités collectives comme espace de participation

Les liens pour l'intégration passent également par la participation à des activités sportives, culturelles ou d'autres loisirs. Leur importance est reconnue au niveau légal. La loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ 12054, 2018) consacre un pilier nommé à l'encouragement (art.9), défini comme

« Le déploiement de toute activité visant l'apprentissage progressif de l'indépendance, de l'autonomie et de la responsabilité des enfants et des jeunes, afin qu'ils puissent s'intégrer socialement, culturellement, civiquement et économiquement » (LEJ 12054, 2018).

Ainsi tant Blue Sky que le Centre de l'Étoile ont mis en place des dispositifs internes et en partenariat pour proposer des activités aux jeunes.

Le centre de l'Étoile met en place des activités de loisirs et d'intégration pendant les soirées, les weekends et les vacances. En fonction des besoins, il peut se tourner vers les acteurs-trices partenaires (associations, services étatiques) pour externaliser certaines prestations (Projet institutionnel Étoile).

⁴⁷ L'intégration structurelle relative au marché du travail, à l'obtention d'un permis de séjour, à l'accès au logement, à l'aide sociale, à l'éducation (Heckmann et Schnapper 2003).

2.6.2 Éviter la stigmatisation pour construire une identité positive

Différenciation dans la prise en charge et stigmatisation

La prise en charge globale différenciée des E&J catégorisé-e-s comme RMNA est considérée comme un frein majeur à leur intégration identificatrice⁴⁸. Elle est perçue négativement par les jeunes et dénoncée par certain-e-s professionnel-le-s car jugée stigmatisante.

Enfants & jeunes	Professionnel-le-s
<p>« Moi j'aimerais bien changer pour un lieu où on n'est pas tous les réfugiés ensemble. Il y a beaucoup de foyers. Ils pourraient mettre chaque jeune qui arrive dans un foyer avec d'autres jeunes suisses. (...) Pour nous, c'est très difficile de trouver des amis suisses. Cette séparation je trouve que ce n'est pas bien. Pourquoi ils nous mélangent pas avec les autres ? » (Un jeune mineur).</p> <p>« J'espère que les gens [jeunes comme eux.elles] qui viendront, ils vivront pas comme nous. Ils vivront tous ensemble. Des Suisses, des Erythréens, des Africains, des Canada, tout ça ensemble. Pas comme nous, pas RMNA » (un jeune mineur).</p>	<p>« Tout est stigmatisant dans le sens où il y a un pôle au niveau des soins où ils vont tous se faire soigner au même endroit, au niveau des études, c'est tout au même endroit, au niveau de l'habitation, du lieu de vie, c'est au même endroit, donc il reste tout le temps entre eux finalement » (Professionnel-le FOJ).</p> <p>« Après, c'est sûr que cela nous questionne par rapport au fait que tout est stigmatisant, entre guillemets, parce que tout les regroupe, en tant que RMNA, ou MNA, c'est-à-dire qu'ils sont dans une structure...(…) c'est-à-dire qu'ils se retrouvent perpétuellement ensemble et c'est très cloisonné, par rapport à l'intégration » (Professionnel-le FOJ)</p>

En outre, plusieurs jeunes témoignent avoir subi des attitudes de rejet, des propos blessants ou injurieux.

« Le contact est très difficile à établir ici entre nous les étrangers et la population locale. Ils nous regardent bizarrement, comme si on était des malfaiteurs, des malhonnêtes parce qu'on est des migrants. C'est toujours difficile d'avoir le bon contact avec certaines personnes » (un jeune majeur).

La question de la discrimination au sein de la société a souvent été abordée par les jeunes. Ils sont conscients de faire partie d'un groupe défavorisé, avec une gradation par rapport à d'autres groupes migrants.

« J'ai remarqué par exemple que pour les Portugais, les Albanais, les Kosovars, ils ont beaucoup plus d'avantages ici que nous par exemple mes camarades ici ou bien nous les Pakistanais, les Iraniens, ou bien les Afghans, ils font moins attention à notre communauté ici. Il faut que ça soit le même traitement pour tous » (un jeune majeur).

Comme le mentionne Cottet (1998), il y a une relation entre l'accueil fourni par la société et l'identité socioculturelle de la personne accueillie. Le degré d'insertion contribue à l'élaboration d'une identité nouvelle. Et lorsque des obstacles freinent l'intégration - la fermeture du marché du travail par exemple - la personne amorce un repli sur ses valeurs traditionnelles qui influence le processus de réélaboration identitaire.

⁴⁸ *L'intégration identificatrice* qui consiste en un sentiment d'appartenance et d'identification à la population du pays de destination (Heckmann et Schnapper 2003).

Une identité fondée sur les ancrages multiples

Les dynamiques d'intégration doivent mener à la construction d'une identité positive et intégrative de la pluralité d'ancrages. L'incapacité à les intégrer bloque les jeunes dans une identité « en transit », forcément délétère sur leur état psychique.

Le premier ancrage est constitué du bagage que le jeune a amené avec lui. Les acteurs-trices et membres de la société civile soulignent l'importance d'entretenir le lien des jeunes avec le pays d'origine. Les démarches de recherches concernant la famille sont hautement sensibles, mais nécessaires.

Un autre ancrage peut reposer sur la communauté d'origine présente à Genève. Celle-ci peut être plus ou moins large et active selon le pays ou la région. La communauté doit être investie comme un levier sur lequel s'appuyer. Néanmoins, une part importante de ses membres partagent le même statut précaire et les mêmes insécurités, ce qui met à mal la force collective dont ils et elle pourrait disposer.

Photo 30. Une communauté d'origine affaiblie en Suisse



« Ma situation administrative est meilleure que celle de mes camarades. Pourtant, on est tous venus à cause des mêmes conditions de vie. Le chemin jusqu'ici c'est horrible. Je ne le souhaite à personne. De vivre autour des compatriotes qu'on voit souffrir, forcément ça me touche. J'aimerais bien que les autorités réfléchissent bien à ce qu'ils sont en train de faire avec des êtres humains. La différence qui est faite, fragilise la communauté et finit par rendre les individus misérables » (un jeune majeur).

Tableau 11. En résumé : Des besoins en matière d'intégration, plutôt que l'accueil

<i>Intégration structurelle</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ conditions égales d'obtention d'un permis de séjour, d'accès au marché du travail, au logement, à l'éducation...
<i>Intégration culturelle</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ multiples immersions dans des contextes inclusifs (à l'école, en foyer, etc.), pour favoriser l'apprentissage de la langue, ainsi que la connaissance des valeurs, des normes et des codes sociaux
<i>Intégration interactive ou sociale</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ renforcement d'initiatives telles que les familles d'accueil
<i>Intégration identificatrice</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcement des appartenances multiples

→ Les questions d'intégration doivent être travaillées de manière coordonnées, en prenant en compte les différents plans mentionnés ci-dessous. En effet, la responsabilité de l'intégration concerne tous les acteurs sociaux, elle ne peut pas être fondée uniquement dans une optique d'exigences vis-à-vis des personnes souhaitant s'intégrer. Le défi est d'autant plus grand pour les jeunes relevant du droit d'asile qui, par définition, pousse institutionnellement les exilé-e-s dans des zones d'exclusion (Bolzman, 2011). Il faut donc renverser la question et demander que fait la société et toutes les institutions pour faire de ces jeunes des membres à part entière de la société, capables d'y contribuer pleinement.

2.7 Un environnement institutionnel cohérent et lisible

« Mon assistante sociale me dit : « Moi, je ne sais rien, il faut parler avec Berne". Moi je fais comment pour partir à Berne ? Je ne connais rien à Berne. Je sais que Berne c'est la capitale de la Suisse. Mais je parle à qui là-bas ? » (Un jeune mineur).

L'ensemble des acteurs et actrices s'accordent sur la nécessité de mettre en œuvre un environnement institutionnel cohérent et lisible afin de pouvoir répondre aux besoins des E&J. Pour ce faire, quatre dimensions paraissent indispensables : A) un guichet unique d'information pour les E&J, B) un mécanisme de coordination interinstitutionnelle intégrant la société civile, C) une formation des professionnel-le-s sur les questions de migration.

2.7.1 Guichet unique d'information pour les E&J

Le « guichet unique » en tant que lieu centralisé d'accès à une information fiable et claire est reconnu comme besoin par les jeunes.

Photo 31. Information comme préalable à la participation



« Vous avez une question, vous cherchez une information. Quand vous allez dans une administration, jamais on ne vous satisfait par une réponse claire. Finalement vous finissez par pleurer » (un jeune mineur).

Sans information claire et compréhensible, on devient « fou », comme l'évoque plus haut un autre témoignage. Au contraire, avec des informations fiables et cohérentes, les jeunes peuvent mieux participer à leur lieu de vie et aux sujets qui les concernent. Ce résultat nous amène à recommander la création d'un espace « guichet unique » pouvant orienter les E&J rencontré-e-s.

2.7.2 Mécanisme de coordination interinstitutionnelle intégrant la société civile

Depuis l'augmentation en 2014-2015 du nombre d'arrivées de jeunes migrants en Suisse, la coordination entre institutions de l'État apparaît comme un problème général en dépit de la mise en place d'une Taskforce en 2013. Ce problème a des répercussions sur la cohérence des réponses apportées aux situations des jeunes.

« En fait, on ne prend pas les bonnes décisions. Aujourd'hui, on n'est pas dans le meilleur intérêt de l'enfant. Voilà, ce n'est pas pour critiquer les personnes ni les institutions parce que je pense que chacun travaille avec ses contraintes. Par contre, il faut critiquer le mode de collaboration (...) Il faudrait alléger le système pour qu'on se concentre finalement sur l'élaboration de solutions pour les situations en déléguant clairement les responsabilités » (Professionnel-le du DIP).

« On n'a pas de mécanisme de coordination. Et du coup, on est plutôt dans des rapports de domination où tout le monde se gueule dessus. Est-ce qu'on arrive à résoudre quelque chose comme ça ? Non, je ne crois pas. (...) On est dans une culture du silo à Genève qui est non efficiente. (...) Ce qui me manque, c'est un mécanisme de coordination. Mais un mécanisme de coordination qui ne soit pas de la coordination politique. Il faut une coordination opérationnelle et un espace de réflexion où chacun amène son expertise » (Professionnel-le Hospice général).

Les professionnel-le-s reconnaissent la place de la société civile au sein d'un tel mécanisme de coordination.

« C'est un paradoxe, quand ça va plus, on appelle les familles relais pour faire les pompiers. Mais les familles ne sont pas équipées pour ça. Ce qui fait peur aux institutions de l'asile, c'est que quand il y a des liens qui se créent. Ensuite il y a des questions qui apparaissent. Quand un tuteur accompagne un jeune dans son quotidien et voit des choses bizarres, forcément à un moment donné, ça va questionner » (Acteurs-trices associatifs).

« Quand on parle de collaboration interinstitutionnelle, les familles-relais arrivent à des endroits où les institutions n'arrivent pas à collaborer » (Professionnel-le Hospice général).

Ainsi le mécanisme de coordination devrait à la fois définir les rôles et les zones de compétences de chacun-e des acteurs-actrices institutionnel-le-s et impliquer les associations et la société civile au sens large, notamment les familles relais.

2.7.3 Formation des professionnel-le-s

Les jeunes témoignent de préjugés et d'une méconnaissance de la part de certain-e-s professionnel-le-s sur les situations de vie.

« Ils ne connaissent rien, mais ils parlent, ils parlent, ça m'énerve beaucoup quand ils disent : « Avec ça tu peux faire toute ta vie dans ton pays ». J'étais fâché. Je lui ai dit : « Tu ne connais rien à mon pays, tu ne sais pas pourquoi je suis là, tu ne sais rien. Pourquoi tu parles comme ça ? » Des fois, ça me touche vraiment beaucoup » (un jeune mineur).

« On sait que la Suisse nous aide beaucoup. Mais, ce n'est pas cool que chaque personne te dise et te répète: « Vous avez de la chance d'être là ». Je sais que j'ai de la chance d'être ici. Je vais à l'école et j'en suis très content. Mais il ne faut pas abuser » (un jeune mineur).

Le besoin de développer une formation pour les professionnel-le-s engagé-e-s auprès de populations migrantes a été exprimé dans le but de favoriser la reconnaissance et la valorisation par les adultes du parcours de vie et de la position d'acteurs et actrices des jeunes.

« Je pense que le professionnel doit être formé dans la migration, dans l'asile, dans le travail interculturel et communautaire. Parce que la communauté, pour ces jeunes et pour toute la population migrante finalement, c'est ce qui aide aussi à être dans un processus d'intégration » (Professionnel-le Hospice général).

Une réflexion sur les éléments incontournables de cette formation mériterait d'être menée par la suite avec les différent-e-s acteurs et actrices impliqué-e-s dans cette recherche.

Tableau 12. En résumé : Besoins concernant l'environnement institutionnel

Environnement institutionnel cohérent & lisible	<ul style="list-style-type: none">▪ un guichet unique d'information pour les E&J▪ une formation des professionnel-le-s sur la migration▪ un mécanisme de coordination interinstitutionnelle intégrant la société civile
---	---

→ *Quelle orientation : une politique publique pour les mineur-e-s ou pour les migrant-e-s ?*

Les composantes d'une politique publique en faveur des E&J rencontré-e-s ont été débattues par les professionnel-le-s lors des focus groups. Le point de convergence entre les différents points de vue récoltés tient dans la citation suivante :

« La question adolescente ne doit pas prendre le dessus sur la question de la migration (...) ces jeunes ont un parcours atypique. Ils ont un développement différent des adolescents qu'on connaît ici et qui nécessite une approche différente (...). Le DIP a une vision plus « enfant », ce qui est finalement sa mission. L'Hospice a une expérience de migration. Il faut peut-être concilier ces deux visions pour en faire quelque chose qui soit complet. Ces jeunes ont quand même des compétences, une capacité de résilience, des compétences liées à la survie, qui font que ce ne sont pas des adolescents comme les autres, et qui nécessitent d'être pris dans leur entièreté » (Professionnel-le Hospice général).

Ce point de vue partagé entre la majorité des acteurs et actrices se heurte à une difficile mise en application : comment assurer une prise en charge des « RMNA » conforme aux principe des droits de l'enfant ? Nous proposons de dépasser ces difficultés en concevant plutôt leur prise en compte en tant que population avec des besoins spécifiques au sein d'une politique globale de l'enfance et de la jeunesse.

VI. CONCLUSION

L'analyse des besoins présentée ici s'inscrit dans un contexte marqué par de multiples publications sur la question des E&J rencontré-e-s aux niveaux local, national et international, issues d'institutions académiques, politiques, administratives ou de la société civile⁴⁹. Les perspectives pour une prise en charge adaptée de ces jeunes sont de ce fait développées dans de nombreuses recommandations telles que la Recommandation CM/Rec (2007)9 sur les « Projets de vie en faveur des mineur-e-s migrant-e-s non accompagné-e-s » en tant que « solution durable » du Comité des Ministres aux États membres du Conseil de l'Europe.

« Les projets de vie visent à développer les capacités du mineur lui permettant d'acquérir et de renforcer les compétences nécessaires pour devenir indépendant, responsable et membre actif de la société. À cette fin, les projets de vie, (...) poursuivent les objectifs relatifs à l'insertion sociale du mineur, à l'épanouissement personnel, au développement culturel, au logement, à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle et à l'emploi » (art.1).

De telles recommandations exigent le dépassement d'une certaine vision circonscrite institutionnellement et cloisonnée sur des territoires spécifiques, afin de privilégier une sorte « d'union sacrée » au bénéfice des jeunes et au-delà de leur considération comme de simples bénéficiaires. La Loi cantonale de l'enfance et la jeunesse (LEJ 12054, 2018) et dans une moindre mesure l'Agenda Intégration Suisse⁵⁰ fournissent des outils permettant de penser la « prise en compte » des besoins des E&J (jusqu'à 25 ans) au lieu de leur « prise en charge » en les reconnaissant comme partenaires de l'action publique.

Le canton de Genève s'est doté en 2018 d'une nouvelle Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ 12054, 2018) qui a pour but l'intégration et la participation de tous les enfants de 0 à 18 ans et de tous les jeunes de 18 à 25 ans (art. 1). Cette loi de par sa dimension universelle intègre ainsi les E&J de cette recherche. Les travaux qui accompagnent la mise en œuvre de cette loi et la définition d'une politique cantonale coordonnée de l'enfance et de la jeunesse devraient à la fois garantir cette dimension universelle et prévoir des dispositions spécifiques permettant à tout moment d'identifier des besoins et des problématiques émergentes demandant une attention particulière à l'instar aujourd'hui des jeunes migrant-e-s non accompagné-e-s. Cette politique définie aujourd'hui au sens strict pourrait ainsi s'étendre plus largement de manière à intégrer ces jeunes⁵¹.

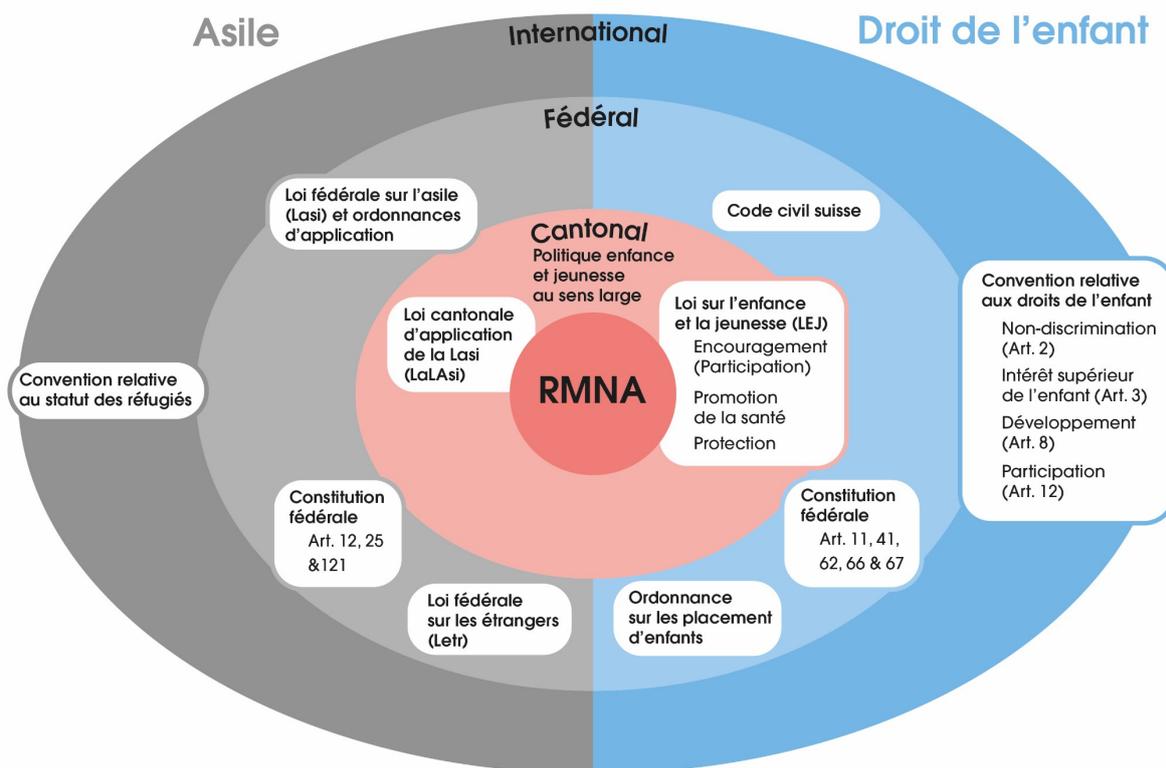
Le prochain schéma symbolise cette vision dépassant le champ de tension actuel, entre droit d'asile et droits de l'enfant (voir Figure 2, p. 14) concernant les E&J de cette recherche.

⁴⁹ La bibliographie répertorie les principales références de cette recherche notamment au niveau genevois, les rapports de la « Task force » mandatée par le Conseil d'Etat en 2013.

⁵⁰ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/integrationsagenda.html>. Cependant, cet outil est encore en cours d'implémentation. Il conviendra de s'assurer que sa mise en œuvre permette de lever des obstacles existant pour les jeunes et favoriser ainsi l'égalité des chances dans l'accès aux formations professionnelles et l'intégration socio-professionnelle.

⁵¹ « Dans son acception large, la politique de l'enfance et de la jeunesse prend en compte le fait que les conditions de vie des enfants et des jeunes sont influencées par une multiplicité de facteurs qui sont du ressort de divers domaines politiques à différents niveaux de l'État et qui concernent toutes les tranches d'âge. Il faut mentionner ici la politique de la famille (...), la politique sociale (...), les politiques de la formation, du marché du travail, de l'aménagement du territoire, de la santé, de l'intégration et de l'égalité (...). La politique de l'enfance et de la jeunesse a ici pour tâche transversale de faire valoir, au sein d'autres domaines politiques existants, les perspectives, les souhaits et les besoins des enfants et des jeunes » (OFAS 2014, 4).

Figure 9 : Cadre légal & réglementaire harmonisé pour l'intégration & la participation des E&J



La vision holistique et dynamique des besoins qui découle des résultats de cette recherche rejoint ce positionnement. Cette vision place les jeunes comme acteurs et actrices à part entière de la Cité, au même niveau que l'ensemble des enfants et des jeunes résidant-e-s du canton de Genève, en exigeant des autorités publiques et de ses institutions une prise en compte continue et dynamique de leurs besoins au travers de démarches participatives et de la mise en place d'un mécanisme de coordination et de veille assurant une réponse à la fois rapide et concertée. Une telle vision ne saura faire l'économie d'une écoute attentive de la parole des E&J pour tous les sujets qui les concernent notamment lors de la définition et de la mise en œuvre de politiques publiques.

Les nombreux freins à l'intégration des jeunes, constatés dans cette recherche de par les opportunités restreintes offertes en matières notamment des chances d'obtention d'un statut administratif stable, d'accès à une formation qualifiante, à un emploi rémunéré et à un logement indépendant entravent le développement de leurs capacités. Il est donc temps de dépasser ces freins en œuvrant pour l'extension du pouvoir d'agir des jeunes à travers une valorisation et une reconnaissance de leur position d'acteurs et actrices au sein d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse intégrée et intégrant au-delà de toute catégorisation limitative (« RMNA » et « MNA »).

Pour ce faire, nous proposons une suite à ce projet d'analyse des besoins permettant précisément de mettre en perspective la voix des enfants et des jeunes en tant que contribution indispensable à la

construction d'une telle politique publique⁵². Cette restitution et discussion des résultats (Olivier de Sardan 1995 & 2010, Vidal 2011, Dayer & al. 2014) organisées de manière participative, intégrant l'ensemble des acteurs et actrices permettrait de capitaliser la dynamique instillée par notre démarche citoyenne et le matériel récolté (images et témoignages). Elle est nécessaire et sensible de par l'engagement qu'elle exige de toutes les parties prenantes et aussi largement souhaitée par les nombreuses personnes rencontrées.

Dans cet esprit, nous concluons cette recherche en laissant la place aux messages d'espoir, de conseil et d'encouragement des E&J destinés aux futur-e-s E&J migrant-e-s de Genève. Ces messages témoignent de leur capacité non seulement à situer un point de vue, mais encore à porter une voix collective engagée, cohérente, profonde, sensée et indispensable pour la suite des travaux à entreprendre.

Tableau 13. Messages des jeunes envers de futur-e-s E&J migrant-e-s de Genève

« Bienvenue et soyez courageux ».
« Il faut s'accrocher, il ne faut jamais lâcher ».
« Fais-toi confiance et n'abandonne pas. C'est à toi de tout faire. Compte sur toi ».
« Concentre-toi sur ton avenir, prends tes études au sérieux, même si ce n'est pas facile ».
« Apprends bien le français. Trouve des amis. Intègre-toi ».
« Ne vous désespérez pas, vouloir c'est pouvoir ».
« On vous souhaite une belle vie ».
(Messages des jeunes mineur-e-s et majeur-e-s).

⁵² Une esquisse de suite de projet a été proposée aux mandants de cette recherche.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus théorique

- Alföldi, F. (2015). *Évaluer en protection de l'enfance - Théorie et méthode*. (2^e éd.). Paris : Dunod.
- Amadio, N. (2006). Urgence et mélancolie dans le travail social. *Communication et organisation*. 29 [En ligne]. 206-219.
- Armbruster U., Garcia Delahaye S., Libois J., Warynski D. (2018). L'évaluation participative : un outil d'émancipation étayé par les multiples formes des nouveaux outils numériques. *Animation, territoires, et pratiques socioculturelles*, (http://www.atps.ugam.ca/numero/n13/pdf/ATPS_Elatifi_etAl_2018.pdf).
- Arnstein S. (1969). Ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of Planners*. 35 (4), 216-224.
- Autès, M. (2005). Travail social et principes de justice. In J. Ion. (Ed.), *Le travail social en débats*. (pp. 50-70) Paris : La Découverte.
- Bessin, M. (2009). La présence sociale en polyvalence de secteur. Enjeux de temporalisation et de sexuaction dans l'accompagnement des assistantes sociales. In. M. Bessin et coll., *Le genre de l'autonomie. Enquêtes sur la sexuaction des interventions sociales*, rapport de recherche pour la mire.
- Biggeri, M., Ballet, J., & Comim, F. (2011). *Children and the capability approach*. Suisse : Springer.
- Biggeri M., Ravi K. (2015). Transforming Children's Rights into Real Freedom : A Dialogue Between Children's Rights and the Capability Approach from a Life Cycle Perspective. In : Stoecklin D., Bovin J-M. (Ed.) *The Capability Approach and Children's Rights*. Bloomsbury, Londres.
- Boltanski, L. (1993). *La souffrance à distance*. Paris : Métraillé.
- Bolzman, C. (2011), Les mineurs non accompagnés en Suisse : demandeurs d'asile ou enfants exilés ? *Les politiques sociales*, 3(4). 104-117.
- Bolzman, C., Rossel, L., Felder, A. & Tabin, J.P. (2004), *Requérant (e)s d'asile mineur (e)s non accompagné (e)s en Suisse. Dispositif institutionnel de prise en charge, réactions au vécu de l'exil et comportement identitaire*. Rapport final de recherche Do-RE. IES, Genève.
- BouSSION, R. (2013). Du passage à l'acte au passage par l'acte. Le soin dans un hébergement thérapeutique pour adolescent. *Enfances et Psy*. 4(61). 49-59.
- Breviglieri, M. (2007). Introduction. Ouvrir le monde en personne. Une anthropologie des adolescences. *Débats Jeunesses*, 20(1), 19-59.
- Breviglieri, M. (2009). L'« épuisement capacitaire » du sans-abri comme *urgence* ? Approche phénoménologique du soin engagé dans l'aide sociale (gestes, rythmes et tonalités d'humeur). In *Actes éducatifs et de soin, entre éthique et gouvernance, colloque international (Felix, C., Tardif, J. ed.)*. Nice, 4-5 juin 2009). [En ligne]. Repéré à : <http://revel.unice.fr/symposia/actedusoin/index.html?id=795>
- Bricaud, J. (2012). *Accueillir les jeunes migrants. Les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*. Lyon : Chronique sociale
- Bricaud, J. (2006). Les mineurs isolés face au soupçon. *Plein droit*. 70(3), 23-27.

- Brisset C. (2005). Défenseur des enfants. Rapport annuel. Paris: La Documentation française.
- Caloz-Tschopp, M-C. (1999). La compréhension dans l'œuvre de Hannah Arendt : une activité de résistance et de création politique par la pensée. *Revue de théologie et de philosophie*. 131. 257-281.
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*. 22. 11-27
- Castel, R. (2011). *La Gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*. (2^e éd.). Paris : Editions de Minuit.
- Châtel, V. (2007). Penser l'inexistence sociale, essai de théorisation. In V. Châtel (Ed.), *L'inexistence sociale. Essai sur le déni de l'Autre*. (pp. 23-72). Saint- Paul : Académic Press Fribourg.
- Corbaz, M. (2018). *Les mineurs non accompagnés en droit d'asile. Etude du droit suisse à la lumière du droit international des droits de l'enfant*, Lausanne : Stämpfli Editions
- Datchary, C. (2008). Gérer la dispersion : un travail collectif. *Sociologie du travail*, Paris : Elsevier Masson.
- Dayer, C. Schurmans, M-N. Charmillot, M. (2014), La restitution des savoirs. Un impensé des sciences sociales ?. Paris : L'Harmattan.
- Degennea, B., Forsé M. (1994). *Les réseaux sociaux*. Paris : A. Colin.
- Degoumois, T., & Association neuchâteloise des directeurs d'institutions d'éducation. (2015). *PRISMA : guide support à l'entretien d'écoute : outil d'analyse du processus de placement des enfants et adolescents hors du milieu familial*. [En ligne]. Repéré à :
http://data.ero.ch/01R008088172/html?view=GE_V1
- Depallens, S., Plati, C. & Ambresin, AE. (2016). Une population qui grandit ? Les mineurs non accompagnés aujourd'hui en Suisse. *Paediatrica*. 21-22.
- Dubet, F. (2014). *La préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités*. France : Seuil.
- Dutrévis, M., Brüderlin. M. (2018). *Étude sur les nouveaux dispositifs d'accueil pour élèves primo-arrivants allophones*. Genève : Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse – Service de la recherche en éducation.
- Elatifi, U.A., Delahaye, S. G., Libois, J., & Warynski, D. (2018). L'évaluation participative: un outil d'émancipation étayé par les multiples formes des nouveaux outils numériques. *Animation, territoires et pratiques socioculturelles (Revue ATPS)*, (13), 33-48.
- Emery, R. (2012). Penser la violence : éléments de compréhension pour un travail en équipe dans les institutions de l'enseignement spécialisé. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*. 3. 29-34.
- Étiemble, A. (2004). Quelle protection pour les mineurs isolés en France ?. *Hommes et migrations*.1251. 9-22.
- Fassin D. (2000). La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. (55)5. 955-981
- Fassin, D. (2000). Entre politique du vivant et politiques de la vie : pour une anthropologie de la santé. *Anthropologies et Sociétés. Terrains d'avenir*. 24(1). 95-116.

- Fassin, D. (2018). *La Vie. Mode d'emploi critique*. Paris : Seuil.
- Fenouillet, F. (2012). *Les théories de la motivation*. [En ligne]. Repéré à : <https://doi.org/10.3917/dunod.fenou.2012.01>
- Fierens, J. (2003). La consécration juridique du principe de respect de la dignité humaine est-elle efficace ?. In V. Châtel & M-H. Soulet. (Eds.) *Agir en situation de vulnérabilité* (pp.63-83). Canada : Presses Universitaires de Laval.
- Fischler, C. (1990). *L'alimentation du biologique au social*. Prix Benjamin Delessert. CETSAP - Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
- Fischler, C. (2013). Communication CERES. C8ommensalité et socialité. HESSO, Genève.
- Foucault, M. (1976). *La Volonté de savoir*. Paris : Gallimard.
- Fresco, J-P. (2012). *Stress, traumatismes et insomnies*. Paris : EDK.
- Fustier, P. (2000). *Le lien d'accompagnement. Entre don et contrat salarial*. Paris : Dunod.
- Gakuba, T. (2004). Requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) victimes de la guerre : Problèmes psychologiques, ressources personnelles et sociales » *Revue Dialogos* (2)
- Galland, O. (2011). (5^e éd) *Sociologie de la jeunesse*. Paris: Armand Colin.
- Garcia Delahaye, S. (2018). *Politique de l'enfance et de la jeunesse : la place des enfants et des jeunes dans la définition de politiques publiques*. [En ligne]. Repéré à : <http://data.rero.ch/01-R008760341/html>
- Gardou, C., & Horvais, J. (2012). Au-delà du besoin, le désir. *Empan*, 88(4), 104-110.
- Garreau, M. (2013). Regards croisés sur la vulnérabilité. « Anthropologie conjonctive » et épistémologie du dialogue. *Tracés. Revue de sciences humaines*. 13. 141-166.
- Gaultier, S. (2017). Les mineurs non accompagnés sont confrontés au paradoxe de l'accueil. *Actualités sociales hebdomadaires*. 3037. 26-27.
- Gaultier, S. (2018). Stress post-traumatique et alliance thérapeutique auprès des mineurs non accompagnés. *Observatoire santé mentale, vulnérabilités et sociétés. Rhizome*. 3. 15-16.
- Genard, J-L. (2013). Glissements anthropologiques, déplacements institutionnels et nouvelles formes de rationalisation : le contexte renouvelé du travail social. In F. Tschopp, J. Libois & C. Bolzman (Eds.), *Le travail social à la recherche de nouveaux paradigmes. Inégalités sociales et environnementales*. (pp. 63-82). Genève : Editions IES.
- Giraud, F., (2008). Crise d'adolescence, crise de la migration. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*. 56. 290–293.
- Goudet-lafon, B. Le Du, C., Marichez, H., Radjack, R & Baudet, T., (2016). L'accompagnement éducatif des mineurs isolés étrangers : discours et représentations des éducateurs. *L'Autre* 1(17).16-34.
- Granovetter M. S. (1974). *Getting a job: a study of contacts and careers*. Cambridge: Harvard University Press.
- Guimard, N., Petit-Gats, J. (2010). Écrits de jeunes en quête de statut. *Recherches familiales* 7(1). 115- 125. DOI :10.3917/rf.007.0115

Hammouti, S. (2017). Le bricolage éducatif au service de l'action socio-éducative... auprès des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers. *Revue de l'enfance et de l'adolescence*. 2(96). 339-354

Hart, C. S., Biggeri, M., & Babic, B. (2014). *Agency and participation in childhood and youth: International applications of the capability approach in schools and beyond*. A&C Black.

Hart, R. A. (1992). *Children's participation: From tokenism to citizenship*. [En ligne]. Repéré à : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwji49qiw_ffAhUDThoKHVogD54QFjAAegQIABAB&url=http%3A%2F%2Fwww.appartenances-ge.ch%2Finterpretariat%2Fmineurs-non-accompagnes%2F&usq=AOvVaw1gXKZbCl4lcOFxOnMWf5_s

Heckmann, F., Schnapper, D., (2003). *The Integration of Immigrants in European Societies* ». Stuttgart: Lucius & Lucius

Le Berre, R. (2017). *De rêves et de papiers, 547 jours avec les mineurs isolés étrangers* ». Paris : La Découverte.

Lebœuf, A. (2010). L'accompagnement des mineurs isolés étrangers par les professionnels du social : entre tensions et "professionnalité". *Migrations Société*. 129-130(3), 161-179.

Leconte, J. (2012) Le voyage d'exil ; temps hors cadre, temps hors norme. Quelles conséquences pour les mineurs isolés étrangers ? *L'Autre*. 13(2). 194-204. [En ligne]. Repéré à : 10.3917/lautr.038.0194

Maslow, A.H. (1943). A Theory of Human Motivation. *Psychological Review*. 50. 370-396. [En ligne]. Repéré à : « Classics in the History of Psychology », an internet resource developed by Christopher D. Green, York University, Toronto, Ontario ([ISSN 1492-3173](https://www.classics.yorku.ca/ISSN_1492-3173)).

Memmi, D. (2000). Vers une confession laïque ? La nouvelle administration étatique des corps. *Revue française de science politique*, 50(1). 3-20.

Mendel, G. (2010). *L'acte est une aventure: du sujet métaphysique au sujet de l'actepouvoir*. Paris : La découverte.

Minassian, S. (2015). *Du temps au récit chez le jeune isolé étranger : étude qualitative et perspectives cliniques*, thèse de doctorat. Rouen. Faculté mixte de médecine et de pharmacie.

Moisset, P. (2010). Les violences des incasables : signes de parcours de socialisation sous tension. *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*. 10. [En ligne]. Repéré à : <http://journals.openedition.org/sejed/6910>.

Nussbaum, M., (2000). *Women and human development: the capabilities approach*. New York : Cambridge University Press.

Olivier de Sardan J.-P. (2010). Anthropologie médicale et socio-anthropologie des actions publiques . *Anthropologie et santé*. [En ligne]. Repéré à : <http://anthropologiesante.revues.org/86> DOI : [10.4000/anthropologiesante.86](https://doi.org/10.4000/anthropologiesante.86)

Olivier De Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain, [En ligne]. Repéré à : <http://enquete.revues.org/263>

Peccoud, N. (2018). *Accueillir en institutions bas-seuil. Une hospitalité nomade*. Mémoire de master en sciences de l'éducation. Université de Genève. 1-229.

Percy-Smith B., Thomas N. (2010). *A Handbook of Children and Young People's Participation. Perspectives from theory and practice*. London : Routledge.

Placé, S. (2008). Les stratégies des éducateurs face au paradoxe, l'exemple de la prise en charge éducative et sociale des mineurs isolés étrangers. *Perte ou quête de sens ?*. *E-migrinter*.2. 73-77.

Sarajini Hart C., Biggeri M., Babic B. (2014). *Agency and Participation in Childhood an Youth*. London : Bloomsbury Academic.

Scarpa, R. (2009). Questions sur les présupposés culturels de l'entretien individuel de travail social. *Pensée plurielle*, 21(2), 53-63.

Sen, A. (1999). *Development as freedom*. [En ligne]. Repéré à : <http://data.rero.ch/01-R261555360/html>

Site Appartenances Genève. [En ligne]. Repéré à :

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjh7N6Eg7TiAhWGE5oKHZJPArkQFjAAegQIBRAB&url=http%3A%2F%2Fwww.appartenances-ge.ch%2Finterpretariat%2Fmineurs-non-accompagnes%2F&usq=AOvVaw1gXKZbCI4lcOFxOnMWf5_s

Soulet, M-H. (2008). De l'habilitation au maintien. Les deux figures contemporaines du travail social. *Savoirs*. 3(18). 33-44.

Soulet, M-H. (éd). (2014). *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l'éthique de la sollicitude*. Fribourg : Academic Press Fribourg

Spallek, J., Tempes, J., Ricksgers, H., Marquardt, L., Prüfer-Krämer, L., & Krämer, A. (2016). Gesundheitliche Situation und Versorgung unbegleiteter minderjähriger Flüchtlinge – eine Näherung anhand qualitativer und quantitativer Forschung in der Stadt Bielefeld. *Bundesgesundheitsblatt - Gesundheitsforschung - Gesundheitsschutz*, 59(5), 636-641. [En ligne]. Repéré à : <https://doi.org/10.1007/s00103-016-2339-2>

Stoeklin, D. P., & Bonvin, J. -M. (2014). [The Capability Approach and Children's Rights: An outline to assess child participation](#). In C. S. Hart, M. Biggeri & B. Babic (Eds.) *Agency and Participation in Childhood and Youth: International Applications of the Capability Approach in Schools and Beyond* (pp. 63-82). London: Bloomsbury.

Van Gennep, A. (2016). *Les rites de passage*. (3^e éd.). Paris : Picard.

Vidal, L. (2011). Rendre compte. La restitution comme lieu de refondation des sciences sociales en contexte de développement. *Cahiers d'Etudes Africaines*.

Vrancken, D. (2009). Politiques de la souffrance, politiques du vivant : quand les corps parlent de la souffrance. *Sociologie clinique*. 61-76.

Zermatten, J. (2009). Le droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu (art. 12 CDE). *Le Droit des enfants de participer. Norme juridique et réalité pratique: contribution à un nouveau contrat social*. *Sion: IUKB/IDE*, 13-44.

Zermatten, Jean, & Stöcklin, D. (2009). *Le droit des enfants de participer: norme juridique et réalité pratique: contribution à un nouveau contrat social*. Institut international des droits de l'enfant.

Zielinski, A. (2010). L'éthique du care. Une nouvelle façon de prendre soin. *Etudes*. 12(413). 631-641.

Documents officiels

Agenda Intégration Suisse. [En ligne]. Repéré à :

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/integrationsagenda.html>.

Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE), (1989). [En ligne]. Repéré à :

<https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-internationaux/onu-traites/enfant/>

Conseil d'Etat Genevois (2013), *Premier rapport concernant les conditions d'existence des mineurs dans les centres d'accueil*. Genève: Conseil d'Etat Genevois.

Conseil de l'Europe. *Recommandation CM/Rec (2007) 9 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés*.

Cour des comptes Vaud. (2009). *Garantir l'intégration des droits de l'enfant (droit d'être entendu et prise de décisions dans son intérêt prépondérant) dans le processus d'intervention*.

Cour des comptes. République et canton de Genève (2018). *Requérants mineurs non accompagnés (RMNA), Audit de gestion et de conformité N°136, Etat de Genève*. [En ligne]. Repéré à :

<http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-d-audit-et-d-evaluation/2018-Des-le-N-133/Rapports-d-audit-et-d-evaluation-2018.html>.

Département de la formation, de la jeunesse et de l, & a culture. (2017). *Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Lignes directrices*

European Forum for Migration Studies, EFMS (2006). *Integration and Integration Policies*. [En ligne]. Repéré à : <http://www.efms.uni-bamberg.de/pdf/INTPOL%20Final%20Paper.pdf>.

Fondation Suisse du Service Social International (2016). « Manuel de prise en charge des enfants séparés en Suisse », Guide pratique à l'usage des professionnels, SSSI, Genève.

Law Clinic, 2019, « Droits des jeunes personnes migrantes non accompagnées », UNIGE. [En ligne]. Repéré à : <https://www.unige.ch/droit/actus/archives/2019/law-clinic/>.

Loi sur l'Enfance et la Jeunesse (LEJ) (12054), 2018, Grand Conseil Genevois. [En ligne]. Repéré à :

<http://ge.ch/grandconseil/data/odj/010412/L12054.pdf>

Manuel de prise en charge des mineur-e-s non accompagné-e-s en Suisse. Guide pratique à l'usage des professionnel-le-s. (2017). (2^e éd.). Service social international. Suisse.

OFAS (2014). *État actuel de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse*. Rapport de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à l'attention de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC- N). Berne : OFAS.

Organisation des Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. New York: Nations Unies.

Service de protection de la jeunesse. (2008). *Référentiel d'évaluation du danger encouru par l'enfant et des compétences parentales* », SPJ, Vaud.

Task force mandatée par le Conseil d'Etat par décision du 6 mars 2013. (2013). *Premier rapport concernant les conditions d'existence des mineurs dans les centres d'accueil*. Etat de Genève

LISTE DES ABREVIATIONS

ACCES II : Accueil de l'Enseignement Secondaire II

AFP : attestation fédérale de formation professionnelle

CDE : Convention internationale relative aux droits de l'enfant

CEFI : centre éducatif de formation professionnelle initiale

CIP : centre de formation continue

COP : classes d'orientation professionnelle (ACCES II)

CTP : centre de transition professionnelle

DIP : Département de l'instruction publique

Ex-RMNA : ancien-ne requérant-e d'asile mineur-e non accompagné-e

FOJ : Fondation officielle de la jeunesse

HG : Hospice général

IGE : Institutions genevoises d'éducation spécialisée

MNA : mineur-e non accompagné-e hors procédure d'asile

OEJ : Office de l'enfance et de la jeunesse

OFPC : Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

OPPM : Ordonnance sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures.

OMP : Office médico-pédagogique

ORIF : Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle

PAI : Préapprentissage d'intégration

RMNA : requérant-e d'asile mineur-e non accompagné-e

SASLP : Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement

SPMi : Service de protection des mineurs

SSEJ : Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 : Spécificité de la catégorie administrative RMNA.....	13
Figure 2 : Une vision holistique et dynamique des besoins des E&J	14
Figure 3 : Spécificité de la catégorie administrative RMNA.....	23
Figure 4 : Triade des capacités selon Biggeri & Karkara (2015)	25
Figure 5 : Dimensions de l'intégration	29
Figure 6 : Cadre légal & réglementaire en tension dans la prise en compte des besoins des E&J.....	32
Figure 7 : Besoins exprimés en évocation libre lors des focus groups.....	60
Figure 8 : Une vision holistique et dynamique des besoins des E&J	61
Figure 9 : Cadre légal & réglementaire harmonisé pour l'intégration & la participation des E&J.....	127
Tableau 1 . Domaines à couvrir pour l'analyse des besoins	7
Tableau 2. Définition des besoins selon Maslow (Fenouillet 2012).....	24
Tableau 3. Récapitulatif de l'atelier « Ma Voix en images »	33
Tableau 4. Récapitulatif sur les focus groups et entretiens	36
Tableau 5 . En résumé : Perception de l'accueil	59
Tableau 6. En résumé : besoin d'une sécurité administrative pour le développement des capacités et l'expansion des libertés des E&J.....	64
Tableau 7 . En résumé : Besoins en termes de soutien social et éducatif et des liens affectifs	77
Tableau 8. En résumé : besoins en matière d'éducation, de formation et d'insertion	84
Tableau 9. En résumé : besoins en matière de lieux de vie	94
Tableau 10. En résumé : besoins en matière de santé	112
Tableau 11. En résumé : Des besoins en matière d'intégration, plutôt que l'accueil.....	121
Tableau 12. En résumé : Besoins concernant l'environnement institutionnel.....	125
Tableau 13. Messages des jeunes envers de futur-e-s E&J migrant-e-s de Genève.....	128

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS, PAR BESOINS

1. Perception de l'accueil

Perception par les jeunes	<p>Différentes perceptions sont représentées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction générale <ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunes récemment arrivé-e-s ou avec une situation stabilisée (permis) ○ Accès à l'éducation pour les filles ▪ Sentiment d'insécurité <ul style="list-style-type: none"> ○ Paradoxe de l'accueil (protection conditionnée à leur minorité) ▪ Sentiments évolutifs <ul style="list-style-type: none"> ○ Découvrent progressivement les limites liées à leur statut ▪ Sentiments négatifs (pour la majorité des enfants/jeunes) <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien et accueil insatisfaisant ○ Renfermement, tristesse, accablement ○ Angoisse du passage à la majorité ○ Colère principalement dirigée contre soi (risque de passage à l'acte) ○ Une analyse des besoins alibi qui ne va rien changer à leur situation
Perception par les professionnel-le-s	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grande insatisfaction globale sur l'accueil et le soutien proposés, notamment au Centre de l'Etoile <ul style="list-style-type: none"> ○ Difficultés à pouvoir remplir les différentes missions ○ Problématiques systémiques et absence de coordination ○ Sentiments d'impuissance et de colère ○ Lassitude face aux démarches d'analyses déjà réalisées et aux promesses d'amélioration ▪ Fort engagement en faveur des jeunes <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions effectuées en dehors des mandats prescrits pour répondre aux besoins des jeunes ○ Volonté que la situation change pour les jeunes
Perception par les associations et collectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fort engagement en faveur des jeunes ▪ Mécontentement vis-à-vis de la situation actuelle <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions / collectifs se retrouvent investis de missions dont l'Etat de désengage

2.1. Sécurité administrative pour le développement des capacités et l'expansion des libertés des E&J

Sécurité administrative des E&J	<ul style="list-style-type: none"> ▪ protection ▪ développement de leurs capacités de base et potentielles ▪ expansion des libertés individuelles ▪ développement de leur position d'acteurs et actrices au sein d'une société ▪ accomplissement de soi ▪ application des principes généraux et articles de la CDE
---------------------------------	--

2.2. Besoins en termes de soutien social et éducatif et des liens affectifs

Soutien social, éducatif & affectif des E&J	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Besoin d'être considéré-e-s comme des enfants ayant des besoins spécifiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Besoin de sécurité affective et relationnelle ○ Besoin de protection ○ Besoin de reconnaître leurs compétences et leurs trajectoires de vie ▪ Besoin de la présence d'une figure parentale de substitution (caregiver), d'un lien chaleureux <ul style="list-style-type: none"> ○ Besoin d'une stabilité affective ○ Besoin de se sentir en sécurité, soutenu et rassuré ▪ Besoin d'un suivi proche, digne et de proximité dès l'arrivée et au-delà de la majorité ▪ Besoin d'accompagnement au-delà de la majorité en matière de gestion administrative et financière
---	---

2.3. Besoins en matière d'éducation, de formation et d'insertion

Égalité des chances en matière d'éducation, formation et emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ sécurité administrative ▪ principe de non-discrimination (art. 2 CDE) vis-à-vis des mesures d'insertion existantes (exemples, FO18, AI, chômage, Cap formation, etc.) ▪ inclusion en classe ordinaire avec des mesures d'accompagnement favorisant l'apprentissage du français
Système éducatif et de formation compréhensif, inclusif & individualisé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ sans verrous liés au statut ▪ avec une offre d'information fiable et claire ▪ flexible aux temporalités de parcours des jeunes ▪ offrant une approche individualisée ▪ tenant compte des temporalités individuelles ▪ moteur du développement de capacités potentielles ▪ promoteur de la position d'acteurs et actrices des jeunes (éducation à la citoyenneté et aux droits civiques)
Moyens pour une formation certifiante et l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi scolaire avec une attribution claire de cette responsabilité à un-e adulte/professionnel-le présent-e au quotidien auprès du jeune ▪ Transition formation-emploi encadrée par un tuteur ou coach ▪ Reconnaissance des acquis des jeunes ▪ Insertion en entreprise valorisant les compétences des jeunes et renforçant leurs capacités de base et potentielles ▪ Mesures permettant le développement d'un réseau professionnel

2.4. Besoins en matière de lieux de vie

Des caractéristiques en faveur du développement	<ul style="list-style-type: none">▪ permettant de dormir▪ lieu accueillant et sécurisant▪ avec des repas convenables et préparés ensemble (E&J et Professionnel-le-s)
Un lieu de vie familial et à taille humaine	<ul style="list-style-type: none">▪ petite structure (10-20 personnes), avec un encadrement suffisant▪ échanges et partage de moments en commun▪ espaces d'intimité
Des modalités d'hébergement plurielles	<ul style="list-style-type: none">▪ un accueil dans les familles avec un soutien▪ des solutions de transitions vers l'autonomie pour les jeunes majeur-e-s▪ une structure spécifique pour les jeunes vulnérabilisés▪ une orientation selon la situation du jeune dans son développement (≠ critères uniformes de l'âge)

2.5. Besoins en matière de santé

Une logique de soin au sens large impliquant	<ul style="list-style-type: none">▪ un partenariat : E&J, professionnel-le-s de proximité, équipes thérapeutiques et soignantes, réseau informel tout en favorisant une dimension de libre adhésion▪ une démarche de détection précoce et d'accompagnement « situés », par une mise en activité d'équipes pluridisciplinaires (éducateur-trice-s et infirmier-ère-s avec spécialisation somatique et psychique) directement dans le lieu de vie des E&J▪ une continuité dans la prise en charge médicale et thérapeutique des E&J (idéalement un suivi possible dans une même unité jusqu'à 25 ans), par un personnel initié à la problématique de la migration et spécifiquement habilité à considérer le parcours de jeunes migrant-e-s ne possédant pas/plus de figures parentales ou de réseau familial de proximité▪ la considération d'une pluralité d'éléments interdépendants et influents sur la qualité de la santé somatique et psychique notamment d'une multiplicité de facteurs de stress ajoutés▪ une temporalité adaptée à la singularité des parcours de chaque E&J▪ des ressources adaptées aux E&J particulièrement vulnérabilisés (situation de handicap, post-trauma, décompensation, etc.)
--	---

2.6. Des besoins en matière d'intégration, plutôt que l'accueil

<i>Intégration structurelle</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ conditions égales d'obtention d'un permis de séjour, d'accès au marché du travail, au logement, à l'éducation...
<i>Intégration culturelle</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ multiples immersions dans des contextes inclusifs (à l'école, en foyer, etc.), pour favoriser l'apprentissage de la langue, ainsi que la connaissance des valeurs, des normes et des codes sociaux
<i>Intégration interactive ou sociale</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ renforcement d'initiatives telles que les familles d'accueil
<i>Intégration identificatrice</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcement des appartenances multiples

2.7. Besoins concernant l'environnement institutionnel

Environnement institutionnel cohérent & lisible	<ul style="list-style-type: none">▪ un guichet unique d'information pour les E&J▪ une formation des professionnel-le-s sur la migration▪ un mécanisme de coordination interinstitutionnelle intégrant la société civile
---	---

ANNEXE 2 : GRILLE ENTRETIENS PROFESSIONNEL-LE-S – ANALYSE DES BESOINS RMNA

	1. Lieux de vie	2. Argent	3. Santé globale	4. Soutien social et éducatif	5. Education globale & insertion	6. Autres
Introduction	0. De quoi ont besoin les RMNA (enfants et/ou jeunes) pour bien grandir dans le canton de Genève ?					
<p>I. Pratique Besoins</p> <p>Qu'est-ce qui ressort de votre pratique comme besoins en matières de ...</p> <p>Moyens</p> <p>(existants et à développer)</p> <p>Comment ?</p>	<p>1.1. Lieu de vie pour les RMNA ?</p> <p>1.2. Pensez-vous que les structures d'hébergement existantes à Genève sont appropriées ?</p> <p>1.2.1 Si oui, qu'est-ce qu'il faut maintenir de ces structures d'hébergement actuelles ?</p> <p>1.2.2. Si non, qu'est-ce qui pourrait-être amélioré ?</p>	<p>2.1. Accompagnement des jeunes RMNA dans la gestion de leur argent ?</p>	<p>3.1. Santé ?</p> <p>3.2. Pensez-vous que la prise en charge actuelle en matière de santé à Genève est appropriée ?</p> <p>3.2.1. Si oui, que faut-il maintenir ?</p> <p>3.2.2. Sinon, qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?</p>	<p>4.1. Soutien social et éducatif des RMNA ?</p> <p>4.2. Pensez-vous que le soutien social et éducatif apporté actuellement est approprié ?</p> <p>4.2.1. Si oui, qu'est-ce qu'il faut maintenir ?</p> <p>4.2.2. Sinon, comment les institutions de l'État et d'autres acteurs pourraient- mieux y répondre ?</p> <p>4.3. Quels sont vos possibilités et limites d'intervention par rapport aux besoins socio-éducatifs des RMNA ?</p>	<p>5.1. Scolarité, formation et insertion socioprofessionnelle des RMNA ?</p> <p>5.2. Pensez-vous que la prise en charge actuelle des différents acteurs impliqués assure un suivi scolaire suffisant des RMNA ?</p> <p>5.2.1. Si oui, quelles sont les bonnes pratiques ?</p> <p>5.2.2. Sinon, comment pourrait-on assurer un meilleur suivi ?</p> <p>5.3. Quels moyens sont nécessaires pour intégrer les RMNA à l'école et dans la société et permettre le développement de leurs capacités ?</p> <p>5.4. Quelles solutions permettraient aux RMNA, ne pouvant actuellement pas intégrer les formations professionnelles genevoises, d'accéder à une formation professionnelle ?</p>	<p>6.1. Qu'est-ce qui ressort de votre pratique comme autres besoins pour les RMNA ?</p>

<p>II. Idéal (Vers quoi faut-il tendre ?)</p> <p>Dans un monde idéal, ...</p>	<p>1.3. quelles seraient les lieux de vie pour les RMNA et leurs caractéristiques ?</p>		<p>3.3. quelle offre en matière de santé globale permettrait de répondre aux besoins des RMNA ?</p>	<p>4.4. Quel accompagnement devrait être offert aux RMNA pour garantir leur développement harmonieux et transition vers l'âge adulte ?</p>	<p>5.5. Quelle offre en matière d'éducation globale répondrait aux besoins des RMNA ?</p>	<p>6.2. Vers quoi faudrait-il tendre ?</p>
<p>III. Priorités actuelles</p>	<p>1.5. Quelle serait la définition de lieux de vie à mettre en œuvre aujourd'hui pour les RMNA à Genève ?</p> <p>1.5.1. <i>Quels critères devraient définir le lieu de vie des RMNA ?</i></p>		<p>3.6. Que faut-il faire aujourd'hui en matières de soins, de prévention et promotion de la santé pour les RMNA ?</p> <p>3.6.1. <i>Quels sont les déterminants de la santé des RMNA ?</i></p>	<p>4.6. Quel type de soutien social et éducatif devrait être mis en œuvre aujourd'hui pour les RMNA ?</p>	<p>5.7. Que faut-il faire aujourd'hui en matière de développement de compétences et des capacités des RMNA ?</p>	<p>6.3. Que faut-il faire aujourd'hui pour y répondre ?</p>